



RAPPORT ANNUEL 2021

FEDIL
The Voice of Luxembourg's Industry



RAPPORT ANNUEL 2021

Rapport présenté
à l'Assemblée générale du 21 avril 2022

TABLE DES MATIÈRES

1. Mot de la présidente	5
2. Contexte économique et politique	7
3. Missions de conseil, d'information et d'échange	9
4. Sujets traités par la FEDIL en 2021	
Relations de travail & talents	17
Énergie & Environnement	27
Digital & Innovation	33
ÉcoFin	43
5. Initiatives gérées par la FEDIL	47
6. Associations sectorielles	57
7. Organisations dans lesquelles la FEDIL est représentée	69
8. Calendrier 2021	75
9. Organisation de la FEDIL en 2021	81
10. Répertoire des membres	89



MOT de la PRÉSIDENTE

Chers membres de la FEDIL,

Mesdames, Messieurs,

chers amis de la FEDIL,

Le présent rapport annuel relate l'activité de notre fédération pendant l'année 2021, une deuxième année dominée par la crise sanitaire, où le déploiement progressif du vaccin a permis un certain retour à la normale avec un sérieux rebond au niveau de l'activité économique. La reprise de la consommation privée et les programmes publics de relance en faveur de l'investissement ont stimulé la demande. Malheureusement, les faiblesses et interruptions au niveau des chaînes d'approvisionnement ont empêché une partie des entreprises à en tirer pleinement profit. Le déséquilibre entre l'offre et la demande de plusieurs catégories de produits et le renchérissement des prix de l'énergie ont provoqué un retour en force de l'inflation. Les taux d'inflation élevés sont

MOT DE LA PRÉSIDENTE

devenus une nouvelle réalité. Au Luxembourg, la spirale prix-salaires a pris son élan à l'automne 2021 avec des prévisions plutôt alarmantes pour 2022 en ce qui concerne les progressions de coûts salariaux dictées par la loi en l'absence d'actions politiques correctrices.

Dans cette situation économique mitigée, la FEDIL a continué à œuvrer dans le contexte de la gestion de la crise pour ce qui est des activités directement concernées par la pandémie du Covid-19 et l'exécution des instruments de soutien aux entreprises. Par ailleurs, elle a poursuivi son action sur les sujets prioritaires des relations de travail, de la transition énergétique, de l'investissement et de la transformation digitale.

Durant la deuxième moitié de l'année, une attention particulière a été accordée au dossier climatique avec un travail de fond sur le paquet « Fit for 55 », proposé par la Commission européenne, et sur les objectifs climatiques nationaux.

Par son action sur le dossier climatique et en contribuant de manière constructive, avec un document stratégique, à la discussion sur l'orientation de la future politique de développement industriel du pays, la FEDIL a démontré sa volonté de soutenir un développement économique durable et solide. Comme le ministre de l'Economie a donné une suite favorable à notre demande de relancer le « Haut-Comité pour le soutien, le développement et la promotion de l'industrie », cette plateforme donne l'occasion aux représentants de l'industrie d'approfondir les échanges constructifs avec les ministères impliqués et de faciliter la production de résultats.

Nonobstant la crise, l'attrait de talents, en général, et l'intérêt des jeunes pour nos secteurs, en particulier, sont restés des soucis majeurs pour bon nombre de nos entreprises qui, pour certaines spécialités et

branches, doivent faire face à un manque inquiétant de main-d'œuvre. La FEDIL a poursuivi son action de sensibilisation et de promotion des métiers techniques et scientifiques. Sachant que ces talents sont indispensables aux transitions verte et digitale, nous comptons renforcer nos initiatives sur le terrain, si les conditions sanitaires le permettent de nouveau.

Comme en 2020, la FEDIL n'a pas pu assurer sa mission de networking entre membres ou avec nos stakeholders, comme nous aurions aimé le faire. Nous espérons pouvoir très bientôt reprendre pleinement les rencontres et échanges tant appréciés par notre communauté d'entreprises.

Au moment où j'écris ces lignes, nous nous retrouvons en situation de guerre aux frontières de l'Union européenne. Il va sans dire que nous condamnons fermement l'invasion de l'Ukraine par la Russie et que nous soutenons l'action politique et les sanctions économiques décidées pour tenter de mettre un terme à cette crise inacceptable. En tant qu'organisation représentative d'entreprises fortement actives à l'échelle internationale et d'entreprises intensives en énergie, la FEDIL assume pleinement son engagement à apporter, à différents niveaux, son soutien à nos membres les plus exposés.

Malgré ces perspectives relativement sombres, je reste confiante que la force et l'unité de l'Europe et de ses entreprises nous permettront de sortir de cette situation et d'en tirer les bonnes conclusions pour préparer notre avenir à tous.

Michèle Detaille
Présidente de la FEDIL

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

Après une récession de 3% en 2020, l'économie mondiale a fortement rebondi dans cette seconde année de crise sanitaire sous l'effet majeur de la levée des mesures sanitaires au 2^e et 3^e trimestre de l'année 2021. Et ceci à une rapidité telle que les chaînes de distribution n'ont pas su assumer la hausse conséquente de la demande. Cette inadéquation de l'offre à la demande a généré des goulets d'étranglement dans les chaînes de production mondiales qui ont freiné à la fois la production industrielle et le commerce. Avec la flambée des prix des matières premières et de l'énergie, les problèmes d'approvisionnement ont ainsi soutenu les pressions inflationnistes qui sont susceptibles de peser significativement sur la conjoncture en 2022.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

Au Luxembourg, l'économie a fait preuve de résilience et devrait enregistrer une croissance d'environ 7% en 2021. L'adaptation des programmes gouvernementaux de soutien aux entreprises aura permis de limiter les pertes sur le résultat et sur la trésorerie, de contenir la hausse de l'endettement et de stimuler l'investissement. Cependant, le Luxembourg n'a pas échappé aux tendances inflationnistes. Alors que tous les pays européens y font face, la progression du coût de la main-d'œuvre, sous l'effet notamment de l'augmentation du salaire social minimum au 1^{er} janvier 2021 et de l'indexation des salaires au 1^{er} octobre 2021, aura engendré une perte de compétitivité supplémentaire pour les entreprises luxembourgeoises. Cette inflation galopante devrait entraîner une nouvelle augmentation automatique des salaires dans la première moitié de 2022, continuant ainsi de nourrir la spirale inflationniste.

Le marché de l'emploi a retrouvé une dynamique en 2021 et le taux de chômage est revenu à son niveau d'avant crise avec un taux qui pointe à 5,2% de la population active fin 2021. L'essor des nouvelles formes de travail a continué sur sa lancée de 2020, et une politique pragmatique en matière fiscale et en matière de sécurité sociale sur base d'accords avec les pays voisins a permis de les soutenir. Cependant, le manque de main-d'œuvre qualifié était encore en 2021 un des principaux défis pour les entreprises.

Sur le plan politique, le gouvernement luxembourgeois a été surtout confronté au souci de trouver le bon équilibre entre la maîtrise de la situation sanitaire, d'une part, et la préservation des libertés, d'autre part. Les effets de la crise sanitaire, les décisions politiques y liées ainsi que les problèmes d'approvisionnement en matières premières pour l'industrie manufacturière et la construction ont à nouveau obligé beaucoup de secteurs à recourir à l'instrument du chômage partiel afin de pouvoir maintenir leurs salariés dans l'emploi. La mise en application des législations sociales successives adoptées dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire ont généré d'importants problèmes organisationnels, de même que des surcoûts substantiels pour les entreprises.

Sur le plan européen, on peut notamment relever la revue à la hausse des ambitions politiques climatiques à l'horizon 2030. En effet, la Commission européenne a publié un important paquet d'initiatives législatives qui devrait créer un cadre propice pour l'atteinte des nouveaux objectifs 2030. Par ailleurs, la proposition de la Commission européenne d'intégrer l'énergie nucléaire et le

gaz naturel dans le cadre visant à favoriser les investissements durables (i.e. la taxonomie) a engendré des frictions au sein de l'UE quant à l'orientation de la politique climatique européenne, le gouvernement luxembourgeois par exemple étant fermement opposé à l'inclusion du nucléaire.

Au Luxembourg, le gouvernement a adopté les trajectoires climatiques sectorielles jusqu'en 2030. Pour les secteurs de l'industrie et de la construction, un objectif de réduction des émissions CO₂ de 52% par rapport à 2019 a été fixé. Alors que les entreprises sont aujourd'hui engagées à réduire les émissions, le succès de la politique climatique dépendra du cadre créé pour éviter des écarts trop importants entre les ambitions et leur faisabilité.

En octobre 2021, le «Haut-Comité pour le soutien, le développement et la promotion de l'industrie» a été relancé par le ministre de l'Économie. En tant que plateforme d'échange entre le gouvernement et les représentants du monde industriel luxembourgeois, le Haut-Comité privilégiera quatre thématiques dans ses travaux futurs, à savoir l'industrie et le climat, le tissu industriel luxembourgeois à l'horizon 2040, l'évolution vers des modèles économiques circulaires dans l'industrie et la gestion des zones d'activités économiques.

En ce qui concerne le digital, le Luxembourg progresse dans le classement du Digital Economy and Society Index (DESI) publié par la Commission européenne et atteint la 8^e place. Dans l'édition 2021, le Luxembourg affiche notamment un excellent score en matière de connectivité, où il se positionne en 4^e position. Ce positionnement est dû notamment à l'implémentation d'infrastructures 5G et à la continuation de la couverture en fibre optique. En parallèle, le Luxembourg augmente la proportion de spécialistes TIC dans la population active, pour laquelle il se situe nettement au-dessus de la moyenne européenne. En ce qui concerne les services publics numériques, le Luxembourg se classe 11^e sur 27 pays. Le Luxembourg a fait de grands progrès pour ce qui est de la fourniture de services publics numériques aux entreprises et y occupe le 3^e rang. Le pays reste cependant largement en dessous de la moyenne européenne concernant la part de PME qui vendent en ligne: seulement 9% contre 17% (moyenne UE).

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

Une des vocations premières de la FEDIL est de prodiguer des conseils personnalisés à ses membres et de les assister dans le développement de leurs projets économiques et entrepreneuriaux. C'est grâce à une équipe professionnelle et hautement motivée d'experts que nous pouvons apporter des réponses aux questions de nos membres. En 2021, plus de 1500 requêtes ont été formulées à notre égard, couvrant les différents domaines d'expertise de la fédération, que ce soit en rapport avec les affaires sociales et juridiques (droit du travail, droit de la sécurité sociale, sécurité et santé au travail, marché du travail, protection des données, talents et jeunesse, ...), industrielles (environnement et énergie, R&D, Industry 4.0, ...), économiques et financières (EcoFin) ou encore en rapport avec la digitalisation, les affaires européennes ainsi que la communication.

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

Une des missions principales de la FEDIL est aussi de promouvoir les échanges entre les membres, notamment par le biais d'événements de networking. Or, pour la première fois depuis sa création en 1999, la Réception du Nouvel An des Entreprises de la FEDIL a dû être annulée en raison de la crise sanitaire. Pour ne pas renoncer aux communications à l'attention des membres de la FEDIL, qui normalement ponctuent cet événement phare dans le monde économique luxembourgeois, Michèle Detaille et le Premier ministre Xavier Bettel ont enregistré un message vidéo pour adresser leurs vœux aux membres et partager leurs réflexions. Ce message était axé sur la relance de l'économie qui devra passer par la stimulation et l'accélération des investissements privés, la mise en place rapide par le gouvernement d'un encadrement qui assure une transition énergétique dont l'industrie est un acteur ainsi que sur les défis en termes d'innovation et de transformation numérique et organisationnelle.

En cette deuxième année de la pandémie du Covid-19, les préoccupations de nos entreprises membres continuaient à concerner largement la gestion de la crise sanitaire avec de très nombreuses questions ayant trait aux modalités des règles de sécurité successives et aux conséquences économiques et sociales qui en découlent. Pendant l'année 2021, la FEDIL a ainsi continué sa stratégie de communication exceptionnelle pour garantir le soutien à ses membres et assurer un échange d'informations constant. Nos conseillers ont redoublé d'efforts et ont fait preuve d'une grande réactivité, gardant la fréquence des informations aux membres ainsi que des newsletters. Les restrictions et mesures de sécurité mises en place dans la lutte contre le Covid-19 ont mené à l'annulation et au report d'un grand nombre d'événements en présentiel. Dès le printemps 2020, la FEDIL s'est adaptée à la nouvelle donne, en organisant un certain nombre de grandes conférences et de workshops de façon digitale. Un événement majeur ont été les « FEDIL Industry Days » au printemps 2021.



Sous l'égide de la « EU Industry Week » de la Commission européenne, la FEDIL a organisé les 1^{er} et 2 mars 2021 la première édition des « FEDIL Industry Days » sur le thème : « A new industrial strategy shaping Europe's digital future: nourished by talents, driven by data, reinforced by trust ». Si le choix du sujet a été influencé par l'accélération des stratégies et défis numériques dans le contexte de la crise sanitaire, l'objectif du programme était de présenter, d'analyser et de sensibiliser l'audience à l'impact de la transition digitale et de donner des impulsions pour la mise à jour de la stratégie industrielle de l'UE. Pour ce faire, l'événement, diffusé via une plateforme digitale, se présentait sous forme d'un dialogue entre responsables politiques européens et nationaux, représentants de l'industrie, de l'économie et de la société ainsi que d'experts sur des sujets européens proches de l'industrie.

Après l'ouverture des « FEDIL Industry Days » par Michèle Detaille et le Premier ministre Xavier Bettel, la première journée a été largement consacrée aux talents et métiers nécessaires au développement numérique. Un panel d'experts, dont le Commissaire européen à l'Emploi et aux Droits sociaux Nicolas Schmit, a débattu de l'importance de promouvoir les compétences digitales et STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques) à l'échelle tant européenne que nationale. La FEDIL a aussi profité de ce cadre pour présenter les résultats de son enquête sur les qualifications de demain dans le domaine des Technologies de l'Information de la Communication (TIC).

La deuxième journée a débuté avec l'intervention du ministre de l'Économie Franz Fayot, présentant les grands axes de la politique industrielle du Grand-Duché à l'ère du numérique, où digitalisation et connectivité contribueront largement à la transition écologique et à l'économie circulaire. L'importance et l'impact des données numériques ont ensuite été illustrés à travers l'expérience de plusieurs entreprises venant de secteurs très différents. Par

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

ailleurs, Lucilla Sioli, Directrice AI & Digital Industry auprès de la Commission européenne, a mis en avant les initiatives européennes en faveur du Marché unique numérique, notamment en termes d'infrastructure, d'hébergement et de cybersécurité. La conférence s'est finalement terminée sur une note plus politique, traduite dans le souhait de renforcer le Marché unique européen, en stimulant croissance et compétitivité. Avec plus de 1000 participants qui ont suivi l'événement sur deux jours, la première édition des « FEDIL Industry Days » a incontestablement été un grand succès.

Tout au long de l'année 2021, la FEDIL s'est engagée pour défendre les intérêts et besoins de ses membres, efforts visibles à travers une forte présence dans les médias et dans la presse luxembourgeoise. Les 12 communiqués de presse de la FEDIL ont trouvé une résonance particulière dans les journaux. Par ailleurs, l'actualité autour de l'avenir industriel dans le pays ainsi que les discussions autour du Plan National Énergie et Climat ont fait que les dirigeants de la FEDIL ont souvent été sollicités pour des prises de position dans les médias. De même, la présence dans les médias sociaux a été renforcée avec le nombre de followers sur LinkedIn dépassant la barre des 5.000.



Plus de 1.500 conseils personnalisés ont été enregistrés en 2021.

Certains sujets ont généré un nombre particulièrement important de demandes en 2021, à côté des très nombreuses questions qui ont été en lien étroit avec la crise sanitaire du Covid-19. Il s'agissait notamment des sujets suivants : la loi du 4 juin 2020 portant modification du Code du travail en vue d'introduire un régime de stages pour élèves et étudiants, la nouvelle convention du 20 octobre 2020 relative au régime juridique du télétravail au Luxembourg ainsi que le projet de loi n° 7864 portant modification du Code du travail en vue d'introduire un dispositif relatif à la protection contre le harcèlement moral au travail.

- L'occupation des stagiaires a continué à préoccuper en 2021 les membres de la FEDIL, notamment en vertu de la nouvelle obligation d'indemniser les stages ayant une durée égale ou supérieure à 4 semaines, obligatoires ou volontaires, effectués dans l'entreprise. Les membres avaient également beaucoup de questions concernant l'affiliation à la sécurité sociale, l'imposition ainsi que la convention de stage à conclure avec le stagiaire.
- La nouvelle convention relative au régime juridique du télétravail a également engendré un certain nombre de questions des membres qui concernaient, entre autres, la nouvelle distinction entre le télétravail régulier et le télétravail occasionnel, la mise à disposition du matériel nécessaire au télétravail au profit des salariés ainsi que l'accord spécifique en matière de télétravail qu'une entreprise peut conclure avec sa délégation du personnel.
- Le projet de loi n° 7864 portant modification du Code du travail en vue d'introduire un dispositif relatif à la protection contre le harcèlement moral au travail a suscité un certain nombre de questions qui portaient notamment sur les mesures concrètes à prendre par les employeurs afin de lutter contre le harcèlement moral dans l'entreprise. Certaines questions concernaient aussi la responsabilité de l'employeur en la matière et les nouvelles compétences de l'Inspection du travail et des mines (ITM).

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

Aux sujets expliqués ci-avant s'ajoutent évidemment des demandes relatives aux sujets « traditionnels » tels que l'organisation du temps de travail, le détachement des salariés, la maladie du salarié, les congés, le licenciement, la démission, etc.

Nos conseillers-juristes ont évidemment fait de leur mieux pour accompagner les responsables des ressources humaines et autres départements confrontés aux problématiques rencontrées.

Le monitoring des demandes ne permet cependant pas seulement de répondre aux questions et demandes individuelles respectives, mais également d'attirer l'attention de la FEDIL sur des préoccupations récurrentes auxquelles sont confrontés tous nos membres et nécessitant une intervention au niveau des décideurs politiques, une analyse plus poussée dans le cadre d'un groupe de projet ou bien une publication sur un sujet spécifique.

Ainsi, en 2021, le conseil personnalisé de nos membres nous a permis de prendre conscience, notamment des problèmes rencontrés en matière de télétravail et de prendre l'initiative de publier mi-septembre un guide ayant comme objectif d'informer les employeurs sur les nouvelles dispositions prévues

dans la nouvelle convention relative au régime juridique du télétravail et d'assister ces derniers dans le cadre de l'exercice de cette nouvelle formule de travail. De plus, la FEDIL a élaboré une charte-type relative aux différentes procédures et évaluations en matière d'harcèlement moral qui sera intégrée dans un guide futur portant sur le comportement des salariés. Afin de tenir ses membres informés des changements touchant à la vie des entreprises, la FEDIL entretient des veilles juridiques dans chacun de ses domaines d'expertise.

La durée de traitement a varié en fonction de la complexité de la demande. Alors que certaines réponses peuvent être données immédiatement, d'autres nécessitent des recherches ou développements juridiques plus poussés, ou encore l'introduction d'une demande de renseignement auprès des autorités compétentes. La révision, rédaction ou adaptation de projets de lettres (ex. lettres de licenciement, courriers de motivation, ...) ou de projets d'autres documents juridiques (contrats de travail, règlements internes, ...) à la demande de nos membres, sont des travaux d'une certaine ampleur.

Résumé des actions de communication



CONFÉRENCES / SÉMINAIRES / ÉVÈNEMENTS

- Transformer votre entreprise en un business résilient
- FEDIL Industry Days 2021
- GAIA-X Luxembourg
- Séance d'information sur l'accord volontaire «Énergie» 2021-2023
- Séances d'information à destination des nouveaux membres
- Séance d'information « Fit for 55 »
- Séminaire « Corporate Sustainability »
- Cybersecurity Breakfast «How to effectively address security of industrial systems?»
- DIH on Tour
- Remise du Prix de l'Environnement 2021



CERCLE DES CHEFS DU PERSONNEL (3)

Nouveautés législatives et initiatives de la FEDIL ; gestion de la crise du Covid-19

- Droit à la déconnexion des salariés
- Nouvelles modalités du chômage partiel à partir du 1^{er} juillet 2021
- Prime participative pour les salariés (UEL)
- Futures modalités du chômage partiel
- Bilan social de la crise sanitaire liée au Covid-19
- Digitalisation des fiches d'impôt des salariés (UEL)
- Détachement – télétravail : quand et comment se procurer le certificat A1 ? (CCSS)
- Covid check obligatoire dans les entreprises à partir du 15 janvier 2022
- Loi du 24 novembre 2021 portant dérogation temporaire à l'article L. 511-5. du Code du travail et modification du Code du travail (chômage partiel et plan de maintien dans l'emploi)
- Projet de loi relatif au harcèlement moral
- Aides en matière de formation professionnelle continue (INFPC)

Recrutement et rétention de talents

- Programme « Entreprises, partenaires pour l'emploi 2021-2023 » (ADEM)
- ADEM's Future Skills Initiative
- Nouvelle déclaration de place vacante (ADEM)
- Mesures de soutien à l'emploi (ADEM)
- Stage de Professionnalisation (ADEM)
- CRE – Contrat de Réinsertion-Emploi (ADEM)
- Aide pour chômeurs âgés (ADEM)
- Digitalisation des retours d'assignation des demandeurs d'emploi (ADEM)

Problématiques liées à l'immigration et au séjour sur le marché du travail (ASTI)

Paramètres sociaux applicables en 2022

- Taux de cotisation pour l'année 2022



BROCHURES DIGITALES

- Rapport annuel 2020
- Luxembourg's industry strategy
- FAQ en droit de travail
- Brèves de jurisprudence 01/2021 : le licenciement pour absentéisme habituel pour raison de santé
- Les qualifications de demain dans l'industrie 2021
- Cyberespionage for the industry sector
- Guide sur le télétravail
- Rapport d'enquête : « Bilan social de la crise sanitaire liée au Covid-19 »

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE



POSITIONS FEDIL

- A Hydrogen Strategy for Luxembourg based on three principles
- Digital Services Act
- EU ETS Reform and Introduction of a Carbon Border Adjustment Mechanism (CBAM)
- Resilience of Critical Entities
- « Fit for 55 » Package
- Luxembourg's National Emission Trajectories
- Plastic Packaging Recycling
- Artificial Intelligence Act



INFORMATIONS AUX MEMBRES (53)

dont voici une sélection, couvrant tous les domaines d'expertise de la FEDIL :

- Covid check obligatoire dans les entreprises à partir du 15.01.2022
- FAQ sur le régime Covid check dans les entreprises
- Régime Covid check dans les cantines d'entreprise
- Conditions de chômage partiel applicables à partir du 1^{er} juillet 2021
- Chômage partiel en cas de force majeure pour inondations
- Guide sur le télétravail à destination des employeurs
- FAQ en droit du travail
- Indexation des salaires au 1^{er} octobre 2021
- Déclaration conjointe suite à la réunion commune «Gäichel XI» des gouvernements belge et luxembourgeois à Luxembourg
- Pacte national Entreprises et droits de l'Homme
- VAT on company cars
- Accord volontaire « Energie » 2021 – 2023
- MS Exchange Server Vulnerability
- Nouveau cadre de protection des lanceurs d'alerte



CHRONIQUES JURIDIQUES (6)

- La période d'essai d'une salariée enceinte
- Le salaire social minimum qualifié : pour quel salarié ?
- La démission avec effet immédiat du salarié
- Mandat social et contrat de travail, le flou persiste !
- La résiliation du contrat de travail avant le commencement du travail
- L'attitude de l'employeur face à la cessation de plein droit du contrat de travail

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE



NEWSLETTER

25 newsletters contenant des informations pertinentes par rapport aux lois et projets de loi, projets et positions FEDIL, événements, actualités de la FEDIL et de ses associations sectorielles, affaires européennes, articles de presse, etc.



ECHO DES ENTREPRISES (6)

6 dossiers thématiques :

- Energy efficiency in industry – the way forward
- A new industrial strategy shaping Europe's digital future
- Luxembourg's Industry Strategy
- A hydrogen strategy for Luxembourg
- La RSE : Développement d'une stratégie résiliente pour l'entreprise de demain
- National Climate Goal for Industry - an ambitious vision calling for an effective supporting strategy

6 portraits d'entreprises membres dans la rubrique «Zoom»

6 interviews : Nicolas Buck, Arsène Jacoby, Tom Dominique, Philippe Lambrecht, Christophe Hansen, Paul Konsbruck

6 « Cartes blanches »

9 articles « Bold Innovation »

9 « Opinions » par les conseillers FEDIL



RELATIONS DE TRAVAIL & TALENTS

Au sein du conseil d'administration de la FEDIL, un groupe de membres dédié travaille à façonner et à représenter les intérêts de la fédération dans les questions liées aux relations de travail et aux talents.

Les membres de ce Board Group contribuent au développement des positions de la FEDIL dans le domaine de la gestion des relations de travail et par rapport aux initiatives diverses dans le domaine des affaires sociales ainsi que dans l'attrait et la rétention de talents.

Le Board Group Relations de travail & Talents, composé en 2021 de Michèle Detaille, Ferdinand Kayser, Valérie Massin, Paul Meyers et Silvia Sitzen, s'est réuni en date du 23 juillet 2021.



DROIT À LA DÉCONNEXION

Description

Le programme de coalition du gouvernement luxembourgeois actuel prévoit, entre autres, l'instauration du principe de la déconnexion dans la législation luxembourgeoise. Le Conseil économique et social (CES) a adopté en date du 30 avril 2021 un [avis](#) consacré à ce sujet en particulier. Le [projet de loi n° 7890](#) portant modification du Code du travail en vue d'introduire un dispositif relatif au droit à la déconnexion et déposé à la Chambre des députés en date du 28 septembre 2021 reprend les formulations proposées par les partenaires sociaux représentés au sein du CES. La FEDIL a décidé de lancer un groupe de projet en vue de mettre à disposition des membres des recommandations utiles afin de pouvoir se conformer aux nouvelles dispositions et de proposer une clause-type relative au droit à la déconnexion.

Actions FEDIL

- Appel à participation envoyé à tous nos membres ainsi que via notre newsletter.
- Préparation et envoi en amont de la réunion du groupe de projet d'un document contenant des propositions de recommandations et une clause-type relative au droit à la déconnexion.
- Organisation d'une réunion du groupe de projet en date du 29 novembre 2021.

Résultats

- Formulation de recommandations utiles relatives à la mise en œuvre du droit à la déconnexion.
- Proposition d'une clause-type aux membres pouvant être utilisée pour les besoins internes.
- Mise à disposition de la documentation aux membres en amont du vote du projet de loi cité.



CADRE EUROPÉEN DE PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE

Description

Le projet a été lancé en 2018 afin d'informer les membres sur les nouvelles obligations qui leur seraient imposées et de faire valoir les préoccupations des entreprises auprès des décideurs politiques au niveau européen et national. La FEDIL a notamment défendu un champ d'application personnel qui ne dépasse pas le cadre de la relation de travail, le recours aux canaux de signalisation internes comme règle principale et privilégiée ainsi qu'un juste équilibre entre la protection du lanceur d'alerte et la protection de l'entreprise.

Or, la Directive UE/2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 prévoit des exigences minimales applicables dans toute l'UE et visant à garantir une protection accrue des lanceurs d'alerte, qu'ils soient dans une relation de travail directe ou indirecte avec l'entité litigieuse. La date fixée par la directive pour la mise en vigueur, par les États Membres, des dispositions légales nécessaires pour transposer la directive en droit national était le 17 décembre 2021, respectivement est le 17 décembre 2023 pour les dispositions relatives aux canaux de signalement interne des entités juridiques du secteur privé comptant 50 à 249 salariés.

Actions FEDIL

- Réunions virtuelles avec le ministère de la Justice en vue de la transposition au niveau national.
- Défense de la position FEDIL en vue de la transposition au niveau national.

- Elaboration d'un guide « Nouveau cadre de protection des lanceurs d'alerte : Qu'est-ce que cela implique pour les entreprises ».

Résultats

- Le ministère de la Justice envisage de transposer la directive quasiment à la lettre, si ce n'est d'étendre le champ d'application matériel pour inclure toutes les dispositions de droit luxembourgeois. Le projet de loi encouragera également les lanceurs d'alerte à choisir d'abord le canal de signalement interne à l'entreprise.
- Le ministère de la Justice reste à disposition de la FEDIL pour ses efforts de communication et de préparation de la mise en place des canaux de signalement interne.
- Publication d'un guide à l'attention des entreprises, reprenant les principales informations sur le sujet.
- Intervention d'un représentant du ministère de la Justice lors de notre prochain cercle des chefs du personnel.



COMPORTEMENTS OSTENSIBLES ET NOCIFS

Description

Les comportements ostensibles et nocifs des salariés/collaborateurs à l'égard de leur entourage sur le lieu de travail les plus habituels sont le harcèlement moral, le harcèlement sexuel, l'agressivité (violence) et la radicalisation. Tous ces comportements ont des effets négatifs sur le fonctionnement de l'entreprise ainsi que sur son image de marque.

La FEDIL entend sensibiliser ses membres en vue d'une meilleure identification des signes de comportements nocifs et elle essaiera de leur mettre à disposition des instruments leur permettant d'y remédier.

Actions FEDIL

- Identifier les différents comportements ostensibles et nocifs.
- Recenser les méthodes mises en place par les entreprises afin de prévenir, respectivement de constater de tels comportements.
- Recenser les actions de remédiation mises en place et identifier les interlocuteurs externes pouvant soutenir les entreprises dans ces actions.
- Elaborer une information/un guide de bonnes pratiques sur la sensibilisation, l'identification et la remédiation en matière problèmes comportementaux.

Résultats

- Elaboration d'un guide (en cours) à l'intention des membres à publier après l'adoption du projet de loi sur le harcèlement moral avec implication du Service de Santé au Travail de l'Industrie et d'autres acteurs.
- Présentation de ce guide lors d'une réunion du cercle des chefs du personnel/lors d'une conférence dédiée aux comportements ostensibles et nocifs.
- Développement par la House of Training d'une formation autour de cette problématique.



FORMATIONS EN DROIT DU TRAVAIL

Description

Dans le but d'offrir un service toujours plus diversifié et complet à ses membres, la FEDIL a organisé durant les mois de décembre 2020 et janvier 2021 des formations en droit du travail luxembourgeois pour toutes les personnes désireuses d'appréhender la matière, ceci à titre gratuit et en langue française et allemande. Ainsi, 6 séances ont été organisées qui ont été regroupées sous les 5 modules suivants : La conclusion du contrat de travail, la cessation du contrat de travail, la relation de travail, le reclassement professionnel du salarié et le rôle et les attributions de la délégation du personnel. L'inscription pour ces formations a été possible module par module, même s'il était préférable d'appréhender ces différentes formations de manière globale.

Actions FEDIL

- Identification des sujets en droit du travail susceptibles d'intéresser et de préoccuper le plus les départements des ressources humaines dans les entreprises.
- Établissement de supports de cours complets et détaillés et de présentations PowerPoint en langue française et allemande par module.
- Explications durant les différentes formations et réponses aux questions reçues.

Résultats

- 6 séances organisées en langue française et 6 séances organisées en langue allemande.
- 150-160 participants/module pour les séances françaises et 40-50 participants/module pour les séances allemandes.
- Les participants ont reçu un support de cours complet et détaillé par module.
- Amélioration du niveau d'information des membres. Vu le succès de ces formations, la FEDIL a décidé de maintenir cette offre et d'organiser périodiquement de nouveaux cycles de formations.



SÉANCE D'ÉCHANGE DANS LE CADRE DE LA NÉGOCIATION D'UNE CONVENTION COLLECTIVE

Description

En complément de la plateforme d'échange des conventions collectives, la FEDIL a proposé à ses membres une séance d'échange destinée aux entreprises étant en train de négocier une convention collective. Les objectifs ont été d'exposer les tendances actuelles quant aux revendications syndicales, de permettre aux participants de fournir un retour d'expérience sur l'une ou l'autre des revendications syndicales au sein de leur entreprise ainsi que d'expliquer la procédure devant l'Office national de conciliation (ONC) en cas de litige collectif.

Actions FEDIL

- Information des membres par le biais de la newsletter.
- Analyse des catalogues de revendications syndicales nous communiqués.
- Organisation en date du 22 mars 2021 de la séance d'échange ayant permis un échange constructif sur des points pratiques et précis.

Résultats

- Membres sensibilisés par rapport aux revendications syndicales du moment et informés sur la procédure devant l'Office national de conciliation (ONC) en cas de litige collectif éventuel.
- Comme les représentants des membres ayant participé étaient très satisfaits de l'initiative, il est prévu d'organiser une telle séance d'échange régulièrement.



BILAN SOCIAL DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID-19

Description

La crise sanitaire liée au Covid-19 a perturbé le quotidien des entreprises. Un an et demi après le début de la pandémie, le temps était venu pour la FEDIL d'en dresser le bilan auprès de ses membres.

L'enquête visant la période de mars 2020 au 30 juin 2021 avait pour objectif de faire le bilan social de la crise liée au Covid-19, notamment en abordant les questions telles que l'impact de la crise sanitaire sur les recrutements, les résiliations de contrats de travail, le télétravail, le chômage partiel, la formation, la relation entre l'employeur et le salarié.

A travers ce projet, la FEDIL a pu comprendre au mieux comment ses membres se sont adaptés au nouveau rythme imposé par le Covid-19.

Actions FEDIL

- Questionnaire finalisé et transmis à tous les membres de la FEDIL le 2 juillet 2021.
- Encodage des retours et traitement des données.
- Réunion du groupe de projet le 21 septembre 2021 en vue de l'analyse des informations communiquées.
- Rédaction du rapport de l'enquête.
- Présentation des résultats de l'enquête lors du cercle des chefs du personnel du 18 novembre 2021.
- Publication du rapport de l'enquête le 18 novembre 2021.

Résultats

- 184 entreprises ont participé à l'enquête.
- Bilan social de la crise sanitaire globalement positif.
- Démonstration du pouvoir de résilience des entreprises luxembourgeoises.
- Reconnaissance des limites du télétravail, même s'il a permis de poursuivre l'activité économique.
- [Rapport de l'enquête](#)



ENQUÊTE SUR LES QUALIFICATIONS DE DEMAIN DANS LE DOMAINE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) – ÉDITION 2022

Description

La FEDIL, en collaboration avec l'ABBL, la Chambre de Commerce, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), a lancé en 2021 une nouvelle enquête sur les qualifications exigées à court terme dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). L'enquête sert à apprécier l'évolution des professions et des niveaux de qualification dans les secteurs couverts afin d'orienter au mieux les jeunes et d'adapter la formation professionnelle aux besoins des entreprises. Le projet s'intègre dans l'initiative HelloFuture et vise à motiver les jeunes à s'engager dans des études répondant aux besoins des entreprises industrielles et du secteur financier.

Actions FEDIL

- Finalisation et transmission d'un questionnaire à un total de 618 membres de la FEDIL et de l'ABBL provenant des secteurs offrant des services dans le domaine des TIC ainsi que des entreprises susceptibles d'avoir recours en interne à des compétences en la matière.
- Encodage des retours, traitement des données et préparation de la publication.

Résultats

- Retour limité de la part des membres de la FEDIL et de l'ABBL (97 entreprises ont répondu à l'appel, contrairement à 168 pour l'édition 2020 de l'enquête).
- En termes de pourcentage, les entreprises ont de nouveau signalé une demande très importante de la formation du Master / Doctorat (60,4 % des prévisions d'embauche contre 56,6 % en 2020), mais on peut également observer une demande élevée de la formation du Bachelor (29,4 % des prévisions d'embauche). Le Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) constitue la formation qui est la moins sollicitée auprès des entreprises ayant participé à l'enquête (0,7 % des prévisions d'embauche).
- 687 prévisions d'embauche sur les deux années à venir. Ce qui correspond à un ratio très élevé en tenant compte du nombre de retours.
- Le nombre de créations de postes dépasse de nouveau le nombre de remplacements de postes (53 % de créations et 47 % de remplacements). Néanmoins, les créations de postes enregistrent le taux le moins important de ces 2 dernières décennies.
- Les résultats de l'enquête seront présentés lors d'une conférence de presse en présence des partenaires de l'enquête ainsi que des ministres compétents.



JOB SHADOW DAY 2021

Description

Le Job Shadow Day, qui est le résultat d'une initiative commune de la FEDIL et de l'a.s.b.l. Jonk Entrepreneuren Luxembourg avec la participation du ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers permet aux élèves à partir de 16 ans d'accompagner un/une dirigeant(e) d'entreprise ou son/sa représentant(e) pendant une journée de travail. En participant activement à une journée ordinaire de l'entreprise, les participants recueillent d'importantes impressions de la vie professionnelle. Les expériences réalisées se distinguent fondamentalement d'une visite d'entreprise.

En effet, lors du Job Shadow Day, les élèves peuvent observer un/une dirigeant(e) accomplir les tâches régulières liées à son poste et ainsi avoir un aperçu de ce que certaines professions impliquent.

La 11^e édition du Job Shadow Day (qui s'est déroulé du 29 mars au 2 avril 2021) s'est terminée avec une manifestation de clôture digitale le 29 avril 2021.

Actions FEDIL

- Envoi d'un appel à participation aux membres de la FEDIL en janvier 2021 et communication du projet par le biais de la newsletter.
- Assistance à des réunions de concertation avec les partenaires.
- Implication dans l'organisation de la manifestation de clôture digitale du 29 avril 2021.

Résultats

- Le Job Shadow Day a permis à 132 élèves de découvrir la vie d'entreprise.
- Au total, 24 établissements scolaires et 81 entreprises ont participé à cette édition, dont 40 entreprises membres de la FEDIL.

Les entreprises membres ayant participé à l'édition 2021 étaient les suivantes :

Accumalux, Alipa, Apleona HSG, Apollo Strategists, Arendt & Medernach, Badenoch + Clark, Brasserie Nationale, Bonaria Frères, CDCL, Cebi, Ceratizit, CFL Cargo, Cimalux, Circuit Foil, Compass Group, DuPont de Nemours, Dussmann, Econocom PSF, Ferro-Tech, HGK Ship Management Lux, Hitec, Karp-Kneip Construction, Keter, Les p'tits bouchons, Lightbulb, Losch Import, L.S.C. Engineering Group, Luxport, Munhowen, Orange Communication, Partnaire Luxembourg, Paul Wurth, Perrard, PrestaCylinders, Schroeder & Associés, SES, Sodexo, Sopra Steria PSF, Spring Professional et United Caps.



HELLOFUTURE

Description

HelloFuture vise à promouvoir les métiers de l'industrie et des technologies au Luxembourg auprès des élèves et des étudiants. Tous les niveaux d'études sont concernés, du DAP et technicien au Bachelor, Master ou Doctorat.

Le site internet www.hellofuture.lu fait partie de cette campagne de promotion de l'industrie luxembourgeoise. Il constitue un outil pédagogique en soi. Ainsi, il retrace l'histoire de l'industrie luxembourgeoise, de ses secteurs et de leurs métiers, mais il propose aussi une vidéo portant sur le futur de l'industrie luxembourgeoise, des vidéos témoignages de jeunes diplômés ainsi que des dépliants/brochures

RELATIONS DE TRAVAIL & TALENTS

sur tous les secteurs industriels concernés.

Les présences dans les lycées constituent l'élément central du projet et offrent la possibilité aux élèves de l'enseignement secondaire général et classique de s'immerger dans l'univers de l'industrie.

Actions FEDIL

- Finalisation du concept de l'escape room virtuel dans le but de pallier l'impossibilité d'effectuer les traditionnels roadshows en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19.
- Prise de contact avec les lycées pour organiser les escape rooms et les informer du nouveau concept.
- Tournage de vidéos en entreprise et interviews des jeunes travaillant dans l'industrie présentant les professions et les activités dans les secteurs couverts par la FEDIL en vue de l'intégration sur le compte Instagram.
- Réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des élèves et du personnel enseignant sur l'expérience vécue et la pertinence du nouvel outil.

Résultats

- Accueil favorable du nouveau concept de l'escape room digital par les lycées en amont de la réalisation de ces escape rooms digitaux.
- Résultat mitigé de l'enquête de satisfaction sur l'expérience vécue et la pertinence du nouvel outil.
- Réflexions en cours sur des pistes d'amélioration du concept de l'escape room virtuel, respectivement sur d'autres pistes à explorer en vue d'atteindre les objectifs du projet HelloFuture.



SÉRIE DE VIDÉOS „EIS INDUSTRIE – MENG ZUKUNFT“

Description

Depuis 2019, la FEDIL collabore avec RTL Télé Lëtzebuerg pour produire l'émission « Eis Industrie – meng Zukunft ». Il s'agit d'une série de vidéos qui dressent à chaque fois le portrait d'un jeune exerçant un métier technique. S'inscrivant dans l'esprit de l'initiative HelloFuture, ces vidéos ont l'objectif de promouvoir les métiers techniques dans l'Industrie au Luxembourg auprès du grand public et de susciter l'intérêt des jeunes pour les professions très variées dont l'industrie a grandement besoin. La troisième saison de vidéos ainsi que les saisons précédentes sont accessibles dans le replay de RTL : <https://www.rtl.lu/tele/eis-industrie-meng-zukunft>

Actions FEDIL

- À la suite du feedback très positif, décision de reconduire la série et de produire 8 portraits à l'automne 2021.
- Elaboration d'une liste d'entreprises susceptibles de participer à la série et prise de contact avec les entreprises retenues.
- Accompagnement des tournages et de la production des vidéos dans les entreprises en collaboration avec RTL.
- Présentation du projet à travers la newsletter, l'Echo des entreprises et les réseaux sociaux.
- Partage des vidéos via les réseaux sociaux de la FEDIL.

Résultats

- Diffusion des portraits sur RTL Télé Lëtzebuerg tous les jeudis avant le journal télévisé du 7 octobre au 25 novembre 2021. Les entreprises participantes ont été Gradel, ArcelorMittal, B Medical Systems, Ameco, Kronospan, Husky, OST-Fenster et La Provençale.
- Sensibilisation du grand public pour les emplois techniques et technologiques dans l'industrie.
- Lien permanent vers les vidéos sur www.rtl.lu et sur les réseaux sociaux de la FEDIL.





ÉNERGIE & ENVIRONNEMENT

Au sein du conseil d'administration de la FEDIL un groupe de membres dédié travaille à façonner et à représenter les intérêts de la fédération dans les questions liées à l'énergie et à l'environnement. Les membres de ce Board Group contribuent activement au développement et à la représentation des positions, des actions et de la communication de la FEDIL.

Le Board Group Energy était composé en 2021 de Roland Bastian, Romain Hoffmann, Georges Rassel et Claude Seywert, tous membres du conseil de la FEDIL, ainsi que de Christian Rech, président du conseil d'administration du Groupement des Fabricants de Matériaux de Construction.



STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE D'HYDROGÈNE

Description

Un groupe de projet a été créé pour analyser le document de stratégie sur l'hydrogène du gouvernement publié le 3 février 2021 et formuler des commentaires et des questions. L'hydrogène à faible teneur en carbone est un carburant alternatif essentiel pour permettre la décarbonisation profonde de l'industrie. Cependant, contrairement à une véritable stratégie, le document du gouvernement se lit comme un catalogue de principes, selon lesquels le gouvernement souhaite que la transition vers l'hydrogène se déroule. Il n'offre cependant que des éléments stratégiques mineurs sur la manière de concrétiser ces principes.

Actions FEDIL

- Analyse de la stratégie du gouvernement en matière d'hydrogène.
- Elaboration d'une note proposant quatre principes directeurs dans le cadre d'une stratégie holistique de décarbonisation et appelant le gouvernement à recentrer sa vision de l'horizon qui se situe au-delà de 2030 sur une période de court à moyen terme.
- Appel à réfléchir à une feuille de route de transition concrète, comprenant un plan d'action, des jalons et des budgets jusqu'en 2030 afin qu'au plus tard à la fin de cette décennie, la communauté industrielle ait une vision claire des atouts de l'hydrogène sur lesquels elle peut compter pour ses efforts de décarbonisation.

Résultats

- Participation de la FEDIL à la visio-conférence organisée par le ministère de l'Énergie en date du 24 février 2021 à titre de consultation publique, avec questions et commentaires prioritaires au nom de la communauté industrielle.
- Soumission de la note de la FEDIL comme contribution de l'industrie à la consultation publique.
- Présentation des suggestions de la FEDIL dans le groupe de réflexion sur l'hydrogène de l'Université du Luxembourg, organisé par le professeur Stefan Maas.



OBJECTIFS CLIMATIQUES NATIONAUX, ET POTENTIEL DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE DE L'INDUSTRIE

Description

Par la loi climatique du 15 décembre 2020, le gouvernement luxembourgeois vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre au niveau national de 55% jusqu'en 2030 par rapport à 2005. Cet objectif inclut toutes les émissions allouées au Luxembourg, à l'exception de celles couvertes par le système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE).

La loi définit également cinq secteurs spécifiques qui doivent contribuer à la réalisation des objectifs de réduction des émissions. Chaque secteur a reçu des objectifs de réduction distincts pour la période 2021-2030. Ces objectifs sectoriels sont publiés par le projet de règlement présenté en juillet 2021.

L'objectif du projet est d'analyser les impacts des objectifs climatiques nationaux pour l'industrie et de définir des propositions pour créer des conditions cadres permettant aux entreprises d'atteindre les objectifs sectoriels d'émissions nationaux non-ETS.

Actions FEDIL

- Elaboration d'un document qui comprend une analyse critique de la politique climatique du gouvernement avec proposition d'un catalogue de neuf mesures pour aider à réaliser la transition énergétique dans le secteur industriel luxembourgeois (non-ETS).
- Etude menée par la FEDIL parmi un échantillon d'entreprises ETS et non-ETS à forte intensité énergétique pour identifier et évaluer leur potentiel de réduction des émissions de CO₂, en substituant des technologies de consommation de gaz naturel par des technologies à faible teneur en carbone.

Résultats

- Présentation du document de la FEDIL qui comprend neuf propositions visant à créer les conditions cadres nécessaires à la décarbonisation des entreprises lors d'une conférence de presse de la FEDIL en date du 29 septembre 2021.
- Discussions bilatérales avec des représentants du ministère de l'Economie, du ministère de l'Environnement, du ministère de l'Energie et du ministère des Finances.
- Présentation des résultats de l'étude d'évaluation de la décarbonisation aux membres de la FEDIL lors d'une conférence en date du 22 janvier 2022 visant à les sensibiliser aux défis de la décarbonisation industrielle.



FIT FOR 55

Description

Le paquet « Fit for 55 » de la Commission européenne, conçu pour faciliter une réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne d'ici 2030 par rapport à 1990, a été publié le 14 juillet 2021. Sa mission première est de faire des années 2020 une décennie transformatrice pour l'action climatique. Si elles sont adoptées et mises en œuvre, les propositions « Fit for 55 » approfondiront et élargiront la décarbonisation de l'économie européenne pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050.

Ce projet vise à analyser les impacts du paquet climatique européen « Fit for 55 » pour les membres de la FEDIL et à déployer l'action politique correspondante.

Actions FEDIL

- Analyse et commentaire de toutes les propositions « Fit for 55 » pertinentes pour l'industrie luxembourgeoise.
- Information des membres sur les propositions et leur impact possible lors d'un événement en ligne en date du 22 septembre 2021 et présentation des positions de la FEDIL.
- Organisation de plusieurs réunions d'information avec des ministres, le commissaire européen à l'Emploi et aux Droits sociaux, des membres du Parlement européen et du Parlement national ainsi que des membres du parti au pouvoir et de l'opposition au Luxembourg.
- Participation à une action de communication de BusinessEurope à travers la publication d'un article d'opinion sur les enjeux « Fit for 55 » dans la presse luxembourgeoise.

Résultats

- Sensibilisation à la position de l'industrie luxembourgeoise à être prise en compte dans les négociations du paquet climatique européen.



RECYCLAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

Description

Ce projet vise à sensibiliser les décideurs politiques pour permettre, outre le recyclage mécanique, l'acceptation des plastiques recyclés chimiquement dans les quantités de plastique recyclé et créer des méthodes de comptabilisation claires et transparentes.

Les emballages plastiques non ménagers contiennent aujourd'hui une grande quantité de plastique qui n'est pas ou difficilement recyclable (matériau non recyclable, ou recyclage mécanique impossible, par exemple matériau multicouche). À moins que de nouvelles méthodes de recyclage, comme le recyclage chimique, ne soient acceptées, les entreprises industrielles auront du mal à atteindre les objectifs de recyclage.

Actions FEDIL

- Elaboration par la FEDIL d'un document discutant les défis du recyclage et suggérant le recyclage chimique comme une solution.
- Organisation d'une réunion avec le ministre de l'Environnement pour présenter les préoccupations et les options de solutions décrites dans le document.

Résultats

Le ministère de l'Environnement est prêt à étudier le potentiel du recyclage chimique au Luxembourg et à évaluer le paysage industriel et R&D en conséquence. Des discussions plus approfondies sont cependant nécessaires pour que le recyclage chimique soit accepté comme matière première secondaire dans la législation européenne et pour reclasser les matières plastiques afin qu'elles soient considérées selon des réglementations industrielles plutôt que des réglementations sur les déchets.



PRIX DE L'ENVIRONNEMENT 2021

Description

Depuis 30 ans, le Prix de l'Environnement de la FEDIL vise à récompenser les entreprises, dont les efforts techniques et financiers ont pour but de concilier productivité et préservation des ressources naturelles.

Les catégories dans lesquelles les entreprises peuvent être récompensées sont les suivantes :

- technologies propres : les procédés novateurs réduisant l'impact de l'activité des entreprises sur l'environnement ;
- produits « verts » : les produits tenant compte de la protection de l'environnement aux différentes étapes de leur cycle de vie ;
- gestion de l'environnement : l'action novatrice pour améliorer la gestion de l'environnement.

Actions FEDIL

- Organisation du concours : appel à candidatures ; réunions du jury ; cérémonie de remise des prix.
- Communication : Réalisation de vidéos sur les projets primés, présence sur les réseaux sociaux, préparation d'un dossier de presse.

Résultats

Le jury a évalué 10 dossiers de candidature et a attribué des Prix de l'Environnement 2021 dans 3 catégories :

- Catégorie Produit : « Robinloop » de l'entreprise Peintures Robin S.A.
- Catégorie Process : « Use of sustainable traction resins as replacement of petroleum based resins » de l'entreprise Goodyear S.A.
- Catégorie Gestion : « Camions groupe froid cryogénique » de l'entreprise La Provençale S.à r.l.
- Catégorie Gestion : « Mise sur le marché de farines et graines dans des poches plastiques 100% recyclables » de l'entreprise Moulins de Kleinbettingen S.A.

Les projets primés ont été présentés sous forme de vidéos. Le Prix de l'Environnement 2021 a permis d'augmenter la visibilité et la notoriété des entreprises primées auprès du grand public et de promouvoir le caractère environnemental des entreprises membres de la FEDIL. La cérémonie de remise du prix a eu lieu le 8 décembre 2021.



ACCORD VOLONTAIRE 2021-2023

Description

L'accord volontaire 2017-2020 entre le gouvernement luxembourgeois, myenergy et la FEDIL relatif à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans l'industrie luxembourgeoise étant venu à échéance, l'objectif de ce projet est la négociation d'un nouvel accord volontaire pour la période 2021-2023. En s'engageant à contribuer aux objectifs nationaux d'amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les entreprises intensives en énergie peuvent bénéficier d'un taux de contribution avantageux dans le cadre du mécanisme de compensation.

Actions FEDIL

- Réalisation par la FEDIL d'une étude quantitative sur le potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique avec les entreprises adhérentes à l'accord volontaire afin d'identifier un objectif d'économies d'énergies ambitieux, mais réalisable à l'horizon 2023.
- Partage et discussion des résultats de l'étude avec les ministères de l'Énergie et de l'Économie.
- Négociations avec les ministres concernés aboutissant à un nouvel accord volontaire 2021-2023.

Résultats

La FEDIL a signé un nouvel accord volontaire portant sur la période 2021-2023 au 1^{er} avril 2021 qui est le résultat d'un compromis entre ambitions politiques et faisabilité en pratique. Ainsi, les parties signataires se sont fixé un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique, respectivement de réduction de la consommation énergétique pour l'ensemble des entreprises adhérentes de 4,5% jusque fin 2023 par rapport à la période de référence 2018-2019.

Les nouvelles dispositions de l'accord volontaire ont été présentées aux entreprises concernées lors d'une conférence le 2 avril 2021. 48 entreprises intensives en énergie ont adhéré à l'accord volontaire 2021-2023 à partir du 1^{er} mai 2021.



DIGITAL & INNOVATION

Au sein du conseil d'administration de la FEDIL, un groupe de membres dédié travaille à façonner et représenter les intérêts de la fédération dans les questions liées à la transformation numérique et à l'innovation : le Board Group Digital and Innovation.

Le groupe est composé de Yves Elsen, Gilles Feith, Gérard Hoffmann, Jean Muller, Georges Kioes, Georges Rassel, Jean-Louis Schiltz, Philippe Schmitz, Claude Strasser et Thierry Wolter.

Le groupe s'est réuni à trois reprises pour identifier des champs d'action, pour contribuer activement au développement de positions et d'avis et pour définir des actions de communication de la FEDIL.



PARC TECHNOLOGIQUE À PROXIMITÉ DU SITE DE BELVAL

Description

Avec ce projet, la FEDIL entend promouvoir l'idée de la création d'un parc scientifique et technologique à proximité du campus de Belval. Sur le site de Belval interagissent actuellement l'Université, le LIST, le LISER, le LIH, le FNR, le GIE University of Luxembourg Competence Center, Luxinnovation, le Technoport et l'incubateur de l'Université. La FEDIL est d'avis que l'aménagement d'un parc scientifique serait une prochaine étape logique dans le développement du campus Belval et de notre écosystème Recherche, Développement et Innovation. Le futur parc technologique permettrait de rapprocher davantage les entreprises des acteurs de la recherche publique dans le but de promouvoir l'entrepreneuriat et de soutenir le transfert de technologies et de compétences. Par ailleurs, la réalisation de ce projet permettrait l'aménagement de terrains pour le développement de nouvelles activités industrielles innovantes et durables.

Actions FEDIL

- Lettre conjointe FEDIL / Université du Luxembourg adressée au ministre de l'Économie, au ministre de la Recherche et au ministre de l'Aménagement du territoire pour promouvoir l'idée de créer un parc technologique à proximité du campus Belval.
- Entrevue avec le LIST pour discuter comment le LIST peut s'associer à l'initiative et proposer un concept de parc scientifique et technologique basé sur les expériences à l'étranger.
- Rédaction d'une note pour faire des propositions concernant le concept et les terrains disponibles à proximité du site Belval.
- A l'occasion d'une entrevue avec le ministre de l'Économie, la FEDIL a demandé du support et a souligné sa volonté de jouer un rôle actif dans le cadre du pilotage du projet.
- La FEDIL a communiqué à plusieurs reprises sur le projet (discours, interviews, ...).
- Entrevue avec le bureau d'architecte en charge de l'élaboration d'un concept pour un futur parc technologique.

Résultats

Sur initiative de la FEDIL, le ministère de l'Économie a invité les acteurs clés (Université, LIST, Luxinnovation et FEDIL) pour une réunion de concertation en juin 2021. A l'issue de cette réunion, le ministre de l'Économie a annoncé qu'il veut démarrer le projet d'un parc technologique sur un site à Dudelange.

En tant qu'initiateur de l'idée, la FEDIL restera un interlocuteur privilégié dans la phase de planification et de l'élaboration du concept. La FEDIL est cependant d'avis que la proximité immédiate avec l'Université et le LIST sera la meilleure solution. Ainsi, la FEDIL propose de commencer avec un premier parc à Dudelange et d'engager parallèlement le développement du crassier d'Ehlerange, où il faudrait réserver une surface adéquate, avec des terrains réservés pour un futur parc technologique.



E-GOVERNEMENT : PROMOTION DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES DIGITALES

Description

Dans le contexte de la crise du Covid-19, le gouvernement a su prendre la mesure de l'ampleur du besoin d'une e-administration résiliente, basée sur des infrastructures technologiques solides permettant d'assurer des services administratifs à proximité des citoyens et des entreprises, malgré la distance physique imposée.

Les services publics essentiels numériques ont ainsi pu être maintenus ou déployés, notamment pour les entreprises, afin d'apporter le soutien nécessaire dans la gestion de la crise sanitaire. Il est à constater que les entreprises ont besoin d'une e-administration moderne, transparente et participative. Aussi la création, de manière participative, de nouvelles démarches digitales est-elle le garant de la convergence entre l'efficacité et l'efficacité des services de l'État et l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des services rendus aux entreprises et aux citoyens, gage du renforcement de la relation entre l'État et les entreprises.

De plus, les résultats du sondage réalisé par la FEDIL auprès de ses membres sur les démarches digitales ont montré que les démarches administratives digitales disponibles sur les sites guichet.lu et myGuichet.lu ne sont pas suffisamment connues par les entreprises. Il en résulte que ces dernières sont peu ou pas utilisées. L'utilisation de certaines démarches est trop complexe et les entreprises ne sont donc pas enclines à les utiliser. Ces démarches administratives nécessitent un accompagnement des entreprises, par exemple, sous forme de tutoriels. Enfin, il serait bienvenu que les démarches qui ne sont pas digitales de bout en bout, le deviennent dans un objectif de simplification administrative.

La FEDIL, ensemble avec le gouvernement, s'attèlera à mettre en place une campagne d'information et de promotion des démarches digitales existantes.

Actions FEDIL

- Réunion de la task force composée de la FEDIL, du ministère de la Digitalisation et du CTIE.
- Recensement des démarches digitales existantes pour les entreprises sur les sites guichet.lu et Myguichet.lu.

Résultats

- La FEDIL, le ministère de la Digitalisation et le CTIE ont établi une relation étroite pour la conduite du projet.
- La FEDIL assure le rôle d'interlocuteur privilégié du gouvernement afin d'améliorer la digitalisation des démarches administratives digitales existantes pour les entreprises.



FACTURATION ÉLECTRONIQUE DANS LE CADRE DES MARCHÉS PUBLICS ET DES CONTRATS DE CESSION

Description

La FEDIL est d'avis que l'Etat, dans son rôle de soutien aux entreprises dans leur transformation digitale, doit montrer l'exemple et digitaliser davantage ses services administratifs. Dans ce contexte, la FEDIL a pleinement soutenu l'initiative du gouvernement pour rendre obligatoire l'émission de factures électroniques par les entreprises dans le cadre de marchés publics ou de contrats de concession. L'objectif de cette mesure est d'inciter les entreprises à se doter rapidement des moyens nécessaires pour émettre, transmettre et éventuellement recevoir des factures électroniques. Une adoption de plus en plus généralisée de la facturation électronique par les acteurs économiques contribuera à l'accroissement de la compétitivité du secteur privé et donc de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise en général.

Actions FEDIL

- Rédaction d'une prise de position sur la digitalisation des démarches administratives de l'État et sur la facturation électronique. La prise de position a été transmise au ministre délégué à la Digitalisation.
- Sensibilisation du gouvernement sur la nécessité d'accélérer la mise en oeuvre de la facturation électronique.

DIGITAL & INNOVATION

- Participation au workshop du ministère de la Digitalisation pour la mise en oeuvre de la facturation électronique au Luxembourg.
- Transmission d'un avis sur l'avant-projet de loi relatif à la facturation électronique dans le cadre des marchés publics et des contrats de concession au ministère de la Digitalisation.
- Transmission de l'avis de la FEDIL sur le projet de loi relatif à la facturation électronique à la Chambre de Commerce.

Résultats

La loi du 13 décembre 2021 instaure l'obligation pour les opérateurs économiques d'envoyer électroniquement leurs factures à l'État dans le cadre des marchés publics et des contrats de concession. Avec cette nouvelle loi, le gouvernement crée les conditions de départ qui faciliteront et rendront plus efficaces une digitalisation complète et une automatisation plus étendue des processus de vérification, de validation et de paiement des factures au niveau des organismes du secteur public. Il en résultera des délais de paiement plus courts et une digitalisation et automatisation plus systématiques des marchés publics, dont la conséquence directe sera un gain en efficacité et une réduction de la charge administrative pour les entreprises.



CYBERSECURITY ASSESSMENT ONLINE TOOL

Description

La modification des modes de travail, l'augmentation des cyberattaques liées au recours massif au télétravail entre autres, ont augmenté les risques liés à la cybersécurité et la surface d'attaques potentielles. C'est pourquoi la FEDIL a jugé important de continuer ses efforts de sensibilisation auprès des entreprises sur les mesures de sécurité à prendre pour améliorer leur niveau de maturité et renforcer leur posture de cybersécurité. Grâce à l'« Outil en ligne d'évaluation de la cybersécurité » de la FEDIL qui propose un set de plus de 50 règles d'hygiène, les entreprises et organisations peuvent réaliser leur propre évaluation afin d'évaluer le niveau actuel de sécurité et ainsi adopter la meilleure politique de sécurité au regard des objectifs de sécurité et des exigences de sécurité.

Actions FEDIL

- Sensibilisation des entreprises à la nécessité d'utiliser l'outil en ligne afin d'évaluer la posture cybersécurité de l'entreprise.
- Organisation d'un workshop en collaboration avec EY Luxembourg le 11 mai 2021 avec les membres afin de présenter en détail le set de règles d'hygiène et accompagner les entreprises dans l'utilisation de l'outil.
- Mise en place d'un partenariat avec le L-DIH de Luxinnovation afin de promouvoir l'outil.
- Promotion de l'outil lors d'un « Cybersecurity Breakfast » accueilli par SECURITYMADEIN.LU dans le cadre de la « Cybersecurity Week Luxembourg », le 21 octobre 2021.

Résultats

- La FEDIL a envoyé une communication visant à promouvoir l'outil, intégrant le témoignage d'entreprises qui l'ont utilisé.
- L'outil en ligne est accessible depuis le site du L-DIH.
- La FEDIL a proposé un accompagnement, offert à titre gracieux par EY Luxembourg, aux 25 premières entreprises manifestant leur intérêt à utiliser l'outil.



GAIA-X : A FEDERATED DATA INFRASTRUCTURE FOR EUROPE

Description

Dès le début dans l'initiative européenne Gaia-X qui partage les valeurs européennes de confiance, de transparence, de sécurité et de confidentialité, la FEDIL s'est engagée aux côtés de Cloud Community Europe Luxembourg (CCEL) et d'ICTLuxembourg afin de sensibiliser l'écosystème luxembourgeois à la valeur ajoutée d'un tel projet et d'impliquer l'ensemble de acteurs dans la construction d'un écosystème européen des données.

Ainsi, une première conférence conjointe a été organisée le 12 octobre 2020 afin de présenter les objectifs du projet. Le gouvernement, pour qui le développement de l'économie des données luxembourgeoise est une priorité nationale, a également manifesté son soutien au projet. À l'issue de cette conférence, la création d'un « regional hub » luxembourgeois, qui agira en tant que coordinateur de l'initiative au niveau national, a été annoncée.

Actions FEDIL

- Organisation, en collaboration avec CCEL, ICTLuxembourg et Luxinnovation d'une deuxième conférence virtuelle afin d'annoncer le lancement officiel du Luxembourg Gaia-X Hub ainsi que des cas d'usage, le 25 mars 2021.
- Participation aux réunions du comité de pilotage du Luxembourg Gaia-X Hub.

Résultats

- La FEDIL a informé et sensibilisé ses membres à l'initiative et sur l'intérêt d'y prendre part.
- La FEDIL a contribué à la création du Luxembourg Gaia-X Hub au sein de Luxinnovation.
- La FEDIL siège au comité de pilotage du Luxembourg Gaia-X Hub.



HPC USER GROUP

Description

Le High Performance Computing (HPC) était un sujet à l'agenda d'une initiative d'un petit groupe d'équipementiers de l'automobile luxembourgeois. Avec la mise en service du supercalculateur luxembourgeois Meluxina en juin 2021, de plus en plus d'entreprises luxembourgeoises s'intéressent au calcul de haute performance et aux services offerts par LuxProvide, la société exploitante de Meluxina. Dans ce contexte, la FEDIL a été d'avis qu'il fallait élargir le groupe et ouvrir l'initiative à d'autres utilisateurs potentiels de Meluxina. L'ouverture à d'autres secteurs va augmenter la représentativité du groupe qui a pour objectifs de : 1. informer et sensibiliser sur le calcul à haute performance et les services offerts par LuxProvide, Meluxina et le Centre national luxembourgeois de compétences en calcul haute performance ; 2. devenir un interlocuteur privilégié des différents acteurs (ministère de l'Economie, LuxProvide, ...) ; 3. formuler des recommandations/revendications concernant les besoins en formation, en logiciels etc.

Actions FEDIL

- Lancement du groupe de projet et identification d'entreprises intéressées par le sujet.
- Première réunion et premier échange de vues pour sonder les intérêts des entreprises. Dans une première phase, une douzaine d'entreprises se sont manifestées pour participer.

DIGITAL & INNOVATION

- Entrevue avec les responsables de LuxProvide S.A. et un représentant du ministère de l'Economie pour un échange de vues avec les entreprises pour avoir plus d'informations sur le nouveau HPC luxembourgeois (accès pour les entreprises, organisation et gouvernance, formations, softwares et licences etc.).

Résultats

Avec ce projet, la FEDIL a identifié la plupart des entreprises qui sont intéressées par le HPC et qui pourraient profiter des services de LuxProvide et de son supercalculateur Meluxina. La FEDIL a pu se positionner comme interlocuteur privilégié des acteurs clés comme le ministère de l'Economie, LuxProvide ou le Centre national luxembourgeois de compétences en calcul haute performance. Par ailleurs, la FEDIL continue à informer et sensibiliser ses entreprises membres et à les mettre en relation avec LuxProvide.



STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR LES DONNÉES (DATA GOVERNANCE ACT & DATA ACT)

Description

Le projet a été lancé en 2020 afin d'informer les membres et de partager notre expertise en matière de partage de données avec les décideurs politiques européens et nationaux.

En février 2020, la Commission européenne a présenté sa nouvelle stratégie européenne pour les données, l'objectif étant d'exploiter le potentiel du volume croissant de données dans le monde. La communication annonçait notamment des propositions législatives, d'une part pour mettre en place un cadre de gouvernance des espaces de données européens communs et favoriser le partage de données non personnelles (Data Governance Act), d'autre part pour renforcer la portabilité et interopérabilité des données (Data Act).

Actions FEDIL

- Information aux membres du groupe de projet sur les développements récents concernant la stratégie européenne pour les données.
- Contribution aux groupes de travail et aux positions de BusinessEurope.
- Réunions du groupe de projet afin d'analyser la proposition législative dite « Data Governance Act » et la consultation publique de la Commission européenne et se préparer proactivement à la proposition législative dite « Data Act ».
- Défense des messages préliminaires de la FEDIL lors de réunions avec la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE.

Résultats

- Le 30 novembre 2021, le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à un accord provisoire reprenant quelques revendications du groupe de projet.
- La présentation de la proposition législative dite « Data Act » a été reportée au premier quadrimestre 2022.



DIGITAL SERVICES ACT

Description

Le projet a été lancé en 2020 afin d'informer nos membres et identifier l'impact éventuel du « Digital Services Act » sur leurs activités ainsi que de communiquer nos préoccupations aux décideurs politiques européens et nationaux.

Le 15 décembre 2020, la Commission européenne a présenté deux propositions législatives : le « Digital Markets Act » pour donner une réponse aux conséquences négatives pouvant résulter de certains comportements de ce qu'elle appelle les « gatekeeper platforms » ; et le « Digital Services Act » pour réformer la lutte contre les contenus, les biens ou services illégaux circulant et vendus en ligne. Cette dernière proposition de la Commission est horizontale et vise à créer un environnement en ligne plus sûr et plus fiable. Elle met en place un cadre de responsabilités en couches ciblées sur différents types de services (c'est-à-dire les services intermédiaires, les services d'hébergement, les services de plateforme en ligne et les services de très grandes plateformes en ligne) et propose un ensemble d'obligations asymétriques harmonisées à l'échelle de l'UE pour assurer la transparence, responsabilité et surveillance réglementaire de l'espace en ligne de l'UE. La FEDIL concentre ses activités sur cette proposition dite « Digital Services Act » afin de défendre le respect du principe du pays d'origine, d'éviter que le contenu illégal visé ne soit interprété comme contenu « nuisible » et d'éviter un contournement des exemptions de responsabilité des fournisseurs d'hébergement digital.

Actions FEDIL

- Contribution de la FEDIL aux groupes de travail et positions de BusinessEurope.
- Information des membres du groupe de projet sur les développements récents.
- Elaboration d'une position conjointe avec la Chambre de Commerce.
- Organisation conjointe avec l'UEL d'une deuxième réunion avec le ministère de l'Économie et la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE et la Commission européenne.
- Réunions avec les députés européens luxembourgeois compétents pour les services digitaux.

Résultats

- Le 28 mai 2021, le Parlement européen a déposé son projet de rapport, proposant des règles plus strictes sur les places de marché en ligne, de nouvelles exigences de transparence ainsi qu'une interdiction de la publicité ciblée. La position finale du comité marché intérieur du Parlement européen a été adoptée le 13 décembre 2021 et sera débattue lors de la première Plénière de janvier 2022.
- Le 25 novembre 2021, sous présidence slovène, le Conseil a adopté sa position. Les préoccupations de la FEDIL ont été reprises par la délégation luxembourgeoise quant à la préservation du principe du pays d'origine et à la manutention d'un instrument horizontal.
- La FEDIL continuera à suivre les développements lors des négociations finales entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission.
- La FEDIL organisera une session d'information avec le Service des Médias et des Communications du ministère d'État.
- La FEDIL organisera une troisième réunion conjointe avec l'UEL, le ministère de l'Économie et la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE et la Commission européenne afin de présenter les résultats aux membres.



NEW EUROPEAN CYBERSECURITY STRATEGY – REVIEW OF THE NIS DIRECTIVE (NIS 2.0) AND DIRECTIVE ON THE RESILIENCE OF CRITICAL ENTITIES (CER)

Description

Le projet a été lancé en 2021 afin d'informer les membres sur la nouvelle stratégie européenne Cybersécurité, présentée par la Commission européenne en décembre 2019. Cette stratégie comprend, entre autres, une révision de la directive NIS (Network and Information Security) de 2016 : la « proposition de directive concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union » (directive NIS 2.0) ainsi qu'une « proposition de directive sur la résilience des entités critiques » (directive CER). La FEDIL a concentré son travail sur ces deux propositions de directives afin d'identifier l'impact que ces nouvelles règles pourraient avoir sur les activités de ses membres. Le cas échéant, de communiquer les préoccupations de ses membres aux décideurs politiques européens et nationaux.

Actions FEDIL

- Organisation d'une session virtuelle de présentation de la directive NIS 2.0 par la Direction Générale CONNECT de la Commission européenne aux membres du groupe de projet.
- Organisation d'une session virtuelle de présentation de la directive CER par la Direction Générale HOME de la Commission européenne aux membres du groupe de projet.
- Organisation d'un workshop avec le Haut Comité pour la Protection Nationale, l'Institut Luxembourgeois de Régulation et la Commission de Surveillance du Secteur Financier avec les membres du groupe de projet pour un échange de vues informel sur les deux propositions de directives.
- Réunions virtuelles du groupe de projet afin d'analyser en détail les textes des deux propositions de directives et de recueillir les commentaires et points de vue des membres.
- Rédaction d'une position FEDIL portant sur les deux propositions de directives.
- Défense des messages de la FEDIL lors de réunions virtuelles avec la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE.
- Information des membres du groupe de projet sur les développements récents portant sur les deux directives au sein du Conseil de l'UE et du Parlement européen.
- Analyse des positions du Parlement européen et du Conseil de l'UE relatives aux deux propositions de directives afin d'identifier les revendications du groupe de projet reprises dans ces dernières et transmission aux membres du groupe de projet à titre informatif.

Résultats

- Fin 2021, le Parlement européen et le Conseil de l'UE ont adopté leurs positions sur les deux propositions de directives qui reprennent un certain nombre de revendications du groupe de projet.
- Les deux textes entrant en phase de trilogue début 2022, la FEDIL informera ses membres de l'issue des négociations et du vote.



INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Description

Le projet a été lancé en 2020 afin d'informer les membres et de partager notre expertise en matière d'intelligence artificielle avec les décideurs politiques européens et nationaux.

Le 19 février 2020, la Commission européenne a publié son « Digital Package », incluant un Livre blanc sur l'IA « une approche européenne axée sur l'excellence et la confiance ». Le 21 avril 2021, la Commission européenne a proposé un règlement établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle dit « AI ACT ». Selon la FEDIL, l'intelligence artificielle étant une technologie à dimension stratégique, son utilisation et sa mise sur le marché doit être régulée au niveau de l'UE, évitant la fragmentation du marché unique numérique. Pour réussir les transitions verte et numérique, il faut soutenir l'innovation et l'adoption de l'intelligence artificielle et révéler son potentiel pour bénéficier des opportunités qu'elle peut offrir.

Actions FEDIL

- Information des membres du groupe de projet sur les développements récents concernant la proposition législative européenne sur l'intelligence artificielle.
- Contribution aux groupes de travail et aux positions de BusinessEurope.
- Réunions virtuelles du groupe de projet afin de recueillir les points de vue des membres.
- Élaboration d'une position FEDIL et envoi aux interlocuteurs nationaux et européens clés.
- Défense de la position FEDIL lors de réunions avec le Service des Médias et des Communications du ministère d'État, la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE et les députés européens luxembourgeois compétents en matière d'intelligence artificielle.
- Action de démystification de l'intelligence artificielle à travers la présentation de cas d'usage, notamment illustrés dans des articles de l'Echo des Entreprises.
- Communiqué de presse de la FEDIL sur les besoins d'une régulation IA équilibrée et porteuse d'innovation.

Résultats

Le bureau de Bruxelles de la FEDIL continue de suivre de près les négociations au sein du Conseil et du Parlement européen.





CHAMBRE
DES
DÉPUTÉS

ÉCOFIN

Au-delà des trois grands sujets d'expertise qui sont au cœur de son action, la FEDIL est régulièrement appelée à se prononcer sur des thématiques plus globales ayant notamment trait à la politique industrielle du pays et au cadre réglementaire européen.



LA VISION DE LA FEDIL D'UNE STRATÉGIE INDUSTRIELLE

Description

Le projet visait à définir la compréhension de la FEDIL de la stratégie industrielle à long terme du Luxembourg et sa compréhension des termes clés autour du développement d'une économie durable. Lors de trois sessions d'atelier impliquant une douzaine de membres, la proposition du secrétariat de la FEDIL d'une vision pour une stratégie industrielle durable pour le Luxembourg a été validée et enrichie.

Actions FEDIL

- Présentation du document de stratégie industrielle de la FEDIL à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la FEDIL, avec remise formelle du papier au ministre de l'Économie.
- Organisation de plusieurs réunions de suivi avec les représentants du ministère de l'Économie pour discuter des actions à entreprendre.
- Présentation du document lors d'une conférence organisée par le département « Luxembourg Stratégie » du ministère de l'Économie, portant sur l'avenir à long terme du développement économique du Luxembourg

Résultats

La stratégie industrielle de la FEDIL propose un cadre cohérent et complet qui aide à évaluer si les nouveaux projets industriels sont compatibles avec la vision du développement économique durable du Luxembourg. En outre, le cadre offre un ensemble d'outils pour guider de manière cohérente les processus de décision et de sélection de futurs projets d'investissement industriel.

Sur la base du document de stratégie industrielle de la FEDIL, le ministère de l'Économie a accepté d'approfondir la discussion sur le développement économique industriel du Luxembourg, en en faisant l'un des sujets prioritaires de son « Haut-Comité pour le soutien, le développement et la promotion de l'industrie ».



LA COMPÉTITIVITÉ DES TRAINS POUR LE FRET NATIONAL

Description

Ce projet vise à accroître la compétitivité du train pour le transport national de marchandises en appliquant pleinement le cadre européen des aides d'État au niveau national. Alors que le transport de marchandises par rail est plus coûteux que par route, le cadre européen permet aux pays membres de subventionner une partie des coûts de transport ferroviaire des entreprises. Le Luxembourg n'applique toutefois pas pleinement cette possibilité. Ce projet a exploré les raisons pour lesquelles le Luxembourg ne souhaite pas subventionner pleinement le transport ferroviaire et a la vocation de faire envisager l'introduction des subventions complètes à l'avenir.

Actions FEDIL

- Collecte des données sur l'utilisation du transport ferroviaire à partir de décembre 2020 et agrégation des données sur les volumes de fret ferroviaire actuels et futurs.
- Elaboration d'une proposition de calcul de l'aide correspondante dans le cadre des lignes directrices de l'UE sur les aides d'État.
- Lettre adressée au ministère de la Mobilité et des Travaux publics, soulignant l'intérêt et les attentes des membres de la FEDIL dans la refonte de l'aide jusqu'à la fin de 2021.

Résultats

Au troisième trimestre, le ministre de la Mobilité et des Travaux publics, a confirmé avoir démarré un projet de travail sur un régime de subvention pour la promotion du fret ferroviaire conventionnel au Luxembourg en déposant une demande correspondante auprès des institutions de l'UE.



STRATÉGIE INDUSTRIELLE ET COMPÉTITIVITÉ : SUBVENTIONS ÉTRANGÈRES FAUSSANT LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Description

Le projet a été lancé en 2019 afin d'informer les membres et de réagir aux actualités concernant la stratégie industrielle et la compétitivité de l'UE. Notamment, nous constatons que le nombre et la forme des subventions étrangères qui ont un effet de distorsion sur le marché intérieur semblent augmenter et désavantager ainsi les entreprises qui sont soumises à des règles plus rigoureuses en matière de concurrence et d'aides d'État dans l'UE. Pour identifier l'étendue d'un éventuel vide réglementaire, la Commission européenne a adopté en juin 2020 un livre blanc sur les subventions étrangères. Par la suite, en mai 2021, la Commission a décidé de s'attaquer au problème par le biais d'une proposition de règlement. La FEDIL salue l'idée de permettre à l'exécutif européen d'examiner si une subvention étrangère fausse la concurrence sur le marché intérieur et, le cas échéant, d'imposer des mesures de réparation et/ou d'accepter des engagements. Or, la FEDIL tient également à partager ses préoccupations concernant l'éventuel surcharge administrative des instruments tels que proposés.

Actions FEDIL

- Information des membres de la FEDIL sur les actualités concernant la nouvelle proposition de règlement et suivi régulier des développements récents.
- Contribution à la position de BusinessEurope.
- Réunions avec les députés européens luxembourgeois compétents pour les subventions étrangères.
- Réunions avec la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE, le ministère des Affaires étrangères et européenne, le ministère de l'Économie.

Résultats

- La FEDIL a lancé un groupe de projet sur les subventions étrangères qui faussent le marché intérieur.
- Le 17 décembre 2021, le rapporteur au Parlement européen a publié son projet de rapport, prenant en considération un grand nombre de nos préoccupations.
- La FEDIL a rédigé une opinion qui sert de base pour les échanges avec ses interlocuteurs clés.



GOVERNANCE D'ENTREPRISE DURABLE, DEVOIR DE DILIGENCE ET DROITS DE L'HOMME

Description

Le projet a été lancé en 2020 afin d'informer nos membres et d'identifier l'impact que de nouvelles règles européennes et/ou nationales pourraient avoir sur leurs activités. En juillet 2020, la Commission européenne

a présenté une étude dans laquelle elle suggère qu'une nouvelle action pour favoriser une gouvernance d'entreprise plus durable et pour accroître la responsabilisation des entreprises en matière de création de valeur durable soit nécessaire. Elle a également publié une feuille de route sur la gouvernance d'entreprise durable suggérant qu'il faille améliorer le cadre réglementaire du droit des sociétés et de la gouvernance d'entreprise afin de mieux inciter les entreprises à se concentrer sur la création de valeur durable à plus long terme. En 2021, les débats sur la mise en œuvre d'une diligence raisonnable obligatoire en matière de droits de l'Homme ont pris de l'élan. Or, l'initiative législative, prévue pour le 1^{er} trimestre 2021, a été reportée au 1^{er} trimestre 2022.

Actions FEDIL

- Information des membres du groupe de projet sur l'actualité concernant l'initiative européenne.
- Contribution aux groupes de travail et aux positions de BusinessEurope.
- Organisation d'un workshop avec la Commission européenne pour partager les messages préliminaires de la FEDIL et favoriser l'échange de bonnes pratiques.
- Défense des messages préliminaires auprès de la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE, du ministère des Affaires étrangères, du ministère de l'Économie, des députés européens et partis politiques au niveau national.
- Réunions conjointes entre les fédérations patronales du BENELUX et le Commissaire à la Justice, d'une part et d'autre part avec le Commissaire à l'Emploi et aux Affaires sociales.
- Communication en faveur d'une initiative européenne plutôt que d'initiatives nationales entravant le bon fonctionnement du Marché intérieur.

Résultats

- Les préoccupations majeures des membres du groupe de projet se retrouvent dans la réponse de BusinessEurope à la consultation publique de la Commission européenne.
- Le bureau de Bruxelles collabore étroitement avec les fédérations du BENELUX pour renforcer le message des entreprises européennes.
- Le bureau de Bruxelles participe au groupe de travail « entreprises et droits de l'Homme » du ministère des Affaires étrangères.
- Lors de sa déclaration sur la politique étrangère et européenne, le ministre des Affaires étrangères a répété la préférence du gouvernement luxembourgeois pour une initiative européenne.



INITIATIVES gérées par la FEDIL

DIGITAL4INDUSTRY (D4I) PLATEFORME POUR PROMOUVOIR LA DIGITALISATION DANS L'INDUSTRIE

En 2016, la FEDIL a lancé l'initiative Digital4Industry (D4I) pour disposer d'une plateforme de promotion de la digitalisation dans l'industrie. D4I regroupe les actions de sensibilisation et d'information de la FEDIL concernant les thématiques touchant à l'industrie 4.0 et l'usage des nouvelles technologies qui transforment les outils de production.

La digitalisation des industries est primordiale pour la relance de la productivité de l'industrie luxembourgeoise et pour renforcer la compétitivité de l'industrie luxembourgeoise. Force est de constater que les entreprises qui ont investi dans la transformation numérique avant la pandémie du Covid-19 ont été en bien meilleure position pour continuer à fonctionner sans heurts.

En 2021, de nombreuses entreprises, ayant subi l'impact de la crise Covid-19, ont pu profiter du régime d'aides temporaire pour stimuler les investissements. Cet instrument a incité les entreprises à réaliser, malgré la situation de crise, des projets de transformation numérique. Ainsi, les entreprises ont pu lancer des projets d'investissement d'envergure dans le domaine de la digitalisation pour moderniser leur outil de production et pour se préparer aux défis futurs. Malheureusement, ce régime d'aide est venu à échéance fin 2021.

La FEDIL est d'avis qu'il faudrait réfléchir à l'introduction d'un nouvel dispositif d'aides directes à la transformation numérique et/ou introduire des possibilités de super-déductions pour dépenses liées à la transformation numérique. Il faudrait également continuer, voire étendre les efforts

d'accompagnement des PME dans leurs démarches de digitalisation via les différents programmes de support comme Fit4Digital et GoDigital.

Suite à la crise sanitaire, l'organisation d'événements était plus difficile et les visites ou voyages d'études étaient quasi impossibles. Malgré ces circonstances, la FEDIL a continué de sensibiliser ses membres aux enjeux de la transformation numérique et a organisé des événements dans le domaine de l'intelligence artificielle, du cloud et de la cybersécurité.

En 2021, la FEDIL a également renforcé son partenariat avec le Luxembourg Digital Innovation Hub (L-DIH). Afin de mieux comprendre les besoins des entreprises et de mieux les accompagner dans leur démarche « Industrie 4.0 », le L-DIH, la FEDIL et Luxinnovation ont organisé un nouveau type d'événement « DIH ON TOUR ». Pendant trois semaines, la nouvelle équipe du L-DIH a visité en bus 12 zones industrielles au Luxembourg avec l'objectif de rencontrer les entreprises et leur personnel en face à face. L'initiative a attiré pas moins de 160 participants de 100 entreprises différentes.

Par ailleurs, le L-DIH a lancé sa deuxième série de L-DIH Talks : de mars à novembre 2021, 7 webinaires ont été organisés pour présenter des best practices « Industrie 4.0 » et pour aborder des sujets comme le parcours de la transformation numérique de l'expérience client à la gestion des fournisseurs ; la digitalisation de la production ; la cybersécurité ou les technologies futures de l'industrie 4.0.

INITIATIVES GÉRÉES PAR LA FEDIL

IND-ISAC - FORUM SUR LA CYBERSÉCURITÉ DÉDIÉ À L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

La FEDIL, en collaboration avec le ministère de l'Économie (Direction du commerce électronique et de la sécurité de l'information), a mis en place fin 2009 un Forum sur la Cybersécurité dédié à l'industrie manufacturière (IND) suivant les principes d'un « Information Sharing and Analysis Center » (ISAC). La mission de l'IND-ISAC est de promouvoir la coopération en matière de cybersécurité au sein du secteur de l'industrie manufacturière au Luxembourg et dans la Grande Région au profit de l'attractivité de l'écosystème.

L'objectif principal de l'IND-ISAC est de créer une taxonomie, ce langage commun nécessaire pour favoriser les synergies et se doter d'une compréhension commune des risques au sein d'une entreprise, d'un groupe et d'un écosystème en valorisant :

- l'importance d'une gouvernance informée, c'est-à-dire une gouvernance de la cybersécurité au niveau sectoriel basé sur autant d'informations factuelles que possible et constituant un avantage pour les responsables sécurité / RSSI,
- l'importance de la gestion des risques et surtout de l'utilisation d'autant d'informations objectives et factuelles que possible, et

- l'importance d'établir la communication entre la sécurité technique et organisationnelle en impliquant la direction des entreprises.

L'IND-ISAC est composé d'entreprises de plusieurs types d'industries, membres de la FEDIL, représentées par des personnes en charge de la sécurité de l'information au sein de leur entité.

Il vise à identifier les scénarios de risques, les vulnérabilités et les menaces spécifiques au secteur de l'industrie et fournit aux entreprises un accompagnement concret dans la conduite d'une analyse de gestion des risques.

Au cours de l'année, l'IND-ISAC s'est réuni à plusieurs reprises et a abordé le sujet de l'espionnage. À l'issue de ces réunions, le groupe a publié un document « Cyberespionage for the industry sector ». Ce document énumère et décrit les scénarios d'espionnage possibles qui ont été établis dans le contexte spécifique du secteur industriel, mais qui peuvent être adaptés à d'autres secteurs économiques.

Par ailleurs, l'IND-ISAC a été rejoint par de nouveaux membres au cours de l'année. Le forum continuera ses activités et son développement en 2022.

PLATEFORME D'ÉCHANGE DES CONVENTIONS COLLECTIVES

Il s'agit d'un groupe de projet SharePoint sécurisé permettant aux entreprises membres, qui ont procédé au dépôt du texte de leur convention collective, de consulter les conventions collectives des autres membres ayant fait de même.

Grâce au dépôt de leur convention collective, les entreprises participantes bénéficient d'un accès direct aux textes collectés. Cet accès peut se révéler extrêmement utile dans le cadre de négociations que ce soit simplement pour comparer des tendances

générales ou pour se situer par rapport à d'autres entreprises, ou par rapport à des sujets de débat plus concrets.

Actualisée constamment, la plateforme d'échange donne actuellement accès à plus de 50 conventions collectives, nombre que nous espérons voir augmenter avec une participation encore plus large des entreprises membres.

HELLOFUTURE

Suite à une initiative du Haut Comité pour le soutien, le développement et la promotion de l'industrie (HCDI), initialement quatre partenaires – le gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, la FEDIL, la Chambre de commerce et, en son temps, Luxinnovation – ont lancé le projet HelloFuture afin d'amener les élèves et étudiants à choisir un chemin professionnel vers l'industrie et les technologies. C'est une campagne de proximité. Le concept étant pédagogique, il s'agit d'aller vers les jeunes, de les informer et de leur montrer des métiers dont ils ignorent l'existence, mais aussi de les mettre en contact avec des chefs d'entreprise pour leur permettre d'avoir un retour d'expérience.

La participation des entreprises est en ce sens fondamentale. Les éléments phares du projet sont à retrouver sur le site internet www.hellofuture.lu : une série de vidéos témoignages de jeunes professionnels dans l'industrie, une rubrique d'entreprises membres de la FEDIL qui offrent des stages, une campagne médiatique ainsi que des dépliants/brochures sur les secteurs industriels concernés.

L'élément central, les présences dans les lycées appelées communément roadshows ont été remplacées par le concept d'un escape room digital. Alternant environnement en ligne et objets physiques à manipuler, ce mode de jeu ludique et pédagogique se présente sous forme d'un kit à utiliser en classe. Le kit contient les accès aux supports numériques et une panoplie d'objets et d'énigmes physiques à manipuler pour résoudre les missions plongeant les jeunes dans l'univers de l'industrie et de ses métiers. Il est conçu pour les classes de 5^e, 4^e, 3^e et 2^e.

Les lycées, listés alphabétiquement, qui ont participé à l'expérience de l'escape room digital en 2021 sont : Lycée Aline Mayrisch, Lycée Bel-Val, Lycée des Arts et Métiers (site Dommeldange), Lycée des Arts et Métiers (site Limpertsberg), Lycée Ermesinde, Lycée Guillaume Kroll, Lycée Nic Biever, Lycée Privé Emile Metz, Lycée Robert Schuman Luxembourg, Lycée Sainte Sophie, Lycée technique du Centre. En termes de résultats de la campagne de l'année 2021, malgré la crise COVID-19 on peut relever :

- présence de l'escape room digital dans 11 lycées durant le 3^e trimestre de l'année scolaire 2021.
- au total 48 classes et environs 829 élèves ont participé à l'escape room digital dans 7 lycées ayant communiqué leur feedback quant à l'expérience.
- 49 employeurs disposent d'un profil sur le site internet www.hellofuture.lu.

Pour relayer la démarche auprès des élèves, des kits pédagogiques sont disponibles pour les enseignants et les membres du Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS). Enfin, ce projet s'appuie sur une campagne médiatique surtout dans les médias sociaux, plus particulièrement Instagram qui constitue le moyen de communication et de promotion principal.

Dans la mesure où des critiques ont été formulées tant par les élèves que par les enseignants à l'égard du concept de l'escape room virtuel, d'autres pistes sont envisagées par la FEDIL afin d'assurer la continuité de l'initiative HelloFuture.

FOIRES ÉTUDIANTES

Si la course aux talents est un défi permanent pour l'industrie et les entreprises, l'accélération de la digitalisation et de la transition verte accentuent largement cet enjeu majeur de croissance. C'est pourquoi l'une des priorités de la FEDIL consiste à promouvoir l'industrie luxembourgeoise et les métiers que celle-ci recèle, auprès des étudiante et futurs diplômés au moment crucial de leur choix de carrière professionnelle. Ainsi nous soutenons

activement nos membres dans leurs efforts pour trouver leurs spécialistes de demain.

Avant l'apparition de la crise du Covid-19, la FEDIL avait l'habitude de participer à des foires étudiantes pour présenter sur son propre stand d'exposition les attraits de l'industrie luxembourgeoise ainsi que les missions et activités de la FEDIL. Généralement, la FEDIL était rejointe par l'une ou l'autre entreprise

INITIATIVES GÉRÉES PAR LA FEDIL

membre qui y offrait des témoignages et présentait ses opportunités d'emplois et de stages. Si cette participation en présentiel à des initiatives d'orientation scolaire et professionnelle n'est plus possible depuis deux ans, le concept a été transposé à un environnement virtuel.

Ainsi la FEDIL a participé en 2021 pour la deuxième fois à l'édition virtuelle du salon de recrutement Unicareers, organisé en collaboration avec l'Université du Luxembourg. Pendant toute la

journée du 1^{er} octobre, nos conseillers ont pu établir des contacts et échanger des informations avec quelque 25 candidats intéressés à une des offres d'emploi ou de stage relayées par un certain nombre d'entreprises membres et publiées sur notre page « Jobs » <https://www.fedil.lu/fr/jobs/>.

ACCORD VOLONTAIRE « ÉNERGIE »

Contexte général de l'accord volontaire

L'accord volontaire en matière d'efficacité énergétique en vigueur a été conclu en février 2017 entre le gouvernement luxembourgeois et la FEDIL et couvrait la période 2017 - 2020. Les entreprises adhérant à l'accord volontaire s'engagent à contribuer aux objectifs nationaux d'amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre par la mise en œuvre d'efforts particuliers visant une réduction de leur consommation d'énergie. Ainsi, les parties signataires ont fixé un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique pour l'ensemble des entreprises adhérentes de 7 % jusque fin 2020 par rapport à la moyenne des années 2014 et 2015.

Les objectifs généraux de cet accord ont été établis conformément aux dispositions prévues par la directive européenne 2003/96/CE restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité, ainsi que dans le cadre du quatrième plan national d'action en matière d'efficacité énergétique requis par la directive européenne 2012/27/CE relative à l'efficacité énergétique.

Pour l'année **2020**, **47 entreprises** issues des secteurs industriel et tertiaire ont adhéré à l'accord volontaire.

Les entreprises adhérentes se sont engagées à mettre en œuvre un certain nombre d'actions :

1. Chaque entreprise adhérente assure un management énergétique performant ;
2. Chaque entreprise adhérente communique annuellement les informations à l'organisme en charge du monitoring ;

3. Avant l'expiration de l'accord volontaire, chaque entreprise adhérente présente un rapport des mesures prises ;
4. Chaque entreprise adhérente s'engage à faire un audit énergétique ;
5. Chaque entreprise adhérente doit s'engager à souscrire à des formations dans le domaine de l'efficacité énergétique dans un centre de formation compétent ;
6. Avant l'expiration de l'accord volontaire, chaque entreprise adhérente s'engage à participer à un échange des bonnes pratiques en matière d'économies d'énergie organisé par la FEDIL ;
7. Chaque entreprise adhérente est obligée de consulter au moins une fois par an un ou plusieurs fournisseurs d'électricité ou de gaz naturel dans leur rôle de parties obligées.

La FEDIL, en coopération avec myenergy, a mis en œuvre un certain nombre d'actions qui permettent aux entreprises de respecter les exigences prévues par l'accord volontaire :

- Adaptation et envoi du formulaire de collecte des données pour l'année de consommation 2020 en collaboration avec myenergy ;
- Conseils individuels pour les entreprises adhérentes concernant l'implémentation de l'accord volontaire ;
- Envoi de rappels individuels et collectifs afin que les entreprises puissent respecter leurs engagements dans les délais prévus ;
- Production d'un rapport annuel en collaboration avec myenergy sur base de l'évaluation annuelle ;

- Organisation de trois séances d'échange de bonnes pratiques en 2020 ;
- Échange régulier avec myenergy sur l'efficacité énergétique dans l'industrie.

Évolution des paramètres énergétiques

Afin de garantir la transparence et de promouvoir la qualité de communication des différentes exigences de l'accord volontaire, une note explicative et méthodologique est élaborée par myenergy en octobre 2017 et mise à jour en février 2019. Cette note a été établie en tenant compte de l'expérience acquise lors du précédent accord volontaire (2011-2016) et de la première année de monitoring (2017) ainsi que des méthodes de calcul de l'indice d'efficacité énergétique issues de la BREF Energy Efficiency 2009 (European Commission, 2009) et disponible sur demande chez myenergy.

Depuis 2015, les fournisseurs d'énergie électrique et de gaz naturel sont investis d'une mission de service public au travers d'un mécanisme d'obligations en matière d'efficacité énergétique. Cette obligation auprès de tous les consommateurs énergétiques finaux est assortie d'objectifs annuels chiffrés en termes d'économies d'énergie. Ainsi, les parties obligées sont mises à contribution afin d'apporter des conseils et des solutions concrètes au profit des entreprises adhérant à cet accord volontaire.

Avec l'accord volontaire, cette contribution se matérialise par une obligation annuelle pour les entreprises de consulter au moins un fournisseur d'énergie. Ces derniers peuvent proposer leurs services dans de nombreux domaines : p.ex. les formations à l'efficacité énergétique, le management de l'énergie, les audits énergétiques, le reporting des mesures d'économies d'énergie réalisées, etc.

Consommations énergétiques totales

La consommation énergétique totale déclarée par les entreprises adhérant à l'accord volontaire est donnée par le tableau 1.

Tableau 1 : Consommation énergétique annuel 2017-2020 (MWh)

ANNÉE	CONSOMMATION TOTALE (MWh)	NOMBRE D'ENTREPRISES ADHÉRENTES
2017	8.159.643	50
2018	7.748.844	48
2019	7.552.829	48
2020	6.412.776	47

Consommations énergétiques agrégées par vecteur

Le détail des niveaux de consommation des vecteurs énergétiques les plus fréquemment utilisés est représenté par le tableau 2.

Tableau 2 : Répartition des consommations énergétiques annuelles par vecteur (MWh)

ANNÉE	CONSOMMATION TOTALE	ÉLECTRICITÉ	FIOUL EL	GAZ NATUREL H	AUTRES
2017	8.159.643	3.012.774	63.847	3.687.901	1.395.122
2018	7.748.844	2.983.861	39.485	3.708.740	1.016.758
2019	7.552.829	2.773.197	135 662	3.446.148	1.197.822
2020	6.412.776	2.482.314	32.598	2.857.324	1.041.838

INITIATIVES GÉRÉES PAR LA FEDIL

La figure 1 détaille les proportions en termes de volume des vecteurs énergétiques les plus fréquemment utilisés.

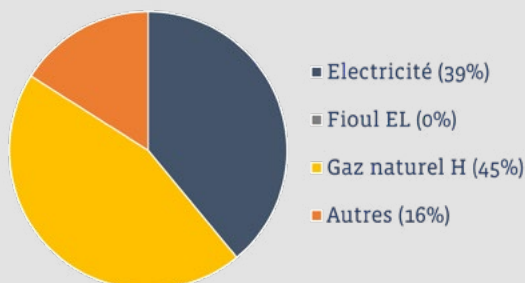


Figure 1 : Répartition des consommations par vecteur énergétique en 2020

On peut constater que la quantité totale d'énergie consommée par rapport à l'année précédente a régressé de 15%. Cette baisse se répercute sur tous les vecteurs, mais la plus grande partie concerne le gaz naturel. Notons que Guardian Luxguard 1 contribue en grande partie (60%) à cette baisse. On peut donc tirer la conclusion que même si le gaz est le vecteur qui diminue le plus, c'est sur le vecteur de l'électricité que le plus grand effort a été fait.

Évolution de l'indice général d'efficacité énergétique

Concernant l'indicateur d'efficacité énergétique, il faut noter que la trajectoire indicative renseignée ci-dessous tient compte de l'accord volontaire signé en 2017 et non de son avenant signé en date du 1^{er} octobre 2020 qui exclut cette exigence pour l'année 2020 et fixe une réduction de 6,5% de l'indice d'efficacité énergétique en 2019 par rapport à la période de référence.

Malgré l'exclusion formelle de cette exigence en 2020, il s'avère intéressant de noter que les entreprises adhérant à l'accord volontaire ont réussi à réduire de façon globale leur indice d'efficacité énergétique de 7,25% et de remplir l'objectif final de l'accord initial de 2017. L'analyse de l'évolution de l'IEE 2020 par rapport à celui des années précédentes montre par contre un ralenti de l'amélioration, sans pour autant dériver de sa direction favorable.

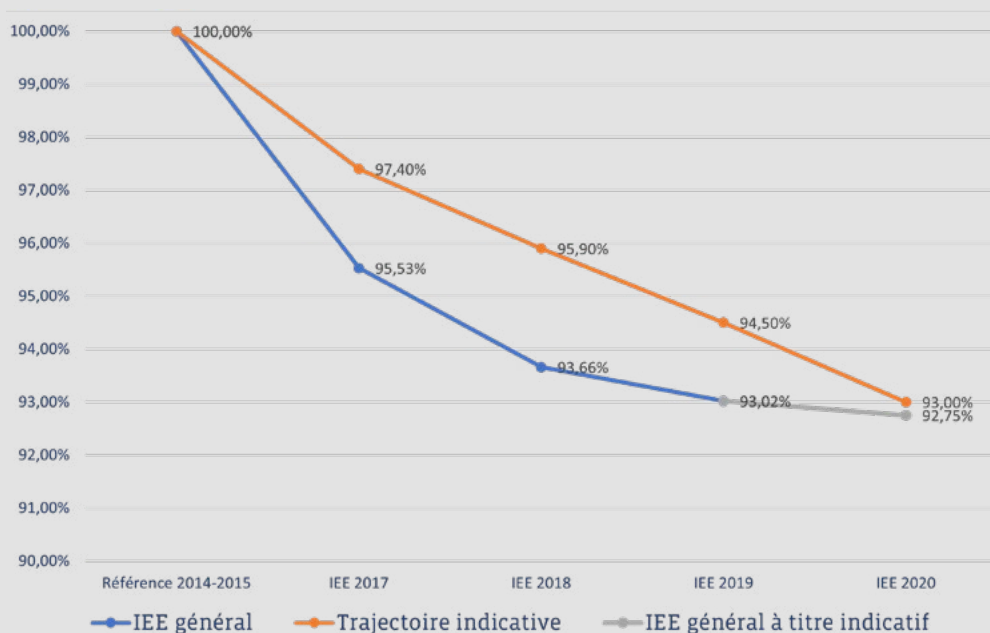


Figure 2 : Évolution de l'indice général d'efficacité énergétique entre 2017 et 2020

N.B. :

- L'indice général d'efficacité correspond à la moyenne arithmétique des indices déterminés individuellement au niveau des entreprises adhérentes, respectivement des sites d'activités examinés ;
- l'indice général d'efficacité est fonction du nombre d'entreprises adhérant à l'accord volontaire. Comme Guardian Luxguard LG 1 a cessé son activité, l'IEE 2019 a changé de 93,16% à 93,02% ;
- la référence utilisée pour le calcul de cet indicateur est déterminée sur base de la moyenne des années 2014 et 2015 ;
- l'année 2016 est prise en compte dans l'accord volontaire précédent (2011-2016).

Économies d'énergie réalisées

Les économies d'énergie déclarées par les entreprises adhérant à l'accord volontaire sont présentées dans le tableau 3. Ce tableau présente également les économies annuelles cumulées telles que prévues dans l'accord volontaire d'après le quatrième plan national d'efficacité énergétique élaboré en 2017.

Comme exigé par l'accord volontaire, ces économies ne tiennent pas compte de la correction prévue par le coefficient d'énergie primaire par défaut pour les économies générées sous forme d'électricité.

Pour 2020, nous observons que les économies d'énergie réalisées convergent avec les économies

d'énergie prévues par le Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique. Ceci poursuit l'évolution positive des projets d'économies d'énergie réalisés (et clôturés) qui a pu être constatée pour les années 2018 et où les économies étaient déjà au-delà des attentes de l'accord volontaire.

De nouveau, comme en 2018 et en 2019, ceci s'explique par une meilleure documentation des améliorations, mais aussi par l'installation d'une cogénération chez Kronospan qui compte pour environ la moitié des économies et dépasse à elle seule l'objectif pour l'année 2020.

Tableau 3 : Économies d'énergie déclarées par les entreprises [MWh]

ANNÉE	ÉCONOMIES RÉALISÉES (MWh)	ÉCONOMIES PRÉVUES CUMULÉES (MWh)
2017	50.727	53.000
2018	165.276	106.000
2019	350.014	160.000
2020	542.499	213.000

Conclusions

Les efforts mis en œuvre par les entreprises adhérant à l'accord volontaire montrent des résultats au-delà des objectifs de ce dernier en ce qui concerne les économies d'énergie réalisées.

Au contraire des économies d'énergie qui, une fois mise en place, restent en place et contribuent long terme à une meilleure efficacité énergétique, l'indice d'efficacité énergétique peut cependant à tout moment fluctuer favorablement ou défavorablement, car il est soumis à divers aléas :

la performance individuelle des entreprises adhérentes, le climat conjoncturel, les gains de productivité ou, comme en 2020, une crise sanitaire.

En analysant les résultats du monitoring de l'année 2020, on peut constater que la majorité des entreprises a pu continuer sa trajectoire et faire baisser l'indicateur d'efficacité énergétique malgré la situation exceptionnelle. Les entreprises les plus affectées par la crise sanitaire montrent souvent un lien directement proportionnel entre la production et l'indicateur d'efficacité énergétique. Ces mêmes entreprises sont souvent concernées

INITIATIVES GÉRÉES PAR LA FEDIL

par une grande consommation énergétique pour une faible production, c'est-à-dire que le besoin énergétique de base est élevé et non linéairement proportionnel à leur volume de production. Ceci montre l'importance d'un choix judicieux et indépendant de la conjoncture économique de l'indicateur d'efficacité énergétique.

Au vu de la crise sanitaire en 2020 et pour en tenir compte, il a été convenu que l'obligation d'atteindre une baisse collective de l'indice d'efficacité énergétique de 7% par rapport à la référence de 2014-2015 jusqu'en 2020 soit revue pour atteindre une baisse collective de l'indice d'efficacité énergétique de 6,5% par rapport à la référence de 2014-2015 jusqu'à la fin de l'année 2019. Les résultats du monitoring 2019 montrent une baisse de 6,86%. Les entreprises ont donc atteint cet objectif collectif.

Malgré ce nouvel objectif, les entreprises ont continué leur effort en 2020 et atteint un indicateur d'efficacité énergétique collectif de 92,75% en dépassant le but initial de 93%.

Tarifs préférentiels et avantages financiers

Afin de pouvoir profiter du tarif de la catégorie C pour la consommation électrique, il faut remplir plusieurs conditions, notamment être alimenté à un niveau de tension d'au moins 65kV ou afficher une consommation de plus de 20GWh ou être une entreprise grande consommatrice d'électricité et adhérer au présent accord.

La différence entre la consommation électrique totale des entreprises adhérant à l'accord volontaire et la consommation électrique des entreprises qui profitent du tarif de la catégorie C affichée au « Tableau 4 » est due au fait que certaines entreprises ne profitent pas de la tarification selon la catégorie C.

La liste des entreprises qui profitent du tarif de la catégorie C est établie annuellement par l'Institut Luxembourgeois de Régulation.

Tableau 4 : Avantage financier électricité

ANNÉE	CONSOMMATION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE TARIF C [MWh]	CONTRIBUTIONS AU MÉCANISME DE COMPENSATION EN CATÉGORIE B [€/MWh]	CONTRIBUTIONS AU MÉCANISME DE COMPENSATION EN CATÉGORIE C [€/MWh]	AVANTAGE FINANCIER ÉLECTRICITÉ [€]
2017	2.874.840	8,90	0,75	23.429.964
2018	2.957.689	9,10	0,75	24.696.703
2019	2.734.419	8,40	0,75	20.918.305
2020	2.453.404	10,9	0,75	24.902.051

Les entreprises peuvent, à côté du tarif préférentiel au niveau électrique, profiter d'une réduction du taux d'accises sur le gaz naturel avec les conditions simultanées d'adhérer à l'accord volontaire et de présenter une consommation annuelle supérieure à 4.100MWh. L'avantage financier s'élève à 0,024 cent par kilowattheure consommé.

Vu l'ampleur de cet avantage, on peut dire qu'il est largement inférieur à celui concernant l'électricité. Il ne sera pas chiffré de manière précise dans ce cadre,

car myenergy n'est pas à disposition de toutes les paramètres du calcul.

En croisant les économies réalisées et les avantages financiers de tarification, on peut déterminer un indicateur de performance de cet accord exprimé en euros par mégawattheure économisé. Il faut noter que pour cet indicateur, uniquement la partie électrique de l'avantage financier est considérée.

INITIATIVES GÉRÉES PAR LA FEDIL

Tableau 5 : Résumé des avantages financiers électriques par rapport aux économies réalisées totales
(Source - formulaire de monitoring 2020 / liste entreprises tarif C)

ANNÉE	ÉCONOMIES RÉALISÉES TOTALES CUMULÉES [MWH]	AVANTAGE FINANCIER TOTAL CUMULÉ [€]	AVANTAGE FINANCIER PAR MWH D'ÉCONOMIE RÉALISÉE
2017	47.549	23.429.964	492,8
2018	165.276	48.126.667	291,2
2019	350.014	69.044.972	197,3
2020	542.499	93.947.023	173,2





ASSOCIATIONS SECTORIELLES

Au sein de la FEDIL, les entreprises membres d'un même secteur peuvent se regrouper en associations sectorielles. En 2021, la FEDIL a hébergé 21 associations sectorielles, dont elle assure le suivi et le secrétariat.

ASSOCIATIONS SECTORIELLES



CLOUD COMMUNITY EUROPE - LUXEMBOURG (CCEL)

Les « Luxembourg Cloud Awards » qui permettent aux entreprises luxembourgeoises de présenter leurs projets dans le domaine du Cloud ont été décernés le 1^{er} juillet 2021 lors du gala virtuel Golden-i. La société NTT Luxembourg PSF s'est vu remettre le prix du « Cloud Innovation Project of the Year » pour le projet « Large Scale Testing » au Luxembourg pour les Laboratoires Réunis, en collaboration avec AWS. Le prix « Cloud Tech Innovator of the Year » a été remis à la start-up Waves pour la solution « Sustainability Management Platform (SMP) », permettant de mesurer les émissions de CO₂.

CCEL, en collaboration avec la FEDIL, ICTLuxembourg et Luxinnovation, a organisé, le 25 mars, la deuxième conférence virtuelle sur l'initiative d'envergure européenne GAIA-X qui a pour objectif de développer une infrastructure de données fédérée et sécurisée ainsi que de promouvoir l'innovation à travers la souveraineté digitale européenne. La conférence visait avant tout à présenter les détails de l'initiative et son fonctionnement ainsi que des cas d'usage concrets en développement en France et en Allemagne. La conférence a également été l'occasion d'annoncer le soutien du gouvernement luxembourgeois au projet ainsi que le lancement du Gaia-X Hub Luxembourg, dont la coordination sera assurée par Luxinnovation. L'association assure également une représentation au sein du comité de pilotage du Gaia-X Hub Luxembourg afin de contribuer aux efforts de développement de l'initiative au Luxembourg.

Par ailleurs, l'association a mis en ligne son nouveau site internet (<https://cloudcommunityeurope.lu/>) afin d'assurer une meilleure présentation des projets menés et de ses membres.

En outre, Cloud Community Europe – Luxembourg a contribué à la rédaction de la note de recommandations au gouvernement présentée par ICTLuxembourg et aux différentes réunions y consacrées en présence du Premier ministre, du ministre des Finances, du ministre de l'Économie et du ministre délégué à la Digitalisation ainsi que de leurs représentants.



FÉDÉRATION DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES LUXEMBOURGEOISES (FIAL)

La FIAL a été contactée mi-mars 2021 par la Chambre de Commerce pour donner son avis sur le projet de loi en faveur d'une éducation à l'alimentation équilibrée et diversifiée dans les établissements scolaires et universitaires et portant création d'une administration de restauration collective dénommée « Restopolis ». Les remarques de la FIAL ont été intégrées dans l'avis de la Chambre de Commerce du 1^{er} avril 2021.

Les membres de la FIAL ont été informés sur la publication d'un certain nombre de textes législatifs les concernant, dont notamment celle du [règlement grand-ducal du 7 mai 2021](#) relatif à l'utilisation du logo Nutri-score et celle de la [loi du 1^{er} juin 2021](#) sur les relations entre entreprises au sein de la chaîne d'approvisionnement agricole et alimentaire.

La FIAL a eu une entrevue en date du 27 septembre 2021 avec la ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable quant aux projets de loi déposés dans le cadre de la stratégie « Null Offall Lëtzebuerg ».

Fin novembre, la FIAL a été contactée par la Chambre de Commerce concernant des initiatives législatives en matière de coordination de la politique alimentaire. Ces projets créent notamment de nouvelles commissions consultatives en matière de politique alimentaire au sein desquelles certains représentants de membres de la FIAL pourraient être amenés à siéger.



FÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE DES ENTREPRISES D'ASSAINISSEMENT (FLEA)

La Fédération Luxembourgeoise des Entreprises d'Assainissement (FLEA) regroupe les principaux collecteurs agréés privés de déchets et des entreprises actives dans la gestion et le traitement de tous types de déchets. Face à la crise sanitaire liée au Covid-19, les entreprises de l'assainissement ont su s'adapter et s'organiser afin d'assurer les activités de ramassage de déchets.

Les activités de la FLEA en 2021 concernaient avant tout la stratégie « zéro déchets », qui a pour ambition de réduire de manière substantielle les quantités de déchets produits au niveau national. Alors que la FLEA partage les objectifs de cette stratégie, le projet de loi relative à la gestion des déchets prévoit l'attribution de l'exclusivité aux communes pour collecter les déchets municipaux non ménagers. Or, cette proposition risque d'avoir des conséquences néfastes pour les collecteurs privés en termes d'emploi, d'investissements ou d'innovation. Dès lors, la FLEA a organisé tout au long de l'année 2021 des échanges avec les principaux décideurs économiques et politiques concernés pour dénoncer la création par la loi d'une situation de concurrence déloyale entre acteurs publiques et privés, non conforme aux dispositions de la directive relative à la gestion des déchets.

Par ailleurs, la FLEA a apporté son expertise au projet de registre électronique des déchets de l'Administration de l'environnement et a assisté au groupe de travail du CRTI-B (Centre de Ressources des Technologies et de l'Innovation pour le Bâtiment) relatif à la déconstruction.

Finalement, la FLEA a participé aux groupes de travail de la Fédération Européenne des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FEAD) et a informé ses membres sur les activités de la FEAD.

www.flea.lu



FEDERATION FOR RECRUTEMENT SEARCH AND SELECTION (FR2S)

En 2021, la Federation for Recruitment, Search and Selection (FR2S), représentant les professionnels du recrutement a continué sa mission de représentation de ses membres et d'accompagnement de candidats à la recherche d'un emploi malgré les difficultés rencontrées dans certains secteurs économiques en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19. La fin de l'année s'est néanmoins conclue sur une touche positive avec un niveau d'emploi quasi similaire à celui d'avant crise créant une pénurie de candidats dans plusieurs activités.

Par ailleurs, dans le but d'encadrer la profession et de garantir un niveau de qualité supérieure de ses services, la fédération a créé son propre label de qualité en recrutement. Ce label a été obtenu par la fédération à l'issue d'un processus d'audit externe réalisé par un organisme de certification indépendant luxembourgeois auprès des membres de la FR2S. Ce label a été soutenu et salué par d'autres fédérations professionnelles comme l'ABBL, la FEDIL et HR Community.

En parallèle, les cabinets ont continué de se mobiliser et de s'engager auprès de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) pour consolider le projet baptisé IPATELSA (Interview Par TELéphone Sans Assignment), basé sur un principe simple et efficace : faire profiter les demandeurs d'emploi de l'expertise des recruteurs sous forme de télé-conseils.

La FR2S a continué d'être sollicitée par d'autres fédérations (LPEA, HR Community) à apporter son regard d'expert sur le marché de l'emploi.

A travers son appartenance à l'ECSSA (European Confederation of Search and Selection Associations), la fédération participe à la publication d'un baromètre de l'emploi biannuel et a lancé, en parallèle, un projet de production de statistiques à destination du marché local.

www.fr2s.lu

ASSOCIATIONS SECTORIELLES



FEDIL BARGING

Au cours de l'année 2021, la fédération s'est échangée sur les possibilités de co-financement des formations organisées par des centres de formation étrangers ou nationaux et sur les accidents de travail survenus à l'étranger ainsi que les modalités de déclaration de ces derniers.

Un autre sujet d'actualité était le bilan de qualité concernant l'accès au marché dans le secteur du transport par voies navigables intérieures mené par la Commission européenne. Ce dernier évaluera plusieurs actes législatifs adoptés entre les années 1960 et les années 1990 afin de construire progressivement le marché intérieur dans le secteur de la navigation intérieure. Il permettra de déterminer si ces actes sont encore adaptés à l'objectif poursuivi, compte tenu de la situation actuelle du secteur, et s'ils favorisent ou entravent le fonctionnement du marché intérieur dans ce secteur. Des contacts réguliers en ce sens avec les représentants du ministère de la Mobilité et des Travaux publics ont eu lieu.

Les membres se sont également échangés sur les modalités pratiques du régime Covid check dans la navigation intérieure et les obligations essentielles à respecter par les employeurs. Des concertations régulières en ce sens avec des représentants syndicaux ont eu lieu.

Suite au courrier de la Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion de la Commission européenne en vue d'avoir des clarifications sur la transposition de certaines dispositions de la Directive 2014/112/UE en droit luxembourgeois, des échanges ont eu lieu vers la fin de l'année entre les partenaires sociaux afin de préparer un courrier de réponse commun.



FEDIL BOIS

Alors que les effets nocifs des contaminations aux scolytes sur le marché du bois avaient conduit à un effondrement des prix du bois en 2020, ce marché a connu un rebond spectaculaire suite à une reprise de la demande des activités en aval et aux interruptions dans les chaînes d'approvisionnement post-covid. Le prix du bois a grimpé de manière spectaculaire à l'approche de l'été 2021. Dans ce contexte, FEDIL Bois a concentré son dialogue avec les autorités luxembourgeoises sur la question de la mobilisation des ressources sylvicoles dans notre pays.

L'association représentative des activités de travail forestier et de l'industrie du bois voit d'un œil critique l'intention politique de réduire les coupes dans les forêts publiques, constatée dans le cadre des prévisions de ventes publiques de bois communiquées par l'Administration de la Nature et des Forêts (ANF). Par ailleurs, elle déplore qu'une partie des forêts privées reste inexploitée à cause du morcellement élevé des propriétés et d'un certain désintérêt dans le chef des propriétaires.

FEDIL Bois a participé aux tables rondes organisées par le ministère de l'Environnement et l'ANF autour du Plan Forestier National - résilience des forêts. Le dialogue avec l'ANF a également porté sur la résilience des forêts face au changement climatique, et plus particulièrement sur l'intérêt de disposer de retours d'expériences en ce qui concerne les performances des différentes espèces d'arbres dans nos régions. Finalement, FEDIL Bois a contribué aux travaux de mise en place de la plateforme « e-Holzhaft », lancés par le Cluster Bois afin de faciliter la mise en relation entre offreurs et demandeurs de bois.

**FEDIL CATERING**

La fédération a décidé mi-janvier 2021 de s'affilier à FoodServiceEurope, association professionnelle européenne représentant le secteur de la restauration collective.

Durant toute l'année, le guide de bonnes pratiques pour les restaurants/cantines d'entreprise relatif aux mesures sanitaires à respecter a été actualisé.

Début octobre, la fédération a eu une entrevue digitale avec le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire relative aux problèmes d'organisation du temps de travail connus dans le secteur. L'entrevue a également porté sur la pénurie de main-d'œuvre vécue sur le marché de l'emploi.

Suite aux nouvelles recommandations émises aux entreprises par le gouvernement luxembourgeois de privilégier le recours au télétravail afin de ralentir la propagation du Covid-19 et au prolongement régulier des accords en matière fiscale et en matière de sécurité sociale conclus avec les pays limitrophes concernant le télétravail des salariés frontaliers, les restaurants d'entreprise assurés par les membres de la fédération ont connu et continuent à connaître l'arrêt total de leurs activités, sinon des baisses notables du nombre de clients. De ce fait, la fédération a adressé plusieurs lettres au ministre de la Santé, au ministre de l'Economie ainsi qu'au ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire afin de les rendre attentifs aux difficultés financières et aux préoccupations des membres.

À plusieurs reprises, la fédération a exprimé son mécontentement quant à l'application du régime « 2G », voire « 2G+ » dans les restaurants d'entreprise du fait que ces derniers sont exclusivement réservés à des personnes internes de l'entreprise et qu'ils ne sont dès lors pas à considérer comme une activité de loisir, mais bien comme un espace faisant partie du lieu de travail.

La fédération a rencontré en date du 25 novembre 2021 des représentants de l'OGB-L pour discuter des modalités pratiques du régime Covid check dans les entreprises de la restauration collective.

La fédération a encouragé le ministre de l'Economie ainsi que le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire à autoriser le prolongement du chômage partiel au-delà du 31 décembre 2021 pour les entreprises de la restauration collective pour pérenniser l'activité économique et ainsi favoriser le maintien de l'emploi.

Une entrevue avec le secrétariat du comité de conjoncture a eu lieu le 30 novembre pour expliquer le contexte difficile du secteur de la restauration collective. Afin de pouvoir continuer à bénéficier du chômage partiel, la fédération a conclu en date du 15 décembre 2021 avec les syndicats OGB-L et LCGB un plan de maintien dans l'emploi (PME) pour les entreprises de la restauration collective, ce dernier a été homologué fin janvier 2022 par le nouveau ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire.

**FEDIL EMPLOYMENT SERVICES (FES)**

La fédération représentant les entreprises du secteur du travail intérimaire a continué à défendre les intérêts de ses membres, aussi bien au niveau interne qu'envers les partenaires et interlocuteurs publics.

Ainsi, FEDIL Employment Services (FES) a adapté ses règles de gouvernance et renforcé les règles au niveau de son Code de Déontologie en vue de garantir des relations respectueuses entre membres.

Des échanges réguliers ont eu lieu avec l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) sur base de la convention de partenariat destinée à permettre une meilleure intégration des demandeurs d'emploi dans le marché du travail.

L'activité des entreprises de travail intérimaire étant conditionnée par le recours à des contrats limités dans le temps, les entreprises du secteur éprouvent un besoin particulièrement important de visites médicales permettant à leurs salariés de travailler dans le respect de la législation en matière de sécurité et de santé

ASSOCIATIONS SECTORIELLES

au travail. Ainsi, FES a convenu en novembre 2021 avec le Service de Santé au travail de l'Industrie (STI) de renouveler pour 2022 la convention permettant à ses membres d'avoir accès à un nombre plus élevé de visites médicales.

La conclusion d'une multitude de contrats par intérimaire ainsi que les changements fréquents de la situation des intérimaires ont nécessité l'émission d'un nombre important de cartes d'impôts avec une charge administrative importante pour les entreprises de travail intérimaire dans la gestion de ces cartes. FES a contacté l'Administration des contributions directes afin de trouver une solution permettant de réduire la charge administrative aussi bien pour les entreprises que pour l'Administration. Néanmoins, la solution inscrite dans la loi budgétaire 2022, prévoyant une imposition forfaitaire des intérimaires jusqu'à un certain taux horaire, n'est pas satisfaisante pour le secteur du travail intérimaire alors que les intérimaires seront désavantagés par rapport aux autres salariés engagés directement par les entreprises utilisatrices. FES continuera ses efforts afin de redresser cette situation malencontreuse.

Les entreprises de travail intérimaire ont continué leur effort de formation aussi bien pour les salariés intérimaires que pour les salariés permanents dans le cadre du Fonds de formation Sectoriel pour l'Intérim (FSI). Ainsi, il a été constaté que le nombre de contrats de formation intermissions continue à augmenter en vue de permettre aux intérimaires, en amont d'une mission ou entre des missions de travail intérimaire, d'augmenter leur employabilité, respectivement de s'approprier les compétences nécessaires afin d'être préparés à l'exécution de leur mission dans le respect des règles en matière de sécurité et de santé au travail.

Le FSI a continué ses travaux en vue de la création d'un code de conduite dans le domaine de la protection des données à caractère personnel. Différents documents ont été rédigés et soumis pour validation à la Commission nationale pour la protection des données (CNPD).

www.fes.lu / www.fsi.lu



Les activités de FEDIL Metal au cours de l'exercice 2021 se sont concentrées sur l'accompagnement de ses membres dans la gestion des effets de la crise sanitaire ainsi que dans la mise en œuvre des décisions politiques aussi bien concernant l'accès aux instruments de support tels que le chômage partiel, que les restrictions sanitaires décidées par le gouvernement que les entreprises étaient obligées d'appliquer.

FEDIL Metal a déploré que le projet de la mise en place d'un BTS « production industrielle » par le Lycée Technique de Bonnevoie n'a pas abouti, mais reste disposé à collaborer avec tout lycée s'appropriant ce projet afin de permettre aux entreprises de trouver les compétences correspondant à leurs attentes.

La section « Steelconstruction » de FEDIL Metal a continué en 2021 ses efforts pour mettre en valeur les atouts de la construction métallique. Lors de la Journée Prix Construction Acier au Luxembourg, organisée le 20 octobre 2021 en partenariat avec FEDIL Steelconstruction et pour laquelle elle avait convié architectes, ingénieurs, fabricants, constructeurs métalliques et passionnés de l'acier, les lauréats du Concours Construction Acier 2021 ont été annoncés. Ce concours est organisé chaque année par Infosteel, alternativement en Belgique et au Luxembourg.

www.steelconstruction.lu



FEDIL SECURITY SERVICES (FSS)

La crise sanitaire a présenté de nouveaux défis pour le secteur de la sécurité privée alors que les entreprises ont dû gérer parallèlement une baisse d'activités dans certains secteurs, d'une part, et garantir la continuité de leurs services tout en étant confrontées à des absences importantes liées à des incapacités de travail ou des absences pour congés pour raisons familiales depuis le début de la crise sanitaire, d'autre part. De plus, des tendances d'insourcing des entreprises ainsi que des institutions européennes, combinées à une adaptation de la demande de services, a obligé certains membres de FEDIL Security Services (FSS) à procéder à des restructurations.

Les travaux internes de FSS au cours de l'année 2021 ont été dominés par l'élaboration de propositions, suite à sa participation à la réunion d'un groupe interministériel « Gardiennage » avec les partenaires sociaux en date du 9 mars 2021 dans le cadre de la réforme de la législation relative à la sécurité privée. Les propositions de FSS sont destinées à clarifier la législation actuelle, à endiguer les actes potentiels de concurrence déloyale, mais également à combler certaines lacunes de la législation actuelle, telle que l'absence d'un cadre légal pour l'exercice d'activités événementielles.

FSS a en outre continué à développer l'offre de formation de l'organisme de formation sectoriel, le Security Industry Training Center (SITC), chargé de la mise en œuvre du concept de formation prévu par la convention collective du secteur de la sécurité privée.

Le secteur s'étant doté de règles en matière de reprise de personnel en cas de perte de marché au niveau de sa convention collective, FSS a élaboré, suite à un échange avec les partenaires sociaux, un vademecum reprenant des clarifications et une interprétation commune de certaines dispositions de la convention collective en la matière afin d'éviter la survenance de litiges en cas d'interprétations divergentes entre le cédant et le cessionnaire.

www.sitc.lu



FEDIL SHIPPING

La fédération a continué sa participation aux groupes de travail de l'ECSA (European Community Shipowner's Associations) ainsi qu'à appuyer ponctuellement le Commissariat aux Affaires Maritimes (CAM) dans les questions relevant de sa compétence. Le 18 janvier 2021, la fédération a adressé, avec le soutien du CAM, une lettre au ministre de l'Economie afin que les marins des entreprises du secteur maritime luxembourgeois soient considérés comme étant des travailleurs essentiels, qui, d'après une communication officielle de la Commission européenne du 15 octobre 2020 destinée aux différents Etats membres, auraient pu profiter, parmi d'autres groupes prioritaires de la population, d'un accès rapide au vaccin contre le Covid-19.

En outre, elle a conclu en date du 7 octobre 2021 un avenant à l'accord interprofessionnel avec les deux syndicats représentatifs au niveau national OGB-L et LCGB. Les partenaires sociaux ont notamment décidé que le salaire mensuel des gens de mer travaillant à bord d'un navire battant pavillon luxembourgeois et ne résidant pas au Luxembourg ne peut être inférieur au montant fixé par référence aux rémunérations généralement recommandées par la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF).

Il a également été convenu que l'armateur est obligé de respecter à tout moment les règles de sécurité et de santé prévues par la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) ainsi que la convention du travail maritime (MLC) de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). En outre, il a été convenu que l'armateur pourrait être obligé de mettre en place un système de management de la sécurité (SMS) tel que prévu par la SOLAS.

ASSOCIATIONS SECTORIELLES



FÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE DES VINS ET SPIRITUEUX

La Fédération Luxembourgeoise des Vins et Spiritueux (FLVS) a continué à représenter en 2021 les producteurs et négociants luxembourgeois au niveau des différentes commissions étatiques ainsi que dans le cadre de thématiques spécifiques intéressant directement ses membres, tels que le recyclage des produits chimiques ainsi que la promotion des produits alimentaires indigènes.

Dans ce contexte, les membres de la FLVS ont salué l'introduction du logo vins et crémants sur toutes les bouteilles luxembourgeoises.

En outre, la FLVS a contribué à l'organisation de la fête des vins et crémants qui a eu lieu du 19 au 21 novembre 2021 au Glacis à Luxembourg-Limpertsberg et a entrepris différentes campagnes publicitaires afin de valoriser les produits des producteurs de vins et crémants luxembourgeois.

La FLVS s'est alliée aux vignerons indépendants pour lancer une action en justice contre Vinsmoselle et sa nouvelle marque « Les Vignerons de la Moselle » pour publicité trompeuse.

La mise en place d'un comité interprofessionnel du vin au Luxembourg est actuellement à l'étude. Un projet Leader a été lancé en 2020/2021 afin d'analyser la faisabilité d'un tel comité au Luxembourg. Le principal objectif de cette initiative est de regrouper tous les acteurs locaux du domaine du vin sous un toit. Différents workshops et interviews ont été réalisés au cours de l'année 2021.



FINANCE & TECHNOLOGY LUXEMBOURG (FTL)

Finance and Technology Luxembourg (FTL) a continué ses travaux sur le sujet de la modernisation du statut des Professionnels du Secteur Financier de support (PSF de support) débutés fin 2019 et qui ont permis la création de quatre groupes de travail : Stratégie globale, Mutualisation des fonctions, Mapping du statut des PSF de support, Comment démystifier les PSF de support. En concertation avec ses membres, l'association a concentré ses efforts sur le groupe de travail « Mapping du statut des PSF de support » compte tenu de son importance vis-à-vis des trois autres groupes de travail qui ont dès lors été mis en veille. Par conséquent, le groupe de travail a réalisé un mapping entre les différentes exigences réglementaires sur le sujet TIC et les normes internationales existantes. À l'issue de cette analyse, la norme ISAE 3000 a été retenue pour servir de base à la création d'une norme pour les PSF de support. En parallèle, la CSSF a recommandé à FTL de débuter le travail de transcription des exigences réglementaires par la Circulaire CSSF 20/750, récemment publiée et la plus stable au regard du travail de révision des circulaires en cours au sein de la CSSF. FTL a ensuite publié un « Request for Information » (RFI) le 25 juin afin d'appréhender l'approche nécessaire à la création du standard propre aux PSF de support. Suite à l'analyse des réponses reçues, FTL a été en mesure de publier le 17 décembre, le « Request for proposal » (RFP) afin d'identifier le partenaire pour la rédaction du livrable. La procédure continue en 2022.

Par ailleurs, un reporting régulier a été fait au Haut Comité de la Place Financière (HCPF), dont FTL est membre, afin de présenter la progression de travaux et les résultats. L'objectif est d'aboutir courant de l'année 2022. De plus, FTL a consulté la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) afin de s'assurer de son adhésion au projet et de valider l'approche.

Dans ce contexte, FTL a établi une relation étroite avec la CSSF. Ainsi, FTL et la CSSF se réunissent de manière mensuelle afin d'échanger sur les différents projets en cours.

En outre, FTL a contribué à la consultation ouverte par la CSSF relative au projet de circulaire sur les accords de sous-traitance mettant en œuvre les lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne sur la sous-traitance, dite « circulaire outsourcing ». FTL a ainsi consulté ses membres afin de fournir à la CSSF les commentaires structurés sur les articles impactant l'activité des PSF de support.

FTL a organisé sa conférence annuelle « Technology : the key to the compliance conundrum » le 22 novembre 2021 afin de discuter des défis et des opportunités qui se présentent lorsque la technologie et la mise en

conformité se rencontrent.

L'association a discuté avec le ministère des Finances de la proposition de fusion des statuts d'opérateurs de systèmes informatiques primaires du secteur financier (OSIP) et d'opérateurs de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier (OSIS) dans le cadre d'une modification de la loi sur le secteur financier.

Enfin, FTL a contribué à la rédaction de la note de recommandations au gouvernement présentée par ICTluxembourg et aux différentes réunions y consacrée en présence du Premier ministre, du ministre des Finances, du ministre de l'Économie et du ministre délégué à la Digitalisation ainsi que de leurs représentants.



GROUPEMENT DES ENTREPRENEURS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (GEBTP)

Le Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics est la fédération représentative des entreprises luxembourgeoises de la construction.

A côté du suivi et de la défense réguliers, tant sur le plan national qu'international, des intérêts communs professionnels, économiques et sociaux de ses membres et des professions dont ils ressortent, le Groupement des Entrepreneurs traite toute une série de dossiers sectoriels tels que la problématique des décharges pour déchets inertes, la formation continue dans le secteur de la construction, l'amélioration de performances énergétiques et écologiques des bâtiments. Le Groupement des Entrepreneurs soutient énergiquement l'exportation du savoir-faire luxembourgeois en tant que laboratoire à la pointe de la création d'un cadre de vie intelligent, durable et résilient. Pour le Groupement, il importe de soigner l'innovation nationale en mettant l'accent sur l'énorme potentiel du secteur de la construction dans un monde globalisé. Le Groupement des Entrepreneurs plaide pour un marché du travail dynamique dans des conditions équitables et exige l'adoption d'un plan d'action contre le dumping social dans la construction et la fraude liée au détachement des travailleurs.

www.groupelement.lu



GROUPEMENT DES FABRICANTS DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (GFMC)

Le Groupement des fabricants de matériaux de construction regroupe les entreprises productrices de ciment, de béton et produits en béton, de pierres naturelles, de verre, de peintures, de métal et de matériaux composites qui sont utilisés dans le secteur de la construction.

Le GFMC a contribué aux travaux du Conseil National pour la Construction Durable (CNCD) concernant la transposition du plan Rifkin (Bâtiment du futur, Stratégie nationale de rénovation énergétique des bâtiments, etc.) ou encore en ce qui concerne les formations, compétences et qualifications dans le domaine de la construction durable.

Par ailleurs, le GFMC est représenté au sein du « Energy Board Group » de la FEDIL pour défendre les intérêts des fabricants de matériaux de construction dans le cadre de la politique énergétique du Luxembourg. Ainsi, les sujets traités au sein du « Energy Board Group » en 2021 concernaient la décarbonisation de l'industrie, l'accord volontaire « énergie », les impacts Covid-19, la taxe CO₂ et le Carbon Border Adjustment Mechanism.

ASSOCIATIONS SECTORIELLES



GROUPEMENT DES SERVICES AÉROPORTUAIRES FINDEL (GSAF)

Pour le Groupement des Services Aéroportuaires Findel (GSAF), l'année 2021 aura principalement été marquée par une reprise des activités de l'aviation, néanmoins toujours rythmée par les restrictions des Etats liées aux différentes vagues du Covid-19, puis par les périodes d'accalmie ayant permis une levée de ces contraintes à divers moments de l'année.

Les différents services des entités membres du GSAF ont ainsi pu voir une reprise progressive de leurs volumes d'affaires, en particulier grâce à une augmentation des vols et des activités de loisirs y associées, par exemple du côté des tours opérateurs. Cette reprise progressive a permis un redémarrage des métiers directement ou indirectement dépendants de l'activité aéroportuaire. Pendant cette période d'incertitude, une priorité aura notamment consisté à maintenir dans l'emploi le personnel des entités membres du GSAF, permettant ainsi de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée pour gérer la reprise des activités du secteur aéroportuaire. Il aura également fallu maintenir à niveau les salariés concernés, en continuant les programmes de formations techniques et réglementaires, afin de s'assurer que les personnes concernées soient en mesure de pouvoir reprendre leurs activités respectives à tout moment.

De plus, de nombreux aménagements auront été nécessaires pour maintenir un niveau de service de qualité et sécurisant au profit des clients désireux de voyager ; aménagements qui ont dû tenir compte quasi quotidiennement de l'évolution des règles sanitaires mises en place au Findel et dans les aéroports à destination.



GROUPEMENT LUXEMBOURGEOIS DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'ESPACE (GLAE)

Le Groupement Luxembourgeois de l'Aéronautique et de l'Espace (GLAE) représente les entreprises de la filière spatiale au Luxembourg. Les entreprises membres du GLAE sont présentes dans toute la chaîne de valeur du secteur satellitaire à travers le segment spatial, le segment sol et les services (télécommunication, observation de la terre, navigation ...). Avec le lancement de l'initiative 'SpaceResources' en 2016, le GLAE accueille également les entreprises actives dans le domaine du 'New Space'. Depuis quelques années, on constate aussi une nette croissance des activités dans le secteur des données spatiales.

Le GLAE, via l'expertise de ses entreprises membres, s'est affirmé comme interlocuteur privilégié du gouvernement et de la Luxembourg Space Agency (LSA). Ainsi, le GLAE est partenaire de la LSA et s'engage à contribuer au développement des activités autour des grands piliers, comme les télécommunications, les ressources spatiales et les activités autour des données spatiales.

En octobre 2021, le GLAE a fêté son 15^e anniversaire en présence du ministre de l'Economie. Dans son discours, le président du GLAE a souligné les trois défis majeurs du secteur : 1. attirer et retenir les talents, 2. développer la formation professionnelle et 3. promouvoir le secteur ainsi que les partenariats public-privé. Après un discours de Marco Fuchs, CEO d'OHB SE, les invités ont participé à des discussions passionnantes lors d'une table ronde sur les développements, tendances et défis dans le secteur spatial luxembourgeois.

Le GLAE a continué ses efforts pour sensibiliser les jeunes au secteur de l'espace et aux nombreuses possibilités de carrières technologiques qui s'offrent à eux. Ainsi, le GLAE est partenaire de l'alliance UNIVERSEH - The European Space University for Earth and Humanity. Dans ce projet, l'Université du Luxembourg se concentrera sur la promotion de l'entrepreneuriat et les compétences entrepreneuriales des étudiants, à travers la coopération université-industrie. Le GLAE a également réitéré son support financier à la fondation B612, organisateur de l'Asteroid Day 2021, journée internationale de sensibilisation et d'éducation sur les astéroïdes. Par ailleurs, le GLAE a été sponsor du hackathon 'SpaceHack 2021' organisé par le Technoport, l'Université du Luxembourg et InTech.

Au niveau européen, le GLAE est membre de l'association SME4SPACE, dont l'objectif est de faire entendre le point de vue des PME du secteur spatial.



GROUPEMENT PÉTROLIER LUXEMBOURGEOIS (GPL)

Après une année de crise sanitaire, la reprise économique s'est ressentie sur le marché du pétrole en 2021. Plongé à 16 dollars le baril en 2020 en raison de la paralysie complète de l'économie mondiale, le prix du Brent (référence européenne) a frôlé les 90 dollars fin 2021. Cette remontée spectaculaire des cours s'explique par une demande en nette augmentation par rapport à 2020 face à une offre de pétrole restreinte. L'assouplissement des restrictions sanitaires, la reprise des trafics aérien et routier et les tensions sur le marché du gaz ont ainsi soutenu la demande en carburant. De l'autre côté, l'offre de pétrole a encore souffert en 2021 des conséquences de la crise Covid-19, avec des chaînes de distribution interrompues et des problèmes de production que l'OPEP n'a pas su adresser pour rééquilibrer le marché.

Au Luxembourg, les volumes de ventes de produits pétroliers ont connu un léger rebond en 2021, mais restent encore loin des niveaux d'avant crise. Malgré des cas d'infections isolés au niveau du personnel, le réseau de stations-services a su assurer l'activité. Au niveau des essences, les volumes ont progressé d'environ 17% en 2021 par rapport à l'année précédente, mais restent largement en dessous du niveau de 2019. Au niveau du diesel, la progression est beaucoup moindre, avec une hausse d'environ 2% sur l'année. Cette différence s'explique notamment du fait que l'activité de transport n'était pas encore revenue au niveau d'avant crise, mais également du fait que l'introduction de la taxe CO₂ a engendré une nouvelle perte de compétitivité par rapport à la France, et surtout par rapport à la Belgique.

En effet, la taxe CO₂ introduite sur tous les produits énergétiques dès le 1^{er} janvier 2021 s'est traduite par une augmentation d'environ 4 centimes par litre sur le diesel, gonflant davantage le différentiel avec le prix du diesel professionnel en Belgique.

Par ailleurs, le Groupement Pétrolier s'est positionné face à la transposition de la nouvelle directive relative aux énergies renouvelables (RED II) et a fourni les éléments nécessaires permettant au ministère de l'Énergie de définir la nouvelle obligation de mise en œuvre de biocarburants pour 2022, prévoyant un objectif d'utilisation de biocarburants à raison d'au moins 8% et un objectif de réduction de 6% des gaz à effet de serre.

Comme prévu par le contrat de programme, le GPL a de nouveau élaboré un dossier sur l'évolution des coûts dans le secteur pétrolier qui a été envoyé au ministère de l'Énergie en octobre 2021. Suite aux discussions avec le ministère de l'Énergie, les nouveaux éléments de marges basés sur l'évolution des coûts sont entrés en vigueur fin décembre. En outre, le Groupement Pétrolier a fourni les éléments nécessaires permettant au ministère de la Mobilité de mettre en application au Luxembourg les dispositions du règlement d'exécution (UE) 2018/732 relatif à l'affichage d'une comparaison de prix des carburants par motorisation. Ce règlement prévoit qu'une affiche de comparaison des prix doit se faire dans toutes les stations-services vendant des carburants alternatifs. Finalement, les membres du GPL se sont positionnés face au développement de l'infrastructure de recharge relatif à la mobilité électrique.

www.petrol.lu



INDUSTRIE LUXEMBOURGEOISE DES ÉQUIPEMENTIERS DE L'AUTOMOBILE (ILEA)

L'Industrie Luxembourgeoise des Équipementiers de l'Automobile (ILEA) regroupe les entreprises fournisseurs de produits et de services pour le secteur de l'automobile. Au niveau européen, l'ILEA est membre de l'association européenne CLEPA (European Association of Automotive Suppliers).

En novembre 2021, une délégation de l'ILEA a rencontré le ministre de l'Économie pour faire le point sur la situation dans le secteur des équipementiers de l'automobile. En plus de la crise du Covid-19, le secteur automobile fait face à de nombreux défis de transformation, liés à la transition des motorisations vers l'électrique et à la digitalisation qui nécessitent d'importants investissements et efforts de R&D. La plupart des entreprises du secteur ont pu profiter des mesures de soutien prévues dans le paquet 'Neistart Lëtzebuerg' pour lancer d'importants projets d'investissements dans les domaines de la digitalisation et

ASSOCIATIONS SECTORIELLES

de l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Depuis début 2021, le secteur souffre surtout de l'impact de la crise des semi-conducteurs et de l'interruption de nombre de chaînes d'approvisionnement qui sont apparues dans le cadre de l'épidémie du Covid-19. Les nombreux arrêts de production des usines automobiles ont eu pour conséquence des retards plus ou au moins importants selon le constructeur. Au cours de l'année s'y sont ajoutées une augmentation importante des coûts de transports ainsi qu'une flambée des prix de l'énergie.

Après plus d'un an de réunions en ligne, les membres de l'ILEA ont eu l'occasion de visiter, en octobre 2021, les nouveaux locaux de l'entreprise CEBI Luxembourg avec son laboratoire doté d'équipements pour réaliser des analyses de matériaux et des tests.

Au niveau européen, l'ILEA a participé aux réunions des directeurs des associations nationales CLEPA et à différents groupes de travail thématiques de la CLEPA.

www.ilea.lu



LUXEMBOURG SAP USER GROUP (LSUG)

Le Luxembourg SAP User Group (LSUG) regroupe actuellement quelque 15.000 utilisateurs SAP au Luxembourg. En 2021, le LSUG a continué de renforcer ses liens avec le SUGEN (SAP User Group Executive Network), qui constitue une plateforme d'échange et d'informations pour les utilisateurs SAP au niveau international. Ainsi, les membres du LSUG ont accès à l'offre de services du SUGEN (webinars, conférences, accès au « SAP knowledge center », etc..) et disposent d'un canal de communication privilégié avec SAP. Par ailleurs, le LSUG a continué d'agir comme plateforme d'échange de bonnes pratiques, et la coopération plus étroite avec SAP permet d'adresser des problématiques particulières à l'implémentation de SAP au Luxembourg de façon plus efficace. Finalement, le LSUG a organisé une visite virtuelle du « SAP Expérience Center » à Bruxelles et a continué de supporter l'ADEM dans le cadre de la mise en place d'un programme de formation pour les demandeurs d'emploi autour des technologies SAP afin de combler le manque de ressources SAP qualifiées au Luxembourg.

www.lsug.lu

ORGANISATIONS dans lesquelles la FEDIL est représentée



En 2021, les travaux des six comités politiques de BusinessEurope ont suivi l'avancement des dossiers européens relatifs aux domaines du marché intérieur, des transitions verte et digitale, des affaires sociales et des relations internationales. Dans ce contexte, la FEDIL a activement contribué aux travaux de BusinessEurope.

Dans la foulée de la crise sanitaire apparue en 2020, l'agenda de BusinessEurope restait, en 2021 encore, largement dominé par le besoin d'une réponse coordonnée aux effets de la crise du Covid-19. Bien que le débat se soit davantage orienté sur la manière dont l'Union européenne devrait renforcer sa résilience à l'avenir, BusinessEurope se devait de continuer à dénoncer toute mesure unilatérale non coordonnée, susceptible d'entraver la mobilité des entreprises et des travailleurs et de perturber ainsi la fourniture transfrontalière de produits et de services dans le Marché intérieur.

La lutte contre le changement climatique et la transition verte étaient une autre priorité de BusinessEurope. En effet, la hausse des prix de l'énergie a créé de nouveaux défis pour la politique climatique et la compétitivité industrielle de l'Europe. Ainsi, BusinessEurope a développé des positions globales sur la première série de propositions du paquet « Fit for 55 », dans lesquelles l'association patronale européenne appelle à traiter de manière prioritaire l'accès à une énergie et à des carburants renouvelables et bas carbone abordables, indispensables au succès de la transition écologique et énergétique de l'économie européenne.

Sur les dossiers digitaux, BusinessEurope était parmi les premières organisations européennes à défendre sa position au regard de la proposition de règlement sur les marchés numériques (Digital Markets Act) et la proposition de règlement sur les services numériques (Digital Services Act). Dans ce contexte,

ORGANISATIONS DANS LESQUELLES LA FEDIL EST REPRÉSENTÉE

l'association a défendu le maintien du principe du pays d'origine, selon lequel un prestataire de services est soumis au droit de l'État membre sur le territoire duquel il est établi, et qui est essentiel pour garantir le bon fonctionnement du Marché intérieur.

BusinessEurope a également travaillé sur la proposition de règlement relatif à l'intelligence artificielle (AI ACT), en défendant une approche équilibrée et favorable à l'innovation. L'association plaide pour un champ d'application limité aux cas d'usage spécifiques, dans lesquels l'IA représente véritablement un risque élevé pour la santé, la sécurité ou les droits fondamentaux des citoyens. Ceci afin d'éviter des incohérences avec la législation sectorielle et de ne pas établir un cadre législatif trop normatif, entravant l'innovation, le développement et l'utilisation de cette technologie stratégique dans l'UE.

En outre, BusinessEurope a suivi de près les développements concernant la proposition de directive-cadre sur les salaires minima et la proposition de directive sur la transparence des rémunérations.

Sur le volet des relations internationales, BusinessEurope a également suivi une série d'initiatives importantes pour la FEDIL, impliquant notamment les instruments de défense commerciale, l'instrument international pour les marchés publics, et surtout l'instrument sur les subventions étrangères.

Enfin, l'annonce d'une proposition législative relative à la gouvernance d'entreprise durable et au devoir de diligence des entreprises reste d'une importance primordiale pour BusinessEurope et la FEDIL. Alors que la publication d'une telle proposition a été reportée à 2022, les associations plaident conjointement pour que les exigences de la future réglementation soient claires, réalistes et réalisables.

ORGANISATIONS DANS LESQUELLES LA FEDIL EST REPRÉSENTÉE



L'UEL représente les entreprises auprès du gouvernement et des groupes parlementaires et œuvre pour une économie durable et prospère pour le pays, ses habitants et ceux qui y travaillent. L'UEL est particulièrement active dans les dossiers emploi et droit du travail, sécurité sociale et fiscalité pour représenter les intérêts des entreprises.

L'année 2021 a débuté par un changement de présidence de l'UEL : le Conseil d'administration a nommé à l'unanimité Michel Reckinger, Président de la Fédération des Artisans, pour succéder à Nicolas Buck à la présidence de l'UEL à partir du 1^{er} janvier 2021.

La gestion de la crise Covid-19 a été au centre des préoccupations de l'UEL et de ses membres en 2021 qui ont œuvré ensemble face aux enjeux rencontrés par les entreprises, que ce soit au niveau de l'accès au chômage partiel et aux différentes aides de l'État, des remboursements élargis par la Mutualité des Employeurs pour les absences Covid-19, des problématiques de santé et de mises en quarantaine ou en isolement et des problématiques fiscales. La mise en place des mesures sanitaires fut également un défi en 2021, comme en 2020, alors que les entreprises ont dû s'adapter aux changements successifs de régimes que l'UEL a tenté de rendre les plus accessibles possibles par la publication de foires aux questions.

Tout au long de l'année, l'UEL a participé à des échanges avec les représentants politiques et les partenaires sociaux avec des propositions concrètes visant à soutenir l'attractivité du Luxembourg, tout en encourageant la mise en place d'un environnement législatif et réglementaire favorable aux entreprises existantes.

Si la crise a occupé le devant de la scène, d'autres sujets fondamentaux sont restés une priorité pour l'UEL et ses membres. Ainsi, l'UEL a participé aux échanges tripartites dans le cadre du Skillsdësch et aux échanges avec l'OCDE pour la réalisation

d'une étude sur les compétences au Luxembourg. L'UEL et ses membres ont également collaboré, dans le cadre du partenariat ADEM-UEL 2021 à 2023, aux études sectorielles menées par l'ADEM sur les tendances actuelles et futures au niveau des métiers et compétences au Luxembourg.

Dans le cadre du CES, l'UEL a négocié avec l'OGBL et le LCGB les conditions d'un droit à la déconnexion ; lequel ne constitue pas un droit à part entière mais une application des dispositions en matière de temps de travail. Le CES a ainsi pu adopter le 30 avril 2021 un avis formel à ce sujet, dont les propositions ont été reprises dans un projet de loi sous l'autorité du ministre du Travail. Par ailleurs, lors des entrevues avec le gouvernement et les syndicats nationaux dans le cadre du CES, de la procédure dite du « Semestre européen », l'UEL s'est impliquée pour renforcer la compétitivité des entreprises et consolider la croissance de l'économie nationale. Dans cette perspective et dans un esprit constructif, les représentants salariaux et patronaux ont négocié longuement pour dégager des questions, des constats et des messages communs dans le cadre du Plan de Reprise et de Résilience. Jusqu'en 2021, la présidence du CES a été assurée par Jean-Jacques Rommes, administrateur de l'UEL, pour compte du groupe patronal. Les collaborateurs de l'UEL et membres du Comité exécutif, dont aussi les directeurs de la FEDIL et de l'UEL, sont activement impliqués dans la rédaction des avis de cette institution.

Pour ce qui est de la thématique fiscale, l'UEL a représenté les intérêts de ses membres en 2021 sur les différents sujets suivants : fiscalité des entreprises (innovation, transposition des règles de fiscalité européenne et OCDE (en cours et à venir), traités de double imposition, impacts Covid-19), fiscalité des salariés (talents, télétravail et frontaliers), fiscalité indirecte (impact de l'adaptation de certaines règles TVA) et sécurité juridique. L'UEL a eu des échanges réguliers avec les autorités fiscales et différentes parties prenantes au niveau national et international.

Au-delà des sujets purement nationaux, l'UEL se concerte aussi sur des dossiers européens. Elle assure notamment une veille de la législation européenne et fait partie du réseau des organisations consultées par la Chambre des députés dans le cadre de l'exécution de ses prérogatives en matière du respect du principe de subsidiarité de la législation européenne. En vertu de ces attributions, l'UEL rencontre la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE à une cadence semestrielle ainsi que les membres luxembourgeois du Parlement européen. Depuis

ORGANISATIONS DANS LESQUELLES LA FEDIL EST REPRÉSENTÉE

2020, l'UEL s'entretient aussi régulièrement avec la Représentation de la Commission européenne à Luxembourg. L'UEL a également renforcé sa relation avec ses homologues dans les pays limitrophes ainsi que sa participation à différents groupes de travail internationaux (e.g. OCDE, FMI, ...). En outre, elle met sa compétence en matière de fiscalité à disposition de la FEDIL pour la représenter au sein d'organisations comme BusinessEurope et Business at OECD.

Dans ce contexte, les représentants de la FEDIL sont membres de plusieurs groupes de travail de l'UEL. René Winkin, directeur de la FEDIL, préside la plateforme européenne et Marc Kieffer, secrétaire général de la FEDIL, est le rapporteur du groupe de travail emploi de l'UEL. Laurence Kayl, responsable de la communication, a participé activement au Comité Communication de l'UEL qui regroupe tous les responsables communication patronale.

L'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR), créé par l'UEL, s'est donné pour mission de guider les entreprises nationales dans l'adoption de la RSE afin qu'elles contribuent au développement durable et à l'amélioration de leur compétitivité et leur image. À cette fin, l'INDR a complètement ré-édité le Guide ESR (www.esr.lu) qui permet aux entreprises de mesurer gratuitement leur niveau de RSE, d'équilibrer et d'intégrer leurs impératifs économiques, environnementaux et sociaux tout en répondant aux attentes de leurs parties prenantes. L'INDR a ainsi continué d'attribuer le label ESR – ENTREPRISE RESPONSABLE aux entreprises qui formalisent leurs efforts en la matière et qui répondent aux exigences du Guide ESR. Ainsi, 246 entreprises sont actuellement labellisées ESR, dont l'UEL, et quelque 2.200 ont été sensibilisées.

En 2021, l'UEL, l'INDR et l'Association d'assurance accident (AAA) ont fait avancer les travaux de la stratégie nationale VISION ZERO. Pour la première fois, le Forum sécurité-santé au travail s'est déroulé le 23 novembre 2021 sous le format d'une conférence virtuelle. La VISION ZERO a, en 2021, atteint les 215 entreprises adhérentes, plan d'action à l'appui (www.visionzero.lu).

L'UEL et l'INDR ont également organisé pour la deuxième fois consécutive le Prix du progrès économique durable de la Fondation Alphonse Weicker, qui a récompensé une entreprise labellisée ESR ayant démontré sa contribution au développement durable. En 2020, c'est l'entreprise Wako, qui a été retenue comme lauréate. Encevo Group a reçu le prix associé, délivré par BGL BNP Paribas.

L'UEL et l'INDR ont activement participé aux travaux du 2^e Plan d'action national pour la mise en œuvre des Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme 2020-2022, coordonné par le ministère des Affaires étrangères et européennes. Ils s'investissent avant tout pour une sensibilisation des entreprises et de leurs dirigeants à cette thématique.

ORGANISATIONS DANS LESQUELLES LA FEDIL EST REPRÉSENTÉE

Par ailleurs, la FEDIL est représentée dans plusieurs autres organisations nationales, dont les rapports d'activités peuvent être consultés sur les sites internet respectifs.



Agence pour le
développement de l'emploi
www.adem.public.lu



www.luxinnovation.lu



www.clusterforlogistics.lu



www.nyuko.lu



www.ecobatterien.lu



Service de Santé au
Travail de l'Industrie
www.sti.lu



Monday Montag Lundi Lunes	Tuesday Dienstag Mardi Martes	Wednesday Mittwoch Miércoles	Thursday Donnerstag Juevi Jueves	Friday Freitag Viendrei Viernes	Saturday Samstag Sábado Sábado	Sunday Sonntag Domingo Domingo
------------------------------------	--	------------------------------------	---	--	---	---

			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

CALENDRIER 2021

▪ **12 janvier : Conférence - Transformer votre entreprise en un business résilient**

La pandémie mondiale a accéléré les tendances du travail à distance et a eu des répercussions sur différents aspects de l'organisation d'une entreprise tels que les performances opérationnelles, la gestion des ressources humaines, les implications fiscales, la digitalisation et l'immobilier. Organisée par la FEDIL et Deloitte Private, la conférence a permis d'élaborer des pistes pour la mise en place de stratégies concernant les nouvelles manières de travailler.

▪ **12 janvier : Réunion de la plateforme européenne de l'UEL avec la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE**

Participant à la réunion virtuelle de la plateforme européenne de l'UEL avec la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE, la FEDIL a présenté ses points de vue préliminaires concernant les propositions législatives de la Commission européenne sur la gouvernance des données ainsi que sur les services digitaux.

▪ **12 janvier : Réunion entre la FEDIL, FEB, VNO-NCW et le Commissaire européen à la Justice**

En coopération avec les fédérations nationales belge (FEB) et néerlandaise (VNO-NCW) et en présence de Michèle Detaille et Jean-Louis Schiltz, la FEDIL a participé à une réunion virtuelle avec le Commissaire européen à la Justice Didier Reynders. Cette réunion de haut niveau était l'occasion de s'échanger sur les pratiques des entreprises en matière de diligence raisonnable et de gouvernance d'entreprise durable.

▪ **26 janvier : Message du Nouvel An**

En raison de l'annulation de la Réception du Nouvel An des entreprises de la FEDIL, Michèle Detaille et le Premier ministre Xavier Bettel ont adressé leurs vœux de nouvel an dans une vidéo, diffusée via le site web de l'association.

CALENDRIER 2021

▪ 1 & 2 mars : FEDIL Industry Days 2021

La première édition des « FEDIL Industry Days », organisée sous l'égide de la #EUIndustryWeek, s'est concentrée sur l'avenir numérique de l'Europe. Avec plus de 1000 participants, parmi lesquels le Premier ministre Xavier Bettel, le ministre de l'Économie Franz Fayot, le Commissaire européen à l'Emploi et aux Droits Sociaux Nicolas Schmit ainsi que des orateurs invités, cet événement a permis de fournir une contribution pertinente pour l'avenir de l'industrie de l'UE, en présentant des discours de haut niveau, des tables rondes ainsi que diverses présentations sur la maîtrise des données, la gestion des connaissances et le secteur spatial ; sur l'intelligence artificielle au Luxembourg ; de même que sur la stratégie nationale de cybersécurité IV.

▪ 4 mars : BusinessEurope Executive Committee

Représentant la FEDIL, René Winkin a participé à la réunion du Bureau exécutif de BusinessEurope à Bruxelles. Les directeurs généraux des fédérations membres de BusinessEurope ont discuté des manières de parvenir à la reprise économique de l'Europe ainsi qu'à sa transformation verte et numérique sans charges excessives ainsi que des plans nationaux de relance économique suite à la crise du Covid-19.

▪ 25 mars : Conférence GAIA-X Luxembourg

La deuxième édition de la conférence GAIA-X Luxembourg, organisée conjointement par Cloud Community Europe Luxembourg, FEDIL, ICTLuxembourg et Luxinnovation, a été suivie par plus de 350 participants en ligne. Dans son discours d'ouverture, le ministre de l'Économie Franz Fayot a lancé le « Luxembourg GAIA-X Regional Hub » qui sera coordonné par Luxinnovation.

▪ 29 mars : Assemblée générale de la FEDIL

Au vu de la situation sanitaire, l'assemblée générale statutaire de la FEDIL s'est tenue le 29 mars 2021 sous forme d'une visioconférence.

Pour ce qui est de la partie politique, l'intervention du ministre de l'Économie Franz Fayot a été suivie d'une session questions/réponses avec l'audience. Dans ce contexte, les sujets « analyse de la durabilité des projets industriels », « relance du Haut Comité pour le Développement de l'Industrie (HCDI) » et « prolongation du régime d'aide à l'investissement » ont été abordés. Au niveau du conseil d'administration, on prend acte de la fin du mandat de Katiana Iavarone et Jean-Marc Kieffer. Comme nouveaux administrateurs ont été nommés Caroline Charpentier, Gilles Feidt, Marc Giorgetti et Carlo Weisen pour une durée de trois ans. Les mandats de Michèle Detaille, Yves Elsen, Gérard Hoffmann, Ferdinand Kayser, Valérie Massin, Georges Rassel et Silvia Sitzen sont renouvelés pour une période de trois ans.

▪ 2 avril : Séance d'information sur l'accord volontaire «Énergie» 2021-2023

Après la signature d'un nouvel accord volontaire portant sur la période 2021-2023 entre le gouvernement luxembourgeois, myenergy et la FEDIL, les nouvelles dispositions de l'accord ont été présentées aux entreprises concernées lors d'une conférence le 2 avril 2021. 48 entreprises intensives en énergie ont adhéré à l'accord volontaire 2021-2023 à partir du 1^{er} mai 2021.

▪ 29 avril : Manifestation de clôture du Job Shadow Day

Organisée par l'asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg en collaboration avec la FEDIL, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce, la 11^e édition du programme Job Shadow Day s'est déroulée du 29 mars au 2 avril. L'initiative a permis à 132 élèves de découvrir le rôle d'un(e) dirigeant(e) d'entreprise. Au total, 24 établissements scolaires et 81 entreprises ont participé à cette édition. Pour la manifestation de clôture digitale, plusieurs acteurs du monde économique ont été invités à participer à un panel de discussion sur la digitalisation et les technologies, les compétences ainsi que le leadership et les valeurs de demain.

▪ 30 avril : Réunion entre la FEDIL, FEB, VNO-NCW et le Commissaire européen à l'Emploi et aux Droits Sociaux

En coopération avec les fédérations nationales belge (FEB) et néerlandaise (VNO-NCW) et en présence de Paul Meyers, membre du conseil d'administration de la FEDIL, la FEDIL a participé à une réunion virtuelle avec le Commissaire européen à l'Emploi et aux Droits Sociaux Nicolas Schmit. Cette réunion de haut niveau était l'occasion de s'échanger sur le pilier européen des droits sociaux, le cadre européen pour un salaire minimum ainsi que la mobilité de la main-d'œuvre.

▪ 6 mai : Conférence de presse sur les qualifications de demain dans l'industrie

La FEDIL a présenté les résultats de l'enquête « les qualifications de demain dans l'industrie » à l'occasion d'une conférence de presse qui s'est tenue en présence du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ainsi que de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Claude Meisch et d'autres représentants des partenaires de l'enquête. L'enquête porte sur les prévisions d'embauche des entreprises dans les secteurs de l'industrie et de la construction au Grand-Duché de Luxembourg pour les deux années à venir et représente le seul indicateur existant au Luxembourg sur les besoins en qualifications dans les secteurs couverts.

▪ 3 & 4 juin : Conseil des Présidents de BusinessEurope, Ljubljana, Slovénie

Sur invitation du ZDS, la FEDIL, représentée par Michèle Detaille, Jean-Louis Schiltz et René Winkin, a participé à la réunion biannuelle du Conseil des Présidents de BusinessEurope. À cette occasion, les présidents des fédérations membres de BusinessEurope ont pu s'échanger sur les priorités des six mois de la présidence slovène du Conseil de l'UE débutant le 1^{er} juillet 2021. De manière virtuelle, les participants ont pu s'échanger avec le Premier ministre Ivan Janez Janša sur la manière de favoriser une transition verte et numérique, de préserver l'État de droit et le mode de vie européen ainsi que d'agir en tant que force fiable au niveau international.

▪ 9 juin : Cercle des chefs de personnel

La première session d'information de l'année à destination des responsables des ressources humaines a permis de traiter les sujets suivants : droit à la déconnexion des salariés, nouvelles modalités du chômage partiel à partir du 1^{er} juillet 2021, prime participative pour les salariés (UEL), partenariat pour l'emploi UEL-ADEM, ouverture du Jobboard aux demandeurs d'emploi, mesures en faveur de l'emploi, problématiques liées à l'immigration et au séjour sur le marché du travail.

▪ 5 juillet : Séance d'information à destination des nouveaux membres

Depuis 2019, la FEDIL organise à une cadence biannuelle des réunions de présentation pour ses nouveaux adhérents. Au vu de la situation sanitaire, la réunion de bienvenue des nouveaux membres s'est tenue partiellement en présentiel et partiellement de façon digitale. Des représentants de 14 nouveaux adhérents ont répondu présents pour faire connaissance avec la FEDIL.

▪ 24 & 25 août : Rencontre économique francophone

Précédant la « Rencontre des Entreprises de France » organisée par le MEDEF, la Rencontre économique francophone a donné un premier rôle au patronat de pays francophones dont le Luxembourg représenté par la FEDIL. Michèle Detaille a notamment participé à une table-ronde sur le francophonie économique, Jean-Louis Schiltz à un débat sur la souveraineté numérique francophone et Georges Rassel à un échange sur l'avenir de l'hydrogène.

▪ 22 septembre : Séance d'information « Fit for 55 »

La FEDIL a invité ses membres à assister à une séance d'information pour partager sa lecture du paquet « Fit for 55 » dans le cadre du Green Deal européen proposé par la Commission européenne. René Winkin et Gaston Trauffer ont présenté en détail les changements et les nouveautés que le paquet impliquerait ainsi que les conséquences que la FEDIL voit pour l'industrie luxembourgeoise.

CALENDRIER 2021

▪ 29 septembre : Conférence de presse sur les objectifs climatiques nationaux

Lors de cette rencontre avec les journalistes, la FEDIL a présenté sa position sur les objectifs nationaux en matière de réduction d'émissions de CO₂ ainsi qu'un catalogue de mesures d'accompagnement préconisées par l'industrie pour mener à bien la décarbonisation et atteindre les objectifs ambitieux fixés par le gouvernement.

▪ 1 octobre : FEDIL meets students @ Unicareers

La 8^e édition du salon Unicareers, qui permet aux étudiants et jeunes diplômés de trouver un stage ou un premier emploi, s'est encore déroulée en 2021 sur une plateforme 100% virtuelle. La FEDIL y avait un stand d'exposition virtuel, sur lequel les intéressés pouvaient s'informer sur le travail au Luxembourg ainsi que sur les différents secteurs et industries représentés par la FEDIL. Par ailleurs, nous avons relayé des offres de stage ou d'emploi de nos membres susceptibles de correspondre à leur profil.

▪ 7 octobre : Remise de médaille à Michèle Detaille

En présence d'un cercle restreint, Michèle Detaille s'est vu conférer la décoration de commandeur de l'Ordre de Léopold II par Sa Majesté le Roi des Belges. La décoration lui a été remise par Son Excellence M. Thomas Lambert, Ambassadeur de Belgique à Luxembourg, qui n'a pas manqué de souligner les mérites exceptionnels de Michèle Detaille pour l'entrepreneuriat et l'industrie aussi bien en Belgique qu'au Luxembourg.

▪ 7 octobre : Speed Dating ADEM-FEDIL

La FEDIL, en collaboration avec l'ADEM, a organisé un événement « Speed-Dating » dédié aux profils de l'industrie. Après une présélection de profils, 102 candidats ont saisi l'occasion pour entrer en contact avec les 22 entreprises participantes.

▪ 14 octobre : Réunion de la plateforme européenne de l'UEL avec la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE

Participant à la réunion virtuelle de la plateforme européenne de l'UEL avec la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE, la FEDIL a présenté ses points de vue préliminaires concernant la proposition législative de la Commission européenne sur les subventions étrangères génératrices de distorsions sur le marché intérieur.

▪ 20 octobre : Journée Prix Construction Acier

Lors de la Journée Prix Construction Acier au Luxembourg, organisée en partenariat avec FEDIL Steelconstruction, les lauréats du Concours Construction Acier 2021 ont été annoncés. 18 projets ont participé à cette vingt-deuxième édition et les projets suivants ont été récompensés :

- Lauréat du Concours Construction Acier 2021 : Nouveau quartier général Cargolux, Sandweiler
- Prix spécial du jury : Château culturel Koerich, Koerich
- Prix du public : Casa Ferrero - Siège mondial Ferrero, Niederanven
- Autre projet nominé par le jury : DSL Headquarters, Steinsel

▪ 21 octobre : Cybersecurity Breakfast «How to effectively address security of industrial systems?»

Dans le cadre de la Cybersecurity Week Luxembourg et en collaboration avec le Digital Innovation Hub de Luxinnovation, la FEDIL a organisé le dernier petit-déjeuner de la cybersécurité de l'année, accueilli par SECURITYMADEIN.LU. La réunion virtuelle s'est concentrée sur le nouveau paysage de menaces générées par la convergence des réseaux de technologie opérationnelle (OT) et de technologie de l'information (IT) et sur la manière de les protéger tous les deux.

▪ 25 octobre - 16 novembre : DIH on Tour

Afin de mieux comprendre les besoins des entreprises et de mieux les accompagner dans leur démarche « Industrie 4.0 », le Luxembourg Digital Innovation Hub (L-DIH), la FEDIL et Luxinnovation ont organisé un nouveau type d'événement « DIH ON TOUR ». Pendant trois semaines, l'équipe DIH a visité en bus 12 zones industrielles au Luxembourg (Lentzweiler, Wiltz, Friedhaff, Réiden, Bissen, Echternach, Potaschberg, Contern, Windhof, Ellange, Differdange et Belval) avec l'objectif de rencontrer les entreprises et leur personnel en face à face. L'initiative a attiré pas moins de 160 participants de 100 entreprises différentes.

▪ 28 octobre : BusinessEurope Executive Committee

Représentant la FEDIL, René Winkin a participé à la réunion du Bureau exécutif de BusinessEurope à Bruxelles. Les directeurs généraux des membres de BusinessEurope ont discuté de la relance économique de l'UE suite à la crise du Covid-19, du paquet climat européen « Fit for 55 » ainsi que des standards européens pour les rapports des entreprises en matière de durabilité.

▪ 29 octobre : Rencontre avec la délégation CyberTaskForce

Dans le cadre de la Cybersecurity Week Luxembourg, la FEDIL a accueilli une délégation de la CyberTaskForce française, composée d'une quinzaine de représentants des secteurs privé et public. À côté de la présentation générale des priorités et actions de la FEDIL, un accent particulier a été mis sur les sujets en lien avec la transformation numérique et sur les thématiques telles que la cybersécurité, GAIA-X ou encore le super-calculateur MeluXina.

▪ 18 novembre : Cercle des chefs du Personnel

La deuxième session d'information à l'attention des responsables des ressources humaines a permis de traiter les sujets suivants : futures modalités du chômage partiel, bilan social de la crise sanitaire liée au Covid-19, digitalisation des fiches d'impôt des salariés (UEL), détachement – télétravail : quand et comment se procurer le formulaire A1? (CCSS), digitalisation des retours d'assignations des demandeurs d'emploi (ADEM).

▪ 25 & 26 novembre : Conseil des Présidents de BusinessEurope, Paris, France

Sur invitation du MEDEF, la FEDIL, représentée par Michèle Detaille, Jean-Louis Schiltz et René Winkin, a participé à la réunion biennale du Conseil des Présidents de BusinessEurope à Paris.

À cette occasion, les présidents des fédérations membres de BusinessEurope ont pu s'échanger sur les priorités des six mois de la présidence française du Conseil de l'UE débutant le 1^{er} janvier 2022, sur les questions d'autonomie stratégique de l'UE ainsi que sur la future proposition législative de la Commission européenne relative à la gouvernance d'entreprise durable et au devoir de diligence des entreprises. À l'issue de cette rencontre, les présidents ont publié une déclaration commune, dans laquelle ils font appel à la future présidence française pour lutter contre la complexité des propositions législatives européennes. Pour conclure le programme, certains membres des délégations nationales, dont Michèle Detaille, ont été invités à une rencontre avec le Président de la République française Emmanuel Macron et ont ainsi eu l'occasion de lui adresser leurs questions respectives quant à la future présidence du Conseil de l'UE.

▪ 6 décembre : Séance d'information à destination des nouveaux membres

À l'occasion d'une séance d'information et de bienvenue pour les nouveaux membres, les activités principales de la FEDIL et les grands projets en cours ont été présentés. Après un tour de table des représentants de 13 nouveaux adhérents, la réunion a été suivie d'un moment de networking, permettant de faire connaissance avec l'équipe de la FEDIL et les nouveaux membres.

▪ 8 décembre : Remise du Prix de l'Environnement 2021

La cérémonie de remise du Prix de l'Environnement de la FEDIL a eu lieu en présence d'un représentant du ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, de nombreux invités, des membres du jury ainsi que des lauréats de la promotion 2021.

CALENDRIER 2021

Pour cette 17^e édition du Prix de l'Environnement, 10 projets de haute qualité avaient été introduits, parmi lesquels le jury d'experts a attribué quatre prix, à savoir :

- Catégorie « Produit » : « Robinloop » de l'entreprise Peintures Robin S.A.
- Catégorie « Process » : « Use of sustainable traction resins as replacement of petroleum based resins » de l'entreprise Goodyear S.A.
- Catégorie « Gestion » : « Camions groupe froid cryogénique » de l'entreprise La Provençale S.à r.l.
- Catégorie « Gestion » : « Mise sur le marché de farines et graines dans des poches plastiques 100% recyclables » de l'entreprise Moulins de Kleinbettingen S.A.

La soirée a également été ponctuée par une présentation sur « Les enjeux de l'hydrogène dans la décarbonisation du Luxembourg » faite par Astrid Behaghel, Investment Director - Impact chez BGL BNP Paribas.

▪ 13 décembre : Cercle des chefs du personnel

La troisième session d'information à l'attention des responsables des ressources humaines a permis de traiter les sujets suivants : paramètres sociaux applicables en 2022 - taux de cotisation applicables en 2022, Covid check obligatoire dans les entreprises à partir du 15 janvier 2022, loi du 24 novembre 2021 portant dérogation temporaire à l'article L. 511-5. du Code du travail et modification du Code du travail (chômage partiel et plan de maintien dans l'emploi), projet de loi relatif au harcèlement moral, aides en matière de formation professionnelle continue (INFPC).

ORGANISATION de la FEDIL en 2021

A PROPOS DE LA FEDIL

Depuis 1918, la FEDIL agit comme fédération entrepreneuriale multisectorielle, conférant une voix aux industriels et entrepreneurs, encourageant l'activité économique du pays et promouvant l'industrie à l'international. La communauté d'entreprises de la FEDIL se caractérise par son ouverture sur l'international, par son esprit d'innovation et par sa volonté de collaborer et de partager les expériences dans l'intérêt du progrès économique.

La FEDIL représente aujourd'hui plus de 690 membres dans quelque 37 secteurs d'activité, de la start-up jusqu'aux grands fleurons de l'économie. Les membres de la FEDIL représentent 95 % de l'industrie manufacturière, 75 % de l'activité de recherche privée, 25 % de l'emploi et 35 % du PIB. La fédération chapeaute par ailleurs 21 associations sectorielles.

Entretien un contact régulier aux niveaux national et européen avec les représentants politiques, les pouvoirs publics, les milieux économiques et les syndicats, la FEDIL ne cesse de développer et de dynamiser ses réseaux. Elle est étroitement associée à la préparation des décisions en matière économique et sociale par sa représentation dans de nombreux organes consultatifs institués par les pouvoirs publics.

La FEDIL accompagne ses membres par une panoplie de services, notamment le conseil, la représentation, la création de contenus et le networking. Sa démarche par projets thématiques permet d'inclure la participation active des membres aussi bien dans la définition des positions que des contenus et activités. Ancrés dans l'actualité et

ayant un caractère innovateur, les projets FEDIL réunissent des experts représentant les entreprises membres autour d'un sujet bien précis, leur ouvrant de nouvelles voies d'interaction. Les projets se dotent ainsi d'une approche pluridisciplinaire et dynamisante encadrée par l'équipe permanente de la FEDIL. Les projets prennent la forme de workshops et groupes de réflexion et demandent une disponibilité ainsi qu'une implication active des participants.

Sur le plan international, la FEDIL est affiliée à BusinessEurope (www.businessseurope.eu) et dispose depuis 2003 d'un bureau de représentation à Bruxelles dirigé par son conseiller Affaires européennes. En tant qu'organisation représentative des employeurs luxembourgeois, la FEDIL collabore aux activités de la Conférence internationale du travail (OIT) à Genève. Elle est, par ailleurs, membre de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) ainsi que de « Business at OECD ».

Main dans la main avec ses membres et ses partenaires, la FEDIL souhaite accompagner la transformation du pays par ses industries et ses entreprises. Tout en valorisant leur rôle primordial dans notre pays et son écosystème, la FEDIL souhaite aider les entreprises dans la préparation de leur avenir. Les priorités actuelles de la FEDIL sont ainsi la promotion des secteurs représentés auprès de la jeunesse et la recherche de talents, la transformation technologique et énergétique de l'industrie et le développement durable de l'économie luxembourgeoise.

www.fedil.lu

ORGANISATION DE LA FEDIL EN 2021

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2021

Les organes statutaires de la FEDIL sont l'assemblée générale et le conseil d'administration dirigés par le président et deux vice-présidents. Le conseil d'administration est composé de chefs d'entreprise représentant les principaux secteurs d'activité. Ils sont assistés par un directeur et un secrétariat permanent. Le conseil d'administration s'est doté en 2018 d'une charte de gouvernance prévoyant ses règles de fonctionnement et régissant les relations avec la direction.

▪ Présidente

Michèle Detaille

Administratrice déléguée, No-Nail Boxes (Europe) S.A. - Groupe ALIPA

▪ Vice-présidents

Jean-Louis Schiltz

Senior Partner, Schiltz & Schiltz

Thierry Wolter

Membre du conseil d'administration, CERATIZIT S.A.

▪ Administrateurs

Roland Bastian

CEO & Country Manager, ArcelorMittal Luxembourg

Caroline Charpentier (administratrice à partir de l'assemblée générale du 29 mars 2021)

Director Strategic Planning & Analysis, EMEA, Guardian Europe S.à r.l.

Frédéric de Radiguès

Directeur général, S.A. Brasserie Nationale (Bofferding)

Yves Elsen

Managing Partner and CEO, Hitec Luxembourg S.A.

Président, Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace (GLAE)

Gilles Feith

CEO, Luxair S.A.

Robert Glaesener

CEO, Talkwalker

Marc Giorgetti (coopté le 8 mars 2021)

Gérant, Groupe Félix Giorgetti

Président, Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics

Romain Hansen

Directeur Global Technology Programs, Goodyear S.A.

Gérard Hoffmann

Chairman and Managing Director, Proximus Luxembourg S.A.

Vice-président, Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace (GLAE)

Romain Hoffmann

Administrateur délégué, Aral Luxembourg S.A.

Président, Groupement Pétrolier Luxembourgeois

Katiana Iavarone (sortant lors de l'assemblée générale du 29 mars 2021)

Director Global Sourcing, Guardian Industries

Ferdinand Kayser
Consultant SES

Jean-Marc Kieffer (démissionnaire au 20 janvier 2021)
Président du conseil d'administration, CDCL S.A.

Georges Kioes
Gérant, Kioes Advisory S.à r.l. (représentant Deloitte Luxembourg)

Valérie Massin
Head of HR Long Products, ArcelorMittal Luxembourg.

Paul Meyers
Managing Director, Works Director, Country Leader, DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l.

Jean Muller
CEO, Moulins de Kleinbettingen S.A.
Président, Fédération des Industries Agro-Alimentaires Luxembourgeoises (FIAL)

Georges Rassel
CEO, Paul Wurth S.A.

Philippe Schmitz
CEO, Rotarex S.A.

Claude Seywert
CEO, Encevo S.A.

Silvia Sitzen (démissionnaire au 31 décembre 2021)
Head of Regional HR Shared Services – Central Europe, Goodyear Operations S.A.

Claude Strasser
Directeur général, président du comité de direction, POST Luxembourg

Carlo Weisen (administrateur à partir de l'assemblée générale du 29 mars 2021)
Président et administrateur délégué, Brink's Security Luxembourg S.A.
Président, FEDIL Security Services

▪ **Présidents honoraires**

Marc Assa

Charles Krombach

Robert Dennewald

▪ **Directeur honoraire**

Nicolas Soisson

▪ **Calendrier des réunions du conseil d'administration en 2021**

8 mars 2021

1 juillet 2021

5 octobre 2021

2 décembre 2021

29 mars 2021 - Assemblée générale

ORGANISATION DE LA FEDIL EN 2021

LA DIRECTION ET LE SECRÉTARIAT DE LA FEDIL EN 2021 - 2022

René Winkin, directeur

Marc Kieffer, secrétaire général / responsable affaires juridiques et sociales

Dora Da Costa, chargée de communication (jusqu'au 14 mars 2021)

Francesco Fiaschi, conseiller affaires européennes (depuis le 16 mars 2022)

Ella Gredie, conseillère affaires juridiques et sociales

Philippe Heck, conseiller affaires juridiques et sociales

Laurence Kayl, responsable de communication (depuis le 1^{er} septembre 2021)

Angela Lo Mauro, conseillère affaires européennes (jusqu'au 28 février 2022)

Sophie Macri, responsable de communication (jusqu'au 14 janvier 2021)

Virginie Michielsen, senior business developer

Rodney Ndong-Eyogo, chargé de communication digitale

Georges Santer, responsable digitalisation et innovation

Céline Tarraube, conseillère digitalisation et innovation

Dr Gaston Trauffler, responsable politique industrielle

Jean-Marc Zahlen, conseiller énergie et environnement

Chantal Hübsch, secrétaire de direction

Jessica Linden, secrétaire-réceptionniste

Chantal Lonien, secrétaire-comptable

Olivier Nicolay, secrétaire-réceptionniste

Siège social et bureaux de la FEDIL et des associations sectorielles

7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
Bâtiment B, 2^e étage

Adresse postale de la FEDIL et des associations sectorielles

Boîte postale 1304
L-1013 Luxembourg
T. +352 43 53 66 – 1
fedil@fedil.lu

www.fedil.lu
www.fedil-echo.lu

Bureau de représentation à Bruxelles

168, avenue de Cortenbergh
B-1000 Bruxelles
T. +32 2 237 66 80

PUBLICATIONS DE LA FEDIL

▪ Écho des entreprises

L'Écho des entreprises est le magazine édité et publié par la FEDIL depuis 1920. Avec 6 parutions par an et un tirage de 2.500 exemplaires, il traite l'actualité économique et sociale qui touche les entreprises membres de la fédération ainsi que l'industrie et l'entrepreneuriat en général. Le support papier est complété par une version en ligne : www.fedil-echo.lu.

▪ Positions

La FEDIL rédige et publie des positions sur des sujets d'actualité d'ordres économiques et politiques. Ces positions sont publiées sur le site internet (www.fedil.lu) et / ou dans le magazine et accessibles aux membres ainsi qu'à toute personne intéressée.

▪ Guides / Brochures

La FEDIL publie des brochures sur des sujets d'actualité, répondant aux besoins d'information de ses membres. En 2021, des brochures ont été publiées dans les domaines du droit de travail, des talents, des risques du cyber-espionnage et de la politique industrielle du pays.

▪ Autres publications

Toutes les deux semaines, la FEDIL envoie une newsletter à ses membres ainsi qu'aux personnes intéressées, contenant les actualités de la FEDIL et de ses groupements, des informations juridiques (projets de lois & entrées en vigueur), un calendrier de conférences/séminaires, des sujets européens ainsi qu'une revue de presse.

▪ Social Media

La FEDIL est présente sur les réseaux sociaux suivants:

LinkedIn : www.linkedin.com/company/fedil/

Twitter : www.twitter.com/Fedil_Lux

Facebook Écho des entreprises : www.facebook.com/echo.luxembourg/

Facebook HelloFuture : www.facebook.com/hellofuturelu/

Instagram HelloFuture : www.instagram.com/hellofuture_lx/

Youtube : https://www.youtube.com/channel/UCzT_niI1Mhvttonzr8qHTGw

BUSINESS DEVELOPMENT

Le business development au sein de la FEDIL a pour objectif d'améliorer la connaissance de l'offre de services auprès de ses membres et de poursuivre proactivement l'élargissement de la base d'adhérents.

Afin de mieux pouvoir aider ses membres dans leurs projets, l'équipe de la FEDIL visite régulièrement ses entreprises membres. Cette année encore, ces visites ont eu lieu dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur, soit physiquement, soit par visioconférence. Ces échanges permettent, d'une part, d'informer les membres des projets en cours et des services offerts par la fédération et, d'autre part, d'avoir un retour des membres sur des sujets qui leur tiennent à cœur et sur des difficultés qu'ils rencontrent. C'est également l'occasion de mettre à jour les contacts dans la base de données de la FEDIL afin de s'assurer que les bonnes personnes reçoivent bien toutes les communications.

Le nombre de membres a continué à augmenter, notamment dans le domaine de l'industrie et des nouvelles

ORGANISATION DE LA FEDIL EN 2021

activités technologiques. En juillet et en décembre 2021, la réunion biannuelle de bienvenue des nouveaux membres a été organisée partiellement en présentiel et partiellement de façon digitale. Ces réunions ont été suivies d'un moment de networking, permettant de faire connaissance avec l'équipe de la FEDIL et les nouveaux membres.

La FEDIL continue également à offrir un membership gratuit pendant 2 ans à des startups qui développent des produits ou services dans les domaines d'activité représentés au sein de la FEDIL.

LE SECRÉTARIAT DU GROUPEMENT DES ENTREPRENEURS

Pol Faber, secrétaire général

Carmen Da Cruz, secrétaire

Monica Antunes, secrétaire

Siège social et bureaux du Groupement des entrepreneurs

7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
Bâtiment B, 2e étage

Adresse postale du Groupement des entrepreneurs

Boîte postale 1304
L-1013 Luxembourg
T. +352 43 53 66 – 623
groupement.entrepreneurs@fedil.lu

JURY DU PRIX DE L'ENVIRONNEMENT

Thierry Flies (Schroeder & Associés S.A.)

Anouk Hilger (Enovos Luxembourg S.A.)

Thierry Krombach (DSK Systems S.A.)

Marianne Mousel (Administration de l'Environnement)

Sophie Öberg, (IMS Luxembourg a.s.b.l.)

Jean-Marc Zahlen (FEDIL)

Paul Zeimet (Société Électrique de l'Our S.A.)

JURY DU PRIX DE L'INNOVATION

Marc Ferring (Luxinnovation G.I.E.)

Jean Georges (ANG S.à r.l.)

Pierre Hirtt

Pierre Kihn (Office Freylinger S.A.)

Venant Krier (Poudrerie de Luxembourg S.A.)
Andrea Monnat (Fonds National de la Recherche)
Philippe Osch (HITEC Luxembourg S.A.)
Simone Polfer (Ministère de l'Économie)
Georges Thielen (Goodyear S.A.)
Gaston Trauffler (FEDIL)

La FEDIL est représentée au niveau national

▪ Domaine économique

Comité de conjoncture
Comité d'accompagnement en matière d'établissements classés
Comité de la gestion de l'eau
Commission consultative du commerce extérieur
Commission technique consultative des indices de prix de la construction
Commission du bâtiment
Commission des soumissions
Conseil national de l'énergie
Conseil supérieur de la statistique
Centre de ressources des technologies de l'information pour le bâtiment (CRTI-B)
Groupe luxembourgeois de l'association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI)
Haut-Comité pour le soutien, le développement et la promotion de l'industrie
Luxembourg Board of Economic Development (BED) (Comité de développement économique)
Office du ducroire
Société nationale de crédit et d'investissement (SNCI)

▪ Domaine social

Comité consultatif à la formation professionnelle à caractère tripartite
CPTE - Comité permanent du travail et de l'emploi
Comité du travail féminin
Commission mixte de reclassement
Commission spéciale de réexamen chômage
Conseil national pour étrangers
Conseil supérieur de la santé et de la sécurité au travail
EST - École supérieure du travail
Juridictions du travail
Juridictions sociales
Mutualité des employeurs

ORGANISATION DE LA FEDIL EN 2021

ONC - Office national de conciliation

Organes de la sécurité sociale

ORPE - Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi

STI - Service de santé au travail de l'industrie

STM - Service de santé au travail multisectoriel

▪ Autres domaines

Cluster for Logistics Luxembourg a.s.b.l.

CES - Conseil économique et social

Comité de coordination tripartite

Ecobatterien A.s.b.l.

Luxinnovation G.I.E.

Mouvement luxembourgeois pour la Qualité et l'Excellence a.s.b.l. (MLQE)

Nyuko a.s.b.l. – Start-up Nation Luxembourg

Union des entreprises luxembourgeoises a.s.b.l. (UEL)

Contacts internationaux

▪ Au niveau européen

BusinessEurope - Confederation of European Business

APAT - Association patronale transfrontalière - Grand-Duché de Luxembourg - Lorraine -
Luxembourg-Belge

Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs

Comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants

Comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de travail

Comité du dialogue social

Conseil consultatif économique et social BENELUX

EURES - European Job Mobility Portal

Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

Fonds social européen

▪ Au niveau international

Business at OECD

BIT - Bureau international du travail

OIE - Organisation internationale des employeurs

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

A

Abacus Consulting & Solutions S.A.	Amrop Luxembourg (GNG C-Suite & Board Services S.à r.l.-S) *)
Abalone Group S.à r.l.	Amsol S.à r.l.
Abalone TT Luxembourg S.à r.l.	ANG S.à r.l.
ABB N.V. Luxembourg Branch	Ansamble Luxembourg S.à r.l. *)
Abductio S.à r.l. *)	Aon Luxembourg, Succursale de Aon Belgium Sprl
Abylsen Luxembourg S.A.	a+p kieffer omnitec S.à r.l.
Accumalux S.A.	Aperam Stainless Services & Solutions Luxembourg S.A.
Accumalux Industrial S.A.	Apleona HSG S.à r.l.
Accumalux Mold Technology S.A.	Apleona HSG Security and Services S.à r.l.
Action Intérim S.A.	Apollo Strategists S.A.
Adecco Luxembourg S.A.	Aral Luxembourg S.A.
Adler Pelzer Eselborn S.à r.l. (anct. Faurecia Luxembourg S.à r.l.)	Aramark S.à r.l.
Agora S.à r.l. et Cie S.e.c.s. (Société de développement Agora)	ArcelorMittal S.A.
Air Liquide Luxembourg S.A. (L'Air Liquide Luxembourg)	ArcelorMittal Belval & Differdange S.A.
Airtech Europe S. à r.l.	ArcelorMittal Bissen & Bettembourg S.A.
Alcuilux Desox S.A.	ArcelorMittal Centre Logistique Européen S.A.
Allen & Overy S.C.S.	ArcelorMittal Commercial RPS S.à r.l.
Alliance Green Services S.A.	ArcelorMittal Commercial Sections S.A.
ALS Customs Services S.A.	ArcelorMittal Distribution Solutions S.A.
Altwies-Bois S.à r.l.	ArcelorMittal Luxembourg S.A.
AM 4 AM S.à r.l.	ArcelorMittal Schiffange S.A.
Amazon Europe Core S.à r.l.	Arendt & Medernach S.A.
Ameco S.à r.l.	Armacell International S.A.
Amer-Sil S.A.	Armatures S.à r.l.
Ampacet Europe S.A. EMEA Headquarters	Aronova S.A.
Amplexor International S.A. - Acolad Group	Arrowstone S.à r.l. *)
	Arval Luxembourg S.A.
	Association N. Arend & C. Fischbach S.A.

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

Astron Buildings S.A.
Atalian Global Services Luxembourg S.à r.l.
Ateel S.à r.l.
Ateliers Brucker S.à r.l.
Ateliers Vvyngla S.A.
Atos Luxembourg PSF S.A.
Atoz S.A.
ATS Cranes S.A.
Aurrera Consulting S.à r.l.-S *)
Avery Dennison Luxembourg S.à r.l.
Axia Interim S.A.
Axiomatic S.à r.l.
Axis (Luxembourg) S.à r.l.

B

B Medical Systems S.à r.l.
B2C Engineering S.à r.l. *)
Baatz Constructions Exploitation S.à r.l.
Badenoch + Clark Luxembourg S.à r.l.
Balthasar Constructions S.à r.l.
BAM Lux S.A.
Barenbrug Luxembourg S.A.
Barrela et Martins S.à r.l.
BDO Advisory S.A.
bebo ProMaFin S.A.
Berl & Cie S.à r.l. (A. Berl)
Bertrand S.à r.l. (Marbrerie Bertrand)
Besix Red Luxembourg S.A.
Bétons et Matériaux S.A.
Bétons Feidt S.A.
BHB & Partners S.A.
BioneXt Lab
BIZ-Consultant S.à r.l.
BK Services S.à r.l.
Black Swan Lux S.A. *)
Bois Brever S.A.
Bois Scholtes S.A.
Bonaria et Fils S.à r.l.
Bonaria Frères S.A.
Bonn Steichen & Partners S.e.c.s.
BorgWarner Luxembourg Automotive Systems S.A.
Boson Energy S.A.
Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch S.A.
Brasserie Nationale 'Bofferding' (S.A. Brasserie Nationale)
Brasserie Simon Exploitation et Cie S.e.c.s.
Brink's Alarm and Security Technologies S.A.
Brink's Security Luxembourg S.A.
Bureau Moderne S.A.
Business & Decision Luxembourg S.A. *)

C

C.A.E. Aviation S.à r.l.
Calligo (Luxembourg) PSF S.A. **)
Calpam Luxembourg S.à r.l. – Q8 Mazout
Calumite S.A.
Canon Luxembourg S.A.
Cap4 Lab S.à r.l.
Car Avenue Etoile Garage S.à r.l.
Cargolux Airlines International S.A.
Carlex Glass Luxembourg S.A.
Carrelages Willy Putz S.A.
Carrières Feidt S.A.
Carrosserie Comes & Cie S.A.
Castegnaro S.à r.l.
Catalyst Recovery Europe S.A.
Caves Bernard-Massard S.A.
Caves Gales S.A.
Caves Krier Frères Remich S.A.
Caves St. Martin, Remich S.A.
Caves St. Remy-Desom S.à r.l.
Caves Wengler S.A.
CBL S.A.
CDCL S.A. Compagnie de Construction Luxembourgeoise
Cebi Luxembourg S.A.
Cedef S.A.
Cegecom S.A.
CERATIZIT S.A.
CFL cargo S.A.
CGI Luxembourg S.A. **)
Chapier S.à r.l.
ChemChain S.à r.l. *)
Chemgas Barging S.à r.l.
Chemolux S.à r.l. - McBride
Chrono Interim S.à r.l.
Cimalux S.A.
Circuit Foil Luxembourg S.à r.l.
Cisco Systems Luxembourg International S.à r.l.
C.K. S.A.

Classic Trans Lu S.à r.l.
 CLdN ro-ro S.A.
 CLE S.A. – Compagnie Luxembourgeoise d’Entreprises
 Clifford Chance S.C.S.
 CLK Constructions Luxembourgeoises K-Home S.à r.l.
 Cloos S.A.
 Close (S.A. Close)
 Cloud Managed Data S.A. – CMD
 CLT-UFA S.A.
 Cobelfret S.A.
 Cobolux Production S.A.
 Coca-Cola Europacific Partners Luxembourg S.à r.l.
 Codiprolux S.A. – Groupe ALIPA
 Co-Labor S.C. *)
 Comco MCS S.A.
 Comptoir des Fers et Métaux S.A.
 Com’unity S.à r.l.
 Contern S.A.
 Convergint Technologies Luxembourg S.à r.l.
 Coprom S.A.
 Corex Luxembourg S.A.
 Cosmolux International S.A.
 Costantini S.A.
 Couleurs Gérard S.à r.l.
 C.P.I. S.à r.l.
 CR Services S.à r.l.
 Creditreform Luxembourg S.A.
 Creos Luxembourg S.A.
 CTG Luxembourg PSF S.A.
 CTI Systems S.A.
 Cyprès International S.à r.l.

D

Damovo Luxembourg S.à r.l.
 Datacenter Luxembourg S.A.
 DataThings S.à r.l.
 Delaware Consulting S.A.
 Delebois & O’Donnell S.à r.l.
 Delli Zotti S.A.
 Deloitte Luxembourg
 Demain Autrement S.à r.l. *)
 Deme Offshore LU S.A.
 Diego Luxembourg S.A. *)

Digits Solutions S.à r.l.-S
 Distillerie Othon Schmitt S.à r.l.
 D.Law S.à r.l.
 D.L.S.I. Luxembourg S.A.
 Docler IP S.à r.l.
 Domaine Mathes S.à r.l.
 Doneck Euroflex S.A.
 Drees & Sommer Luxembourg S.à r.l.
 Dropslab Technologies S.à r.l. *)
 D’Schlässerei S.à r.l. **)
 DSK Systems S.A.
 DSL Data Service Luxembourg S.à r.l.
 DSM Avocats à la Cour
 DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l.
 DuPont Teijin Films Luxembourg S.A.
 Dussmann Catering S.à r.l.
 Dussmann Lavador S.à r.l.
 Dussmann Security S.à r.l.
 Dussmann Service S.à r.l.
 Dynabrade Europe S.à r.l. *)

E

E2M S.à r.l.
 EarthLab Luxembourg S.A.
 Eaux Minérales de Beckerich (S.A. des Eaux Minérales de Beckerich)
 Eaton Moeller S.à r.l.
 EBRC S.A. – European Business Reliance Centre
 e-Bus Competence Center S.à r.l.
 Ecogreen Soft S.A. *)
 Econocom PSF S.A.
 Ecore Luxembourg S.A.
 Ecotec S.à r.l.
 E.C.T. S.à r.l. Entreprise de Constructions Tubulaires
 Edenred Luxembourg S.A.
 EFM Steel S.à r.l.
 EG Retail (Luxembourg) S.à r.l.
 E.G.C. S.à r.l. Entreprise de Génie Civil
 Eiravato S.A. *)
 Ekabe S.A. (Groupe Lactalis)
 e-Kenz S.A.
 Elan IT Resource S.à r.l. – Experis
 Elco S.A.
 Elenz GmbH & Co KG, Succ. luxembourgeoise (L. Elenz) *)

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

Elvinger Hoss Prussen S.A.
Emp Corp S.A.
E.M.T. S.à r.l.
Encevo S.A.
Eneco S.A. – Ingénieurs Conseils
energieagence (Agence de l’Energie S.A.)
Energiserv Blevall S.à r.l.
Enovos Luxembourg S.A.
Enthalpia Lux S.à r.l.
Entrapaulus Construction S.A.
Eqiom Luxembourg S.A.
Equans Services S.A. (anct. Cofely Services S.A.)
Esofac Luxembourg S.A.
Estra Automotive Systems Luxembourg S.à r.l. *)
ETF – Luxembourg S.A.
Etimine S.A.
Eurest Luxembourg S.A.
Eurobéton S.A.
Eurofoil Luxembourg S.A.
Europe Commerce S.A.
Europe et Croissance S.à r.l.
European Data Hub S.A.
European Mechanical Engineering S.à r.l. *)
Eurotank S.à r.l.
Excellium Services S.A.
Express Services S.A.
EY
Eyesen S.A.

F

Famaplast S.A.
Family Invest S.à r.l. *)
FANUC Europe Corporation S.A.
Farenzena S.à r.l. (Entreprise Jules Farenzena)
FB Groupe Luxembourg S.A.
F.E.L. S.A.
Ferrac S.à r.l. Entreprise de Ferrailage
Ferro Tech S.à r.l.
Ferroknepper-Buderus S.A.
Fiar S.A.
Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.
Firis S.A.
Flen Health S.A.
Fox and Beaver Advisory S.à r.l.-S **)
Freylinger S.A. (Office Freylinger)

Fruytier Group Purchase, Sales and Services
Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A.

G

G4S Security Solutions S.A.
Gandi International S.à r.l.
GCL International S.à r.l.
GDL Security S.à r.l. *)
Geis Cargo International Luxembourg GmbH
Genista S.à r.l.
Gerstlauer Consulting S.à r.l.
Gezim Luxembourg S.à r.l.
Gilles Tooling S.à r.l.
Giorgetti (Groupe Félix Giorgetti)
Global Facilities S.A.
GM Entreprise Générale de Construction S.à r.l.
Go RH S.à r.l.
Goeres Horlogerie S.à r.l.
Goodyear S.A.
Goodyear Operations S.A.
GoToFreedom S.à r.l.
Gradel Services S.A.
Grant Thornton Participations S.A.
Granulux S.à r.l.
Greenfield S.à r.l.
Greiveldinger Exploitation S.à r.l.
Groupe Morgan Services Luxembourg S.à r.l. *)
Guardian Europe S.à r.l.
Guardian Luxguard II S.à r.l.

H

Hansatank Luxemburg S.à r.l.
Harsco Metals Luxembourg S.A.
Harsco Metals Luxequip S.A.
Hein S.à r.l. - Fabrique de Fours
Hein S.à r.l. (Sablière Hein)
Hein Déchets S.à r.l.
Heintz van Landewyck S.à r.l. (Manufacture de Tabacs)
Hewlett-Packard Enterprise Luxembourg S.C.A.
HGK Ship Management Lux S.à r.l.
HGK Shipping Lux S.à r.l.
Hitec Luxembourg S.A.
Hoffmann Frères Energie et Bois S.à r.l. – Dépt Electris

HR Services S.A.

Hudson Luxembourg S.A.

Husky Injection Molding Systems S.A.

Hydro Aluminium Clervaux S.A.

Hyosung Luxembourg S.A.

I

IA Conseils S.à r.l.-S

IBM Luxembourg S.à r.l. *)

Icarus Shipping S.A.

ICE IP S.A.

IEE S.A.

Ilco Lux S.A.

Imatec S.à r.l. – Innovative Machine Technology

Imprimerie Centrale S.A.

Imprimerie Watgen S.à r.l.

Indigo Park Luxembourg S.A.

Inetum Luxembourg S.A. (anct. Gfi PSF S.A.)

INL – Inland Navigation Luxembourg S.A.

Inowai S.A. **)

Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment – IFSB S.A.

Interact S.A.

Interfiduciaire S.A.

Interfuel S.à r.l.

International Lacquers S.A.

Interstream Barging S.A.

Ireco Trading and Production S.A. *)

ispace Europe S.A.

ISS Luxintérim S.à r.l.

Item Lux S.A.

itrust consulting S.à r.l.

IVC Luxembourg S.à r.l.

J

Jan De Nul Constructlux S.A.

Jans S.A. (Entreprise de Constructions Claude Jans)

JDS Chauffage-Sanitaire S.A. *)

Jindal Films Europe S.à r.l.

John Zink International Luxembourg S.à r.l.

Joint Allocation Office S.A. – JAO

JS Works S.à r.l. *)

JT International Luxembourg S.A. *)

Julien Cajot & Cie

K

Karp-Kneip Constructions S.A. (C. Karp-Kneip)

Katena S.à r.l. -Widoo

Kelly Services Luxembourg S.à r.l.

Kersting Luxembourg S.à r.l.

Keter Luxembourg S.à r.l.

Ketterthill S.A.

Kikuoka Luxembourg S.A.

Kioes Advisory S.à r.l.

Kisch Constructions S.à r.l.

Kleos Space S.A.

Klein Exploitation S.à r.l. (Entreprise Klein)

Kleyr Grasso S.e.c.s.

Klin S.à r.l.

Köhl AG

Köhl S.à r.l.

Köhler Constructions S.à r.l. (H. Köhler)

Kone Luxembourg S.à r.l.

KPMG Luxembourg S.A.

KR International Recruitment S.à r.l.

Kronospan Luxembourg S.A.

Kronshagen (Etude Kronshagen)

Kuehne + Nagel S.à r.l.

Kuhn Construction S.A.

Kurt Constructions S.A.

Kuwait Petroleum (Luxembourg) S.A.

Kyndryl Luxembourg S.à r.l. (anct. IBM Luxembourg S.à r.l.)

L

Lab Luxembourg S.A.

Lactalis Luxembourg

Laeis GmbH

Lafayette S.A.

Lamesch Exploitation S.A.

Landimmo Real Estate S.à r.l.

Lat Lux S.à r.l.

Lavaux Luxembourg S.à r.l.

L.C.I. S.à r.l. – Flowey

LeasePlan Luxembourg S.A.

Leasinvest Immo Lux SICAV-FIS

Legitech S.à r.l.

Leko Labs S.A.

Léon Kremer S.à r.l.

Les Intérimaires Professionnels Luxembourg S.à r.l.

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

Les P'tits Bouchons S.à r.l.
Liberty Liège – Dudelage (LU) S.A.
Lightbulb S.à r.l.
Lignatech S.à r.l.
Loewe Refractory Services Benelux S.à r.l.
Loginter S.à r.l.
Losch Import S.à r.l.
Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l.
L.S.C. Engineering Group S.A.
L-Travaux S.à r.l.
Luwolux S.à r.l.
Lux Méca S.A.
Lux T.P. S.A.
Luxair - Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A.
lux-airport – Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A.
Luxaviation S.A.
LuxConnect S.A.
Luxconsult S.A.
Luxcontrol S.A.
Luxelec Building Technology S.A.
Luxembourg Air Ambulance S.A.
Luxembourg High Security Hub-Management Company S.A. (anct. The Luxembourg Freeport Management Company S.A.)
Luxempart S.A.
LuxEnergie S.A.
Luxexpo S.A.
Luxforge S.à r.l.
LuxGovSat S.A.
Luxlait - Association Agricole
Luxmetering G.I.E.
LuxNetwork S.A.
LuxPet S.A. / A.G.
Luxport S.A.
LuxProvide S.A.
Luxscan Technologies S.à r.l.
LuxSpace S.à r.l.
LuxTrust S.A.

M

Maana Electric S.A.
Mabilux S.A.
Maisons Loginter S.A.

Manghini S.A.
Manpower Luxembourg S.A.
MaPS S.A. *)
Maret S.A. (Jean Maret)
Maqit S.A.
Margal S.A.
Marks & Clerk (Luxembourg) LLP
Massard S.à r.l.
Massive-Passive S.A.
Mathey Mazout S.A.
Mate S.A. **)
MCM Import Export S.à r.l.
MD Wind S.à r.l.
Mediation S.A.
Mefa S.A.
Menuiserie Kraemer S.à r.l.
Met-Lux S.A.
Michael Page International (Luxembourg)
Michelman International S.à r.l. Microsoft Luxembourg S.à r.l.
MIG S.à r.l. (Maintenance Industrielle Générale)
Mikado S.A. *)
Mindforest S.A.
Minusines S.A.
MM Publishing and Media S.A. - Maison Moderne™
Molecular Plasma Group S.A.
Molitor Avocats à la Cour S.à r.l.
Mondo Luxembourg S.A.
Moog Luxembourg S.à r.l.
Morgan Philips Luxembourg S.A.
Morganite Luxembourg S.A.
Moulins de Kleinbettingen S.A.
Moutarderie de Luxembourg S.à r.l.
Moyse & Associates *)
MPK Luxembourg GmbH, Succursale Luxembourg
MSD Luxembourg S.à r.l.
Muller & Associés S.A.
Muller & Wegener S.à r.l.
Munhowen (S.A. Munhowen)
Myjob S.à r.l.

N

NautaDutilh Avocats Luxembourg S.à r.l.
Navilux Schifffahrt S.à r.l.
Neobuild S.A.

Neuberg (S.A. des Anciens Magasins Jules Neuberg)
 Nexxtlab S.A.
 nGage Consulting International S.A.
 Nizi International S.A.
 No-Nail Boxes (Europe) S.A. – Groupe ALIPA
 NTT Luxembourg PSF S.A.
 NuFlo S. à r.l. *)
 Numen Europe S.A.
 Nutrition & Bioscience (Luxembourg) S.à r.l.

O

OBG Lux S.A.
 Oceal Intérim S.à r.l.
 OCSiAI Europe S.à r.l.
 OnePrivacy S.A.
 Oracle Luxembourg S.à r.l.
 Orange Communications Luxembourg S.A.
 Ordina Luxembourg S.A.
 Osch & Fils S.à r.l.
 Ost-Fenster S.à r.l.
 Otis Luxembourg S.à r.l.

P

Panelux S.A.
 Partenaires Sociaux S.A.
 Partnaire Luxembourg S.à r.l.
 Paul Wurth S.A.
 Paul Wurth Geprolux S.A.
 Pegasus Shipping S.à r.l.
 Peintures Robin S.A.
 Perrard S.A.
 Petal Corporation Ltd – Gravity Partners
 Petro-Center S.A.
 Petroliana (Luxembourg) S.A.
 Petrotrans S.A.
 Pfeifer Sogéquip S.à r.l.
 Pfizer Luxembourg S.à r.l.
 Pharma Goedert S.A.
 PHI Data S.A.
 Philip Morris Luxembourg S.à r.l.
 Philips Luxembourg S.A.
 Piwel S.à r.l.
 Poeckes S.à r.l. (Entreprise Poeckes)
 Port de Mertert S.A. (Société du Port de Mertert)

POST Luxembourg
 Poudrerie de Luxembourg S.A.
 Prefalux Construction S.A.
 Presta Cylinders S.à r.l.
 PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
 Pro Musik S.à r.l.
 Probiotic Group Luxembourg S.A. *)
 Profiler S.A.
 PROgroup S.A.
 Proman 352 S.A.
 ProNewTech S.A.
 Protection Unit Luxembourg S. à r.l. (anct. Fact
 Security S.à r.l.)
 Proximus Luxembourg S.A.
 Proxxon S.A.
 PwC Legal S.à r.l.
 PWT S.A. – Apateq

R

RAK Porcelain Europe S.A.
 Randstad HR Services S.A.
 Randstad Interim S.A.
 Raval Europe S.A.
 Rcube Professional Services S.A.
 Reborn IT Services S.A.
 Rectilux S.à r.l.
 Recyma S.A.
 Reflex RH S.A.
 Reiff Masutt S.A. **)
 Rejustify S. à r.l. *)
 Reka S.A.
 Remondis Luxembourg S.à r.l.
 Residence Concept S.A.
 Resultance S.A.
 RH Expert S.à r.l.
 RH Lab S.à r.l.-S
 RHEA System Luxembourg S.A. *)
 Rinnen Constructions Générales S.à r.l.
 Rizzani de Eccher S.A.
 RMI Lux S.à r.l.
 Roller-Tech S.à r.l.
 Rotarex S.A.
 Rotomade S.à r.l.
 RTL Group S.A.

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

S

SAG Software AG Luxembourg S.A.
Saica Flex Luxembourg S.A.
Saint-Gobain Abrasives S.A.
Santé Services S.A.
Saturne Technology S.à r.l.
Schilling & Fils S.à r.l. (Nic. Schilling & Fils)
Schiltz & Schiltz S.A.
Schindler S.à r.l.
Schneider Electric Holding Luxembourg S.à r.l.
Scholtes et Brauch S.A.
Schroeder & Associés S.A.
Seco Safety A.s.b.l. (anct. Secolux A.s.b.l.)
Securex Luxembourg S.A.
Securitas Luxembourg S.A.
SeeZam S.A.
SEO (Société Electrique de l'Our S.A.)
Seqvoia S.A.
Seris Security S.à r.l.
Service de Santé au Travail de l'Industrie A.s.b.l. (STI)
SES S.A.
SES Astra S.A.
SES Engineering (Luxembourg) S.à r.l.
SGI Ingénierie S.A. Luxembourg
Shell Luxembourgeoise S.à r.l.
Siemens S.A.
Signode Luxembourg S.à r.l. (anct. Mima Films S.à r.l.)
S.I.M.I. Luxembourg, Succ. Luxembourgeoise S.I.M.I. S.r.l.
Sisto Armaturen S.A.
Site Industriel S.A. – SISA
SkyCom S.à r.l.
SnapSwap International S.A. *)
Société Luxembourgeoise Chanzy-Pardoux S.à r.l. (S.L.C.P.)
Socclair Commerciale S.A.
Socom S.A.
Socotec Luxembourg S.à r.l.
Sodexo Luxembourg S.A.
Sofitex S.à r.l.
Sogel S.A.
Sogéroute Schmit & Schmit S.à r.l.
Solelec S.A.

Soludec S.A. (Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions)
Sopra Steria PSF Luxembourg S.A.
Soremartec S.A., Succursale luxembourgeoise (Société de Recherches Techniques et de Marketing)
Sotel S.C.
Sotel Réseau & Cie S.e.c.s.
Sotrap S.à r.l.
Sources Rosport S.A.
Spannverbund Luxembourg S.A.
Sparc Industries S.à r.l.
Spring Professional Luxembourg S.A.
Staff Intérim S.A. *)
Steel PC S.à r.l.
Steil-Manu S.à r.l.
Strategies S.à r.l.
Streff S.à r.l. (Entreprise de Montage Jacques Streff)
Streff – Data Protection Services (PSF) S.à r.l.
Stugalux Construction S.A.
Succy S.A.
SUDenergie S.A.
SUP Interim L1 S.à r.l.
Synergie Travail Temporaire S.à r.l.

T

Talkwalker S.à r.l.
Tarkett GDL S.A.
T-Comalux S.A.
TEC Luxembourg, Succursale de TEC N.V.
Technofibres S.A.
Techprint S.A.
Telluride Search & Recruitment S.à r.l. **)
Telkea ICT S.A.
Temp'Operandi S.à r.l. – P'OP *)
Textilcord Steinfort S.A.
Thales Alenia Space Luxembourg S.à r.l. *)
That's It A.G.
The Recruiter S.à r.l.
TK Elevator Luxembourg S.à r.l. (anct. ThyssenKrupp Ascenseurs)
T.I.C.T. – Transport International, Construction et Travaux S.A.
TMS S.A.
TMT Tapping Measuring Technology S.à r.l.
TNS Ilres S.A.

Tontarelli Lux S.A.
TotalEnergies Marketing Luxembourg S.A.
Tractel Secalt S.A.
Tragelux S.A.
Tralux S.à r.l.
Transalliance Europe S.A.
Transman S.à r.l.
Transperfect Luxembourg S.à r.l.
Tr-Ax Trailers S. à r.l. *)
TrAxxion S.A.
Traxys Europe S.A.
Triangle Solutions RH S.A.
Trigatti Marbrerie S.à r.l.
Triple Line Advisory S.à r.l.
Trustcorp S.A.
TSM Conduites S.A.
Turbolux S.à r.l.

U

Ufo Drive S.A.
Umicore Autocat Luxembourg S.A.
United Caps Wiltz S.A.
UP Trace – IAP International S.à r.l.
UVB Universal-Bau S.à r.l.

V

Vallair Solutions S.à r.l.
Valora Luxembourg S.à r.l.
Vasco S.A.
VAZ Toitures S.à r.l. *)
Veolia Luxembourg S.A.
Vereal S.A.
Victor Buck Services S.A.
Villeroy & Boch S.à r.l. Faïencerie de Septfontaines
Vinandy S.à r.l. (Entreprise Vinandy)
Vinçotte Luxembourg A.s.b.l.
Vireo S.à r.l.
Vistim S.A.
Voltige Luxembourg S.à r.l.
Vossloh Cogifer Kihn S.A.

W

Waagner-Biro Luxembourg Stage Systems S.A.
Wallerich S.A.

Waves S.à r.l. *)
Weber & Cie S.à r.l.
Wickler Frères Exploitation S.à r.l.
Wildgen S.A.
Willemen Construction S.A.
Windeco S.A.
Wirtz (Etude Georges Wirtz)
Witraloc S.à r.l.
Work Inside Luxembourg S.à r.l.

X

X-Cite S.A.
Xpertize Luxembourg S.à r.l.

Y

Yuri Lux GmbH *)

Z

Zementol S.à r.l. *)
Ziewers S.à r.l.

*) Nouvelles entreprises affiliées
à la FEDIL en 2021

**) Nouvelles entreprises affiliées
à la FEDIL en 2022



FEDIL a.s.b.l

7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
Boîte postale 1304
L-1013 Luxembourg

Tél.: +352 43 53 66 -1
fedil@fedil.lu

www.fedil.lu